

### Troisième partie : analyse comparée et synthèse

Campagne P., Pecqueur B.

*in*

Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.).

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69

2012

pages 119-240

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00006645>

To cite this article / Pour citer cet article

Campagne P., Pecqueur B. **Troisième partie : analyse comparée et synthèse.** In : Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.). *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens.* Montpellier : CIHEAM, 2012. p. 119-240 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

**Troisième partie**

**Analyse comparée et synthèse**



# Introduction

La deuxième partie rassemble les « dossiers » des dix pays étudiés. Elle a été réalisée à partir des dix « contributions nationales ». Ce qui caractérise chaque contribution nationale c'est donc :

- une analyse nationale plutôt descriptive à partir de l'information existante,
- une analyse régionale plutôt explicative à partir de l'information créée par les études régionales.

Mais dans la deuxième partie, l'analyse est restée au niveau de chaque pays sans prétendre réaliser une analyse comparée de ces résultats. Or la lecture des dix dossiers montre bien qu'il y a, entre les pays, des similitudes et des différences importantes.

- Nous avons donc décidé que cette troisième partie serait d'abord fondée sur une analyse comparée entre les 10 pays. Cette analyse a permis de tenter alors d'élaborer une synthèse de nos résultats qui permet de conclure et d'imaginer une suite à ce travail.
- L'analyse comparée a été réalisée en se basant :
  - - sur une analyse comparée descriptive basée plus particulièrement sur les indicateurs, mais aussi sur le contenu des analyses nationales.
  - - sur une analyse comparée explicative qui prendra notamment en compte les 6 thèmes issus des 17 questions de la problématique et donc les analyses régionales elles-mêmes.
- Les analyses régionales ont en effet été mises en œuvre pour « créer de l'information » d'une part, c'est-à-dire prolonger l'information disponible qui a permis l'élaboration des analyses nationales, et d'autre part pour faire en sorte que cette information nouvelle puisse « expliquer » les phénomènes. Cette « explication » est déclinée au travers des 17 questions qui sont donc regroupées comme suit en 6 thèmes:
  - Institutions administratives (questions 1 et 2)
  - Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
  - Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
  - Processus de développement territorial (10,11, 12)
  - Gouvernance spécifique (question13)
  - Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

Cette analyse comparée est basée pour chacun des thèmes sur trois approches :

- Quels sont les invariants entre les pays concernant le thème ?
- Quelles sont les différences ?

- Quelles sont les raisons de ces invariants et de ces différences telles qu'on peut les formuler en s'appuyant notamment sur les études régionales effectuées dans chacun des pays.

La mise en œuvre de cette troisième partie a pris ainsi la forme suivante :

- Analyse des invariants et des différences à partir des 14 indicateurs et du contenu des études nationales, en effectuant la comparaison pays par pays<sup>1</sup> et indicateur par indicateur.
- Analyse des mêmes données en faisant l'hypothèse d'un « resserrement » des résultats de la comparaison en se basant sur les 3 regroupements de pays opérés au début de la recherche, pays du Maghreb, pays de l'Union Européenne, et pays de l'Est Méditerranéen.
- Analyse comparée des 16 régions étudiées, à partir des 6 thèmes « explicatifs » qui structurent la problématique et regroupent chacun un certain nombre de questions (cf. ci-dessus).
- Elaboration, pour chaque pays, des « profils » spécifiques de chaque région qui traitent de la mise en œuvre du développement territorial dans chacun des pays, l'un en termes d'activité mis en œuvre dans les territoires étudiés dans le pays et l'autre dans le type de gouvernance adopté dans les mêmes territoires.
- Une synthèse de ces résultats est alors proposée qui s'efforce de déterminer quelles sont les questions auxquelles on a répondu et quelles sont celles qui sont restées sans réponse.
- La conclusion de la troisième partie tente d'ouvrir des perspectives sur des travaux futurs traitant du même champ de recherche.

## Notes

<sup>1</sup> Rappelons que l'analyse basée sur les indicateurs comprenait 11 pays, et incluait, outre les pays du Maghreb, dans les pays de l'UE, l'Italie aux côtés de la France de l'Espagne et de la Grèce, et dans les pays de l'Est Méditerranéen, la Turquie, aux côtés de l'Albanie, de l'Egypte et du Liban. Elle ne comprenait pas la Palestine qui a rejoint les autres équipes en septembre 2006. Nous avons cependant gardé les résultats tels qu'ils avaient été acquis avec les pays qui faisaient partie de l'étude au moment où nous avons fait le travail sur les indicateurs.

# Chapitre I

## Analyse descriptive au niveau national (invariants et différences)

Cette analyse reprend l'analyse comparée rédigée dans la première phase, basée sur les indicateurs et procède indicateur par indicateur :

Elle complète cette analyse à partir des rapports nationaux qui donne des éléments descriptifs supplémentaires qui n'étaient pas nécessairement inclus dans les analyses basées sur les indicateurs.

Elle s'appuie éventuellement sur d'autres éléments descriptifs élaborés à partir des études régionales.

Elle doit comprendre une analyse mettant l'accent sur les invariants entre les pays et les différences observées.

### I – Comparaison par pays et par indicateur

*Rappel : Les indicateurs qui ont été utilisés sont donc les suivants :*

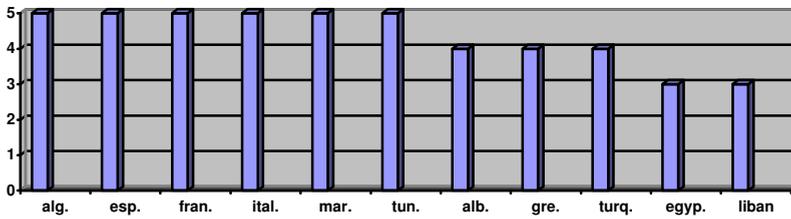
1. Administrations déconcentrées
2. Administrations sectorielles
3. Services d'appui au développement
4. Territoires de projet sectoriel
5. Territoires de projet global
6. Associations territoriales incluses dans les projets
7. Associations territoriales suscitées par des ONG
8. Associations territoriales spontanées
9. Législation sur les associations territoriales
10. Fonctionnement démocratique des associations
11. Ancrage socio territorial des associations
12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial

On a construit ci-dessous des graphiques indicateur par indicateur en classant les pays à partir de la note la meilleure (5) jusqu'à la note la plus faible (1). Nous n'avons pris en compte, dans cette première analyse, que l'indicateur « existence ».

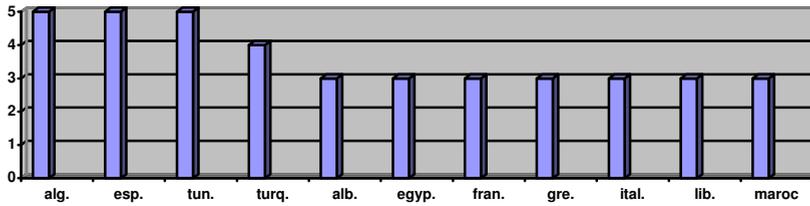
Par ailleurs, l'analyse par pays et par indicateur a été effectuée dans la première phase de l'étude, à laquelle l'Italie et la Turquie participaient, alors que ces deux pays n'ont pas pu élaborer les « contributions nationales » qui font l'objet de la deuxième partie. Par contre, la

Palestine a élaboré un dossier de « contribution nationale », mais n'a pas pu participer à l'élaboration, pour ce pays, d'une analyse basée sur les 14 indicateurs ci-dessus.

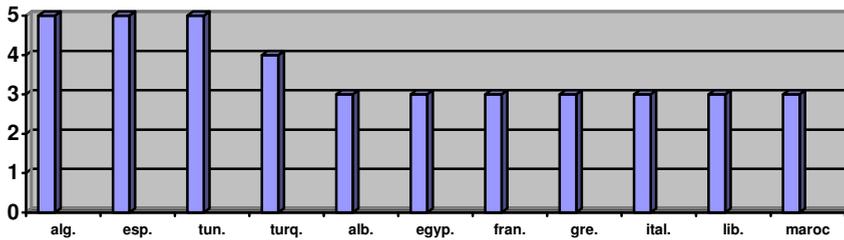
1. Administrations déconcentrées :



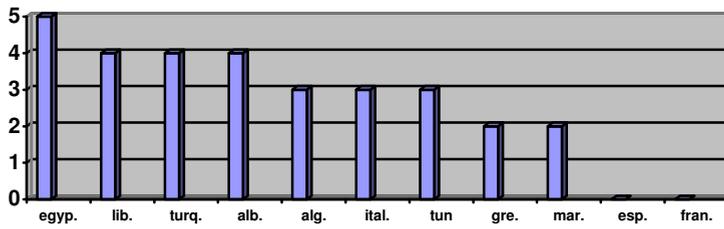
2. Administrations sectorielles



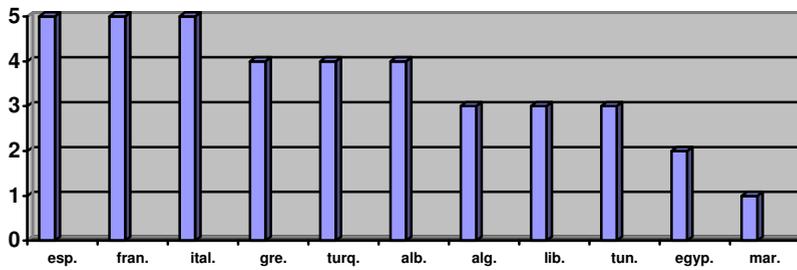
3. Services d'appui au développement



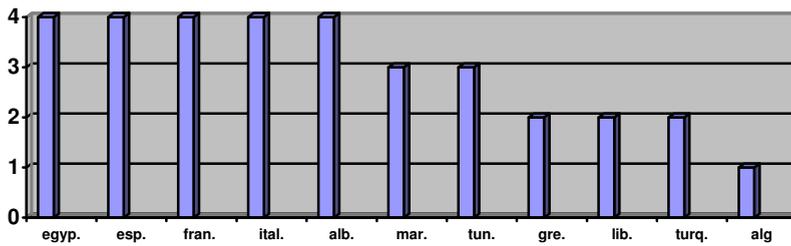
#### 4. Territoires de projet sectoriel.



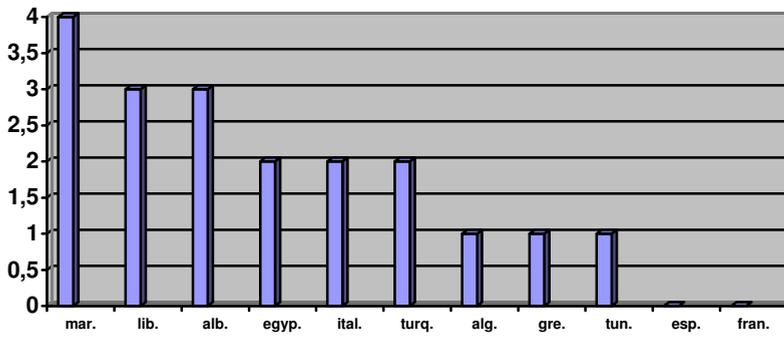
#### 5. Territoires de projet global :



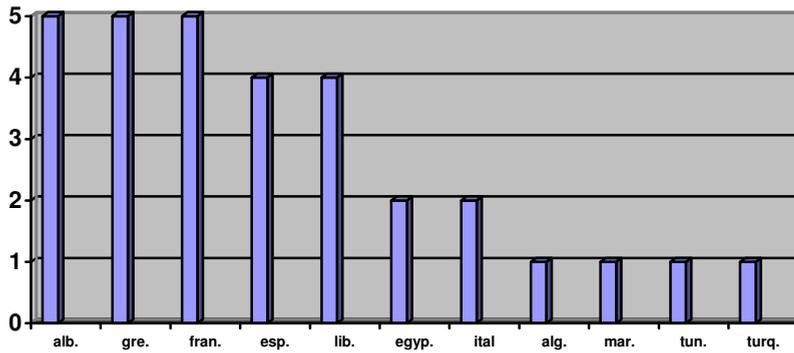
#### 6. Associations territoriales incluses dans les projets



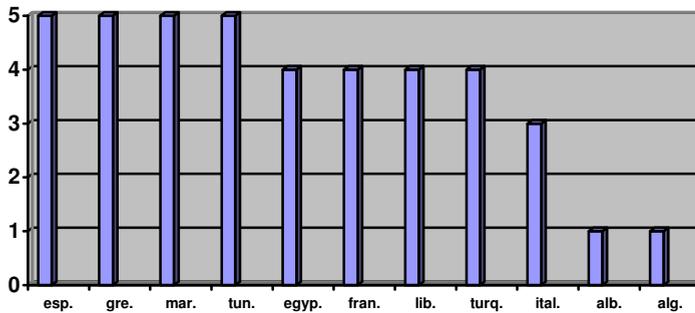
### 7. Associations territoriales suscitées par des ONG



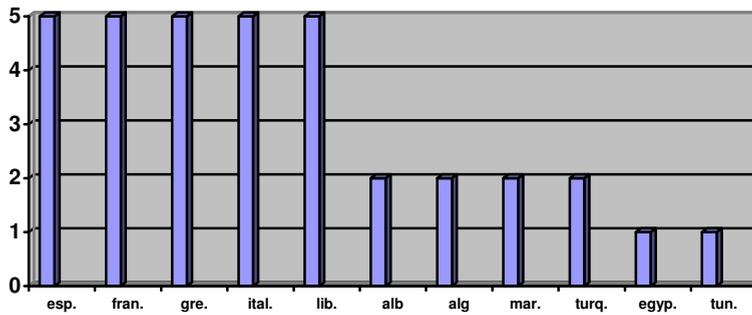
### 8. Associations territoriales spontanées



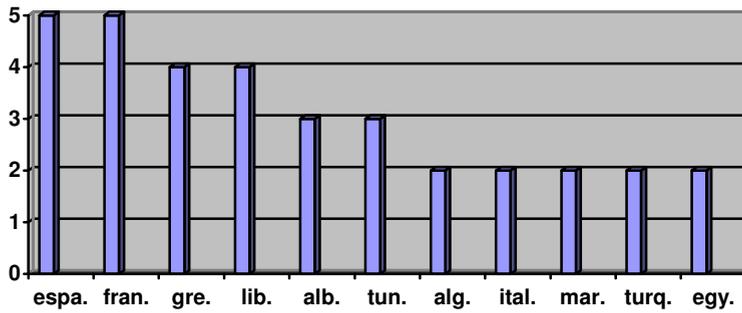
### 9. Législation sur les associations territoriales



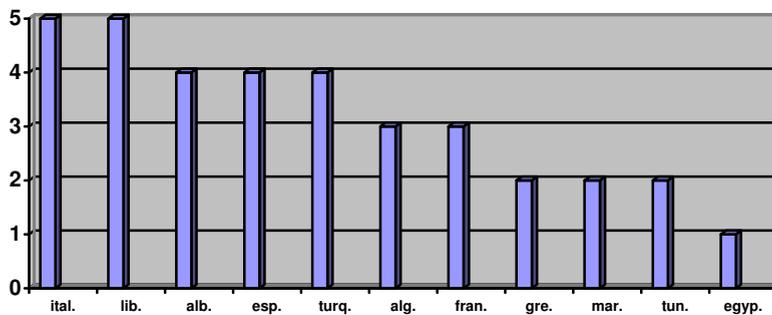
### 10. Fonctionnement démocratique des associations



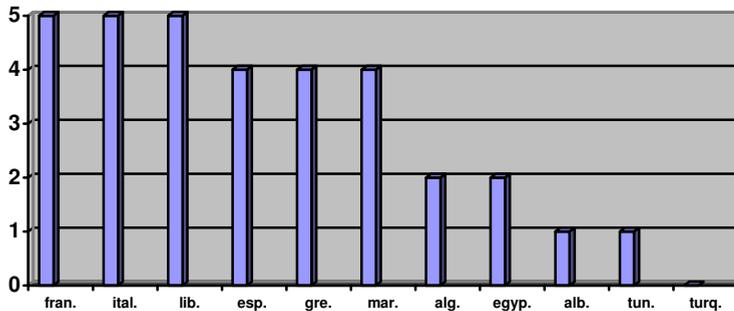
### 11. Ancrage socio territorial des associations



### 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser



### 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources



## II – Comparaison par indicateurs regroupés (commentaires)

Les 14 indicateurs ont été regroupés, pour le commentaire formulé ci-dessous, par grand thème comme cela a déjà été indiqué<sup>1</sup> :

- L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14)
- L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)
- L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à « créer » des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)
- Evaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10) par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11)
- Inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).

### **Thème A. L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14)**

La déconcentration des services de l'Etat est significative dans 9 pays sur les 11. Elle est moins marquée en ce qui concerne les administrations sectorielles, sauf en ce qui concerne les services d'appui au développement. L'analyse des deux pays pour lesquels la déconcentration fait problème que ce soit en terme généraux ou pour la gestion de l'intervention de l'Etat dans les différents secteurs économiques, montre bien que ces deux pays sont fortement centralisés et que cette caractéristique est bien inscrite dans les structures administratives et particulièrement dans les services d'appui au développement. Par contre, on note une augmentation significative dans tous les pays de la possibilité pour les « unités administratives élémentaires » d' « initier » un projet de développement territorial. Cela tendrait à montrer à la fois la « poussée » de l'initiative locale et une attitude des Etats assez souple dans la gestion de ce type de phénomène.

### **Thème B : L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)**

La présence de territoires de projet « sectoriel » est-elle plus importante dans les pays encore fortement étatisés et centralisés (Egypte, Liban, Albanie, Turquie) alors qu'elle est peu présente dans les pays où la politique de développement local a modifié fortement les caractéristiques des projets de développement comme c'est le cas dans les pays de l'Union Européenne. Par contre les choses s'inversent avec l'existence de « projets globaux » beaucoup plus nombreux dans les pays de l'Union Européenne. Ces derniers types de projets seraient cependant en progression dans plusieurs pays du Sud de la Méditerranée.

### **Thème C. L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à « créer » des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)**

L'analyse de ces trois indicateurs permet d'abord de faire un premier constat sur l'importance de l'émergence du phénomène associatif au niveau local. On va cependant trouver des différences importantes selon qu'il s'agit d' « associations incluses dans les projets », « suscitées par des ONG » et « spontanées ». Le premier groupe est celui qui annonce le phénomène associatif le plus « massif » (7 pays sur 11). Le second groupe porte en lui des réponses contradictoires, les associations territoriales suscitées par des ONG étant essentiellement un phénomène rencontré au sud de la Méditerranée. Il est difficile de faire des hypothèses sur les raisons de l'existence ou de l'absence d'associations « spontanées ». Le peu de « fréquence » de ce genre d'associations dans 6 pays peut sans doute s'expliquer par la volonté de l'Etat de « contrôler » ce qui se passe dans les territoires ruraux. Les 5 autres pays où la fréquence est nettement plus élevée sont pour quatre d'entre eux européens, le 5<sup>e</sup> étant le Liban.

### **Thème D. Evaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10) par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11)**

L'existence des associations territoriales n'est pas un problème de législation. Celle-ci existe en effet sur 9 des 11 pays. Seuls l'Albanie et l'Algérie n'ont pas de cadre légal pour ce type d'association<sup>2</sup> territoriale. 5 pays (les 4 pays de l'UE et le Liban) sur 11 annoncent un fonctionnement démocratique de leurs associations, les 6 autres étant plus réservés sur ce point.

L'ancrage socio-territorial est net dans les pays de l'UE et le Liban, il l'est aussi en Tunisie et en Albanie. Il est assez flou dans les 5 autres pays.

### **Thème E Inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).**

L'émergence de la perception de nouvelles ressources à valoriser ne suit pas la même logique. Elle n'est pas la même dans les 4 pays de l'UE, la Grèce marquant le pas par rapport aux 3 autres pays. Par ailleurs, on note en Albanie et en Algérie une augmentation de cette perception, alors que le Maroc, la Tunisie et l'Egypte qui sont des pays à forte présence associative, ne déclarent pas une perception importante.

Ces ressources sont annoncées pourtant comme soumises à un important processus de mobilisation dans les pays de l'UE, au Maroc et au Liban, alors que dans les 5 autres pays le processus est beaucoup plus faible.

### III – Comparaison par groupes de pays

Il est apparu utile de présenter les mêmes résultats en adoptant le regroupement géographique proposé au début de ce rapport, Pays du Maghreb, Pays de l'Union Européenne, Pays de l'Est Méditerranéen.

Par ailleurs, cette présentation permet aussi d'introduire le deuxième élément de l'analyse qui est le « fonctionnement » et que nous avons défini dans la méthodologie comme suit :

La grille qui a été élaborée par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

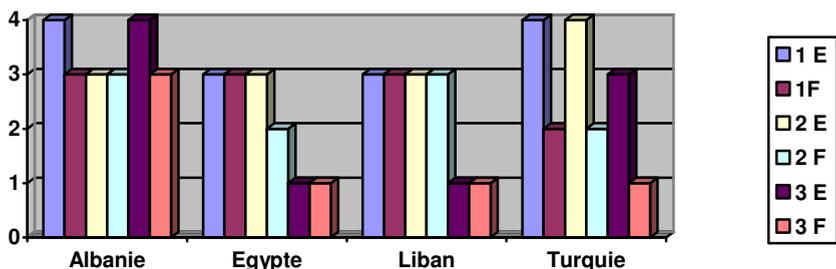
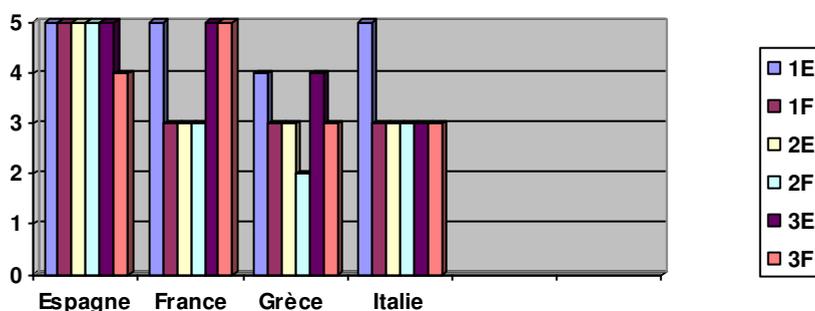
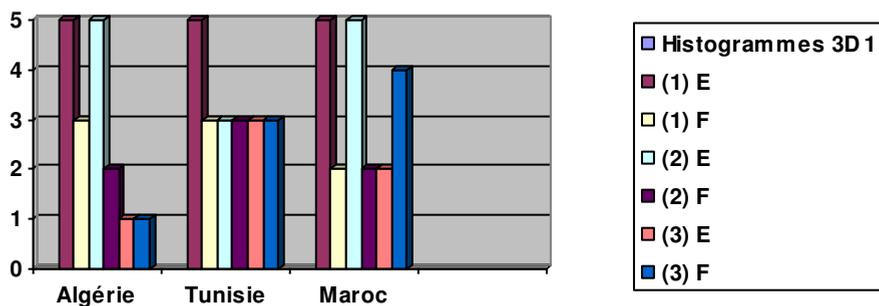
- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
  - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
  - . ligne « F » : « fonctionnement du phénomène » (ex services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer, l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement). »

On rappelle aussi que pour rendre plus lisibles les graphiques ci-dessous, on a regroupé les indicateurs en 5 groupes :

- L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1,2,3 et 14)
- L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)
- L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à « créer » des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)
- Evaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10) par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11)
- Inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).

#### **Thème A. L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14)**

- d'administrations déconcentrées (indicateur 1)
- d'administrations sectorielles (2)
- de services d'appui au développement (3)



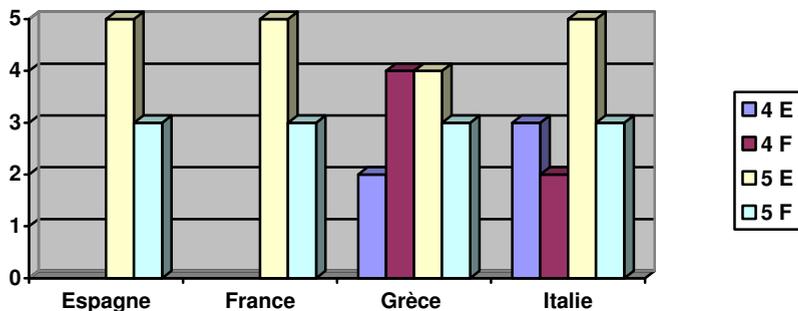
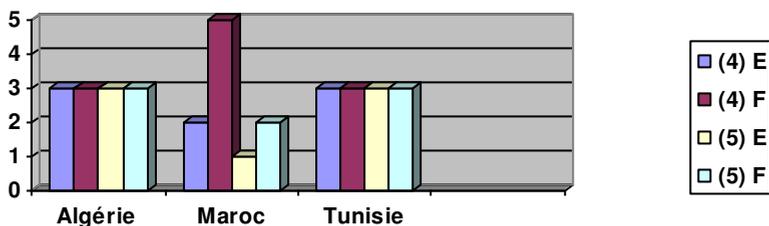
Les quelques remarques ci-dessous font ressortir les phénomènes les plus importants :

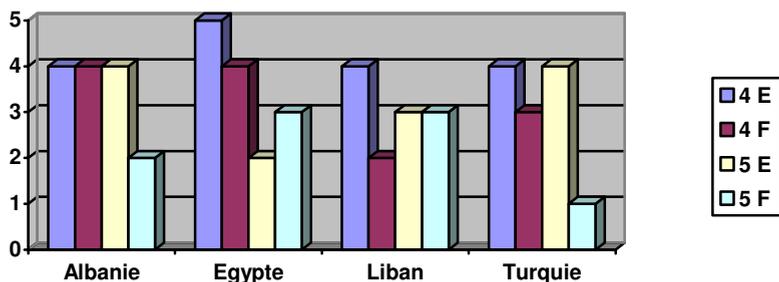
- Pour la « déconcentration » on a visiblement deux groupes de pays,
  1. Ceux chez qui elle est forte ou très forte (pays du Maghreb, Pays de l'UE, Albanie et Turquie).
  2. Ceux chez qui elle est moins marquée (Egypte et Liban)
- Pour les administrations sectorielles, on a du mal à discerner une « tendance »
  1. Dans les pays du Maghreb, on note une forte différence entre Algérie et Maroc d'une part et Tunisie d'autre part.

2. Même chose dans les pays de l'UE qui ont peu d'administrations sectorielles sauf l'Espagne.
  3. Même chose dans les pays de l'Est Méditerranéen ou seule la Turquie possède fortement ce type d'administration.
- On va retrouver des disparités du même type pour les services d'appui au développement.

**Thème B : L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)**

- territoire de projet sectoriel (4) et territoire de projet global (5)



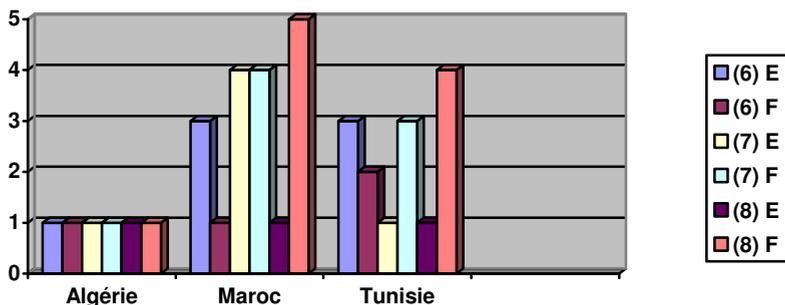


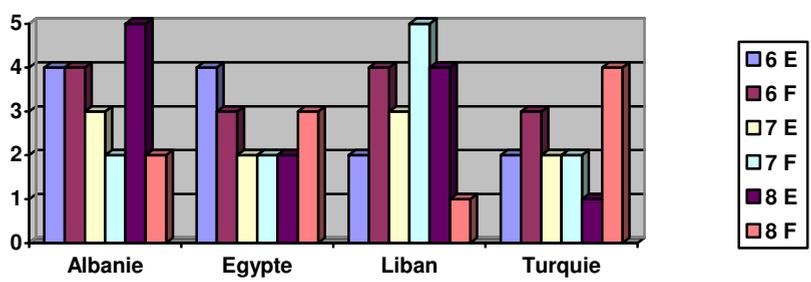
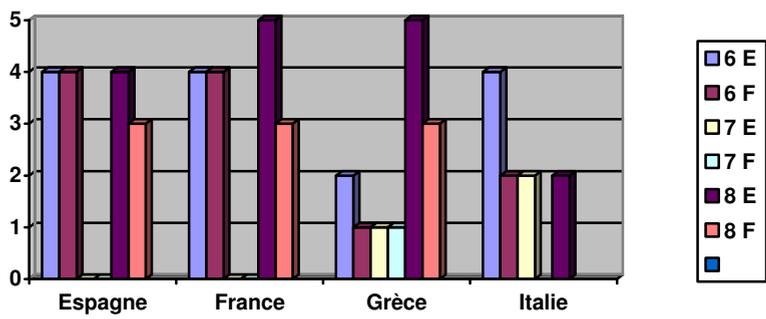
Il y a peu de territoires de projets signalés dans le Maghreb. Il y en a beaucoup dans les pays de l'UE mais ce sont essentiellement des territoires de projet global.

Dans les pays de l'Est Méditerranéen ce type de projet semble surtout exister sous la forme de projets sectoriels contrairement aux pays de l'UE.

**Thème C. L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à «créer» des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)**

- associations territoriales incluses dans les projets, (6)
- associations territoriales suscitées par les ONG (7)
- associations territoriales spontanées. (8)



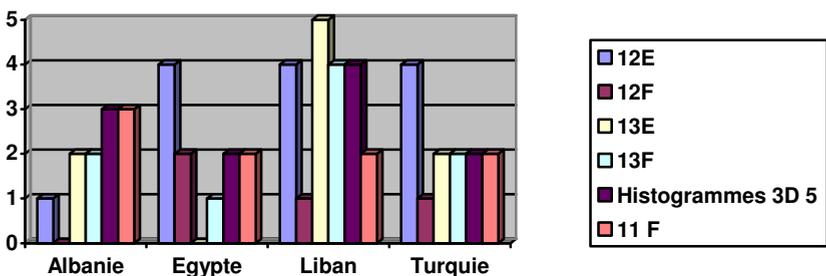
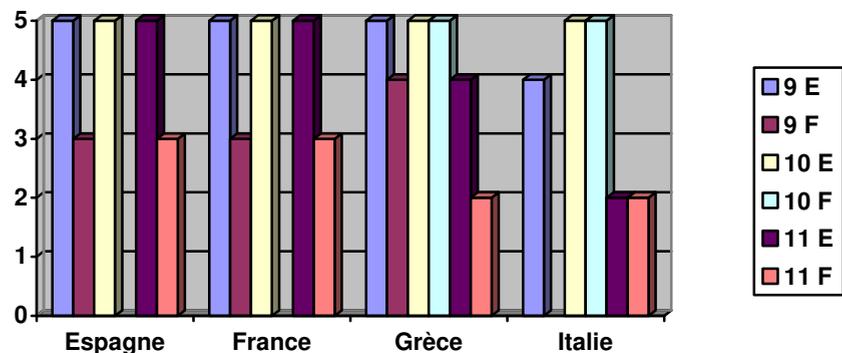
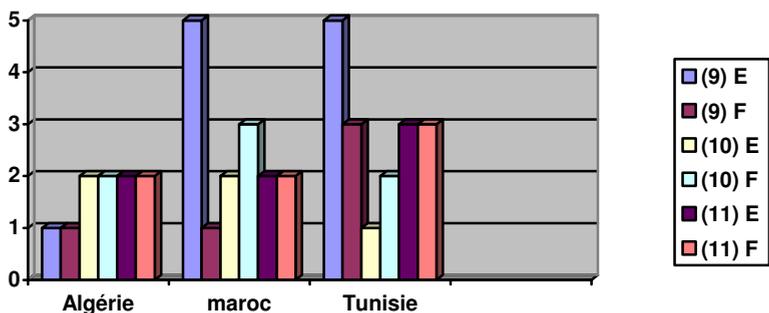


Ici les tendances sont plus claires :

- Forte poussée associative au Maroc et en Tunisie et faible existence en Algérie. Forte poussée dans l'UE sauf pour les associations « suscitées » par des ONG, qui n'existent pas dans les pays de l'UE. Les pays de l'Est connaissent eux aussi une forte poussée associative qui est pourtant moins nette en Turquie.

**Thème D : Evaluation globale de l'émergence des territoires dans le pays :**

- par la législation (9)
- par le fonctionnement des associations (10)
- par l'ancrage socioterritorial des associations (11)



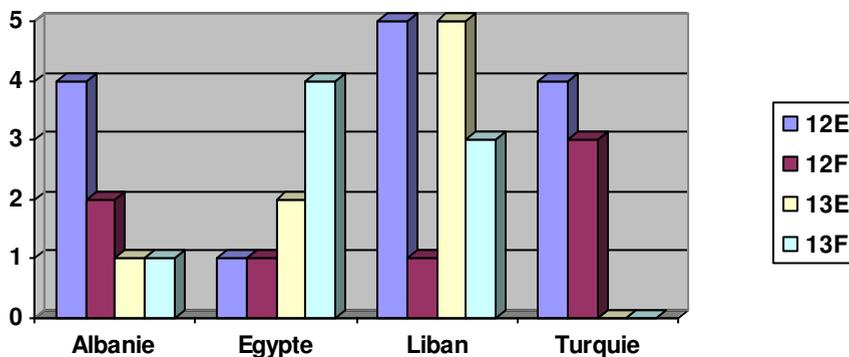
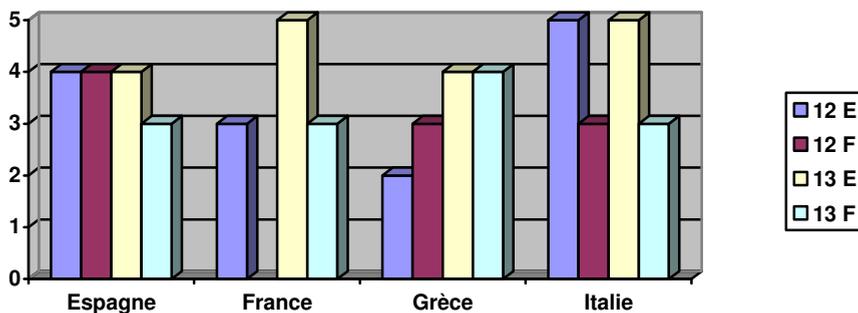
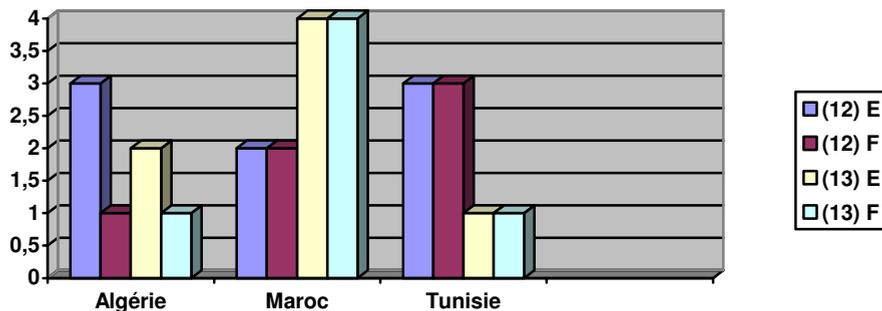
L'émergence de la territorialisation est, elle aussi, sujette à des contrastes importants même s'ils sont explicables :

- Au Maghreb, forte émergence en Tunisie et au Maroc et faible dans une Algérie dont la territorialisation est encore largement aux mains de l'Etat.
- Dans l'UE c'est la règle surtout sans doute en raison de la politique de l'UE dans ce domaine.
- Dans les pays de l'Est méditerranéen, la législation pousserait à la territorialisation sauf en Albanie. Mais ce n'est qu'au Liban où la poussée semble très forte. Cela

s'explique sans doute par le caractère très particulier de cette territorialisation qui est ancrée dans l'histoire et dans les structures sociales et religieuses.

### Thème E : Inscription territoriale des processus de développement :

- émergence d'une perception nouvelle des ressources à valoriser (12)
- émergence d'un processus de mobilisation de ces ressources (13)



En ce qui concerne les « ressources » à valoriser :

- Au Maghreb, il semblerait d'après les résultats que le Maroc connaîtrait une importante mobilisation des ressources qui serait plus faible en Tunisie et en Algérie alors que ces ressources seraient perçues comme plus importantes...

- Dans les pays de l'UE la tendance est plutôt à la perception et à la mobilisation des ressources mais dans les 4 pays concernés on a une certaine tradition de valorisation de l'identitaire surtout en ce qui concerne les produits agricoles « spécifiques ». La tendance est donc sans doute plus « installée » que dans les autres pays méditerranéens.

- Pour les pays de l'Est méditerranéen, le Liban sort nettement du lot dans ce domaine, sans doute en raison de la richesse de son patrimoine et de la diversité de sa production agricole.

## **Thème F. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial :**

- Le village (mechta) pour l'Algérie mais plus souvent l'APC (commune)
- Le douar pour le Maroc
- Le secteur ou le douar pour la Tunisie.
- L'intermunicipalité en Espagne
- La communauté de commune en France
- La mairie (Deme) en Grèce
- L'intercommunalité en Italie.
- Albanie : la commune
- Egypte : l'unité villageoise locale.
- Liban : circonscription foncière
- Turquie : Bourg : bourg, nahiye

## **IV – Premières hypothèses explicatives**

Ce paragraphe est destiné, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, à faire partager au lecteur notre démarche. Nous avons tenté en effet d'aller jusqu'au bout de ce que pouvaient nous enseigner l'analyse comparée des indicateurs. Mais, en fait, on s'est aperçu, après l'exercice de construction des « indicateurs », que cela permettait surtout de préciser les questions que nous nous posions :

### **a. L'émergence des « territoires ruraux » se « manifeste » par un certain nombre d'indicateurs :**

Peut-on classer les 13 indicateurs en trois groupes ?

- Manifeste clairement l'émergence : 6, 7, 8, 9, 11,

- Manifeste plus faiblement l'émergence : 1, 4, 5, 12, 13

- Ne manifeste pas nécessairement l'émergence : 2, 3, 10.

### **b. L'émergence des territoires ruraux est fortement conditionnée par des facteurs exogènes** qui apparaissent dans les indicateurs de la façon suivante :

1, 5, 9, sont-ils les indicateurs majeurs ?

### **c. D'autres facteurs explicatifs tiennent à l'histoire socio-politique des pays :**

- Tradition de déconcentration-décentralisation-ethnisation : Espagne, Italie, Liban

- Tradition de centralisation : France, Grèce, Turquie, Algérie, Egypte

- Evolution récente du rôle de la société civile : Maroc, Albanie, Tunisie.

Ces facteurs produisent-ils des explications plus probantes ?

**d. De plus, peut-on à partir de ces indicateurs avancer dans les réponses à notre question centrale qui a été formulée ainsi dans la proposition ?**

*« Quelles sont les relations entre les processus de déconcentration-décentralisation, le changement progressif de gouvernance de l'espace et des sociétés rurales, les processus d'émergence de territoires ruraux destinés à structurer de plus en plus l'espace rural, les sociétés rurales et les activités économiques et sociales et de développement qui s'y mettent en œuvre, dans les pays du Maghreb, en France et dans d'autres pays méditerranéens du sud de l'Europe, du Moyen Orient et de l'Europe non communautaire ? »*

**e. Par ailleurs, on peut se demander aussi en quoi ces relations permettent-elles à la fois de définir et d'expliquer les processus de territorialisation observés dans le monde rural de ces pays ?**

**f. Quelles seraient alors les causes internes et externes de ces processus et de leur mode d'articulation ?**

**g. Dans la proposition**, on avait élaboré aussi à propos du « degré de mise en place de la territorialisation » une série de questions qui restent bien des **questions centrales**, après l'étape des « indicateurs » :

*« Pour le premier niveau, le degré de mise en place (indicateur E tout au moins), on se posait les questions suivantes :*

- Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents (cf. plus haut) s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?

*Le travail sur les indicateurs permet de répondre par l'affirmative : l'impact des choix politiques a l'air assez net partout, même si ceux-ci sont faits parfois « sous contrainte » lorsque l'Etat s'est « désengagé » et n'a pas d'autre solution que de « passer la main...aux échelons régionaux.*

- Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t-il par le contexte national (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le contexte local (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ?

*Les « indicateurs » permettraient sans doute d'avancer – mais pas de la même façon dans tous les pays – qu'il s'agit des deux, contexte national et présence de leaders locaux.*

- La territorialisation des activités s'explique-t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents

niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ?

*D'après le travail sur les indicateurs, les facteurs nationaux semblent bien être une explication « nécessaire » mais non suffisante. La nature des problèmes, et les ressources territoriales pour les résoudre, semble être eux aussi une explication nécessaire.*

Finalement on peut garder ici l'affirmation que nous faisons à la fin de la première phase du travail à savoir que la question méthodologique était bien la suivante:

- Jusqu'où peut-on aller dans l'utilisation des indicateurs ?
- Ils sont certainement très utiles pour caractériser en partie la territorialisation DANS CHACUN DES PAYS mais peut-on aller au-delà et les utiliser dans une analyse comparée entre les pays en termes d'invariants et de différences ? Cela pose comme on vient de le voir un vrai problème.
- En tout état de cause ils constituent une bonne base pour traduire et appliquer la problématique générale à chacun des pays. Cette opération était en effet nécessaire avant d'aborder les études nationales et la définition du contenu des études régionales.

L'analyse comparée que nous avons tentée sur la base des indicateurs semble donc bien aller dans ce sens.

## Conclusion

On voulait faire une typologie au niveau des pays à partir de la construction d'indicateurs, mais on n'y est pas arrivé. Tout au plus peut-on quand même caractériser et expliquer en partie les invariants ou les convergences entre pays par des « **dominantes** » qui pourraient éventuellement aboutir à faire un regroupement du type :

- Pays de l'UE, avec comme dominante évidente le « deuxième pilier » de la PAC, la politique de développement rural.
- Pays marqués par leur passé socialiste et qui restent étatistes (Algérie et Albanie)
- Pays très marqués par leur histoire violente passée et présente (Liban Palestine)
- Pays où apparaît de fait dans certaines zones un « développement territorial » mais avec des dominantes différentes :
  - Egypte : la dominante d'un « territoire » « unique » celui du delta et de la vallée du Nil ...mais un pays qui a quand même créé un « ministère du développement local ».
  - Maroc : la dominante démocratique au niveau local comme l'atteste la pratique de la décentralisation-déconcentration et une poussée associative très forte au niveau local.
  - Tunisie : de bonnes conditions pour l'émergence d'un développement territorial avec un Etat qui laisse le local s'organiser, tout en se demandant jusqu'où il va aller...

En tout état de cause, les éléments qui ont été élaborés ci-dessus sont surtout constitués d'interrogations, que nous avons voulu signaler pour rendre compte de notre démarche. Ils

justifient certainement que l'on ait voulu, avec les analyses régionales, tenter de créer les informations qui nous manquaient pour avancer dans les réponses à ces interrogations.

### **Notes**

<sup>1</sup> Cf. partie I chap. II

<sup>2</sup> L'analyse a été réalisée fin 2005 dans la plupart des 11 pays. Il a pu y avoir depuis lors des changements dans la législation.

# Chapitre II

## La territorialisation vue au travers des analyses régionales

### Introduction

Avec ce chapitre on entre à proprement parler dans l'analyse explicative<sup>1</sup>.

L'analyse explicative doit d'abord chercher à répondre à la question suivante : pourquoi ces invariants et pourquoi ces différences ?

Pour répondre à ces questions, on a changé d'échelle (on passe de l'échelle nationale à l'échelle régionale) et on a introduit, en élaborant la problématique,<sup>2</sup> 17 questions « explicatives » qui explicitent la problématique. Mais, comme on l'a déjà indiqué, on ne peut pas répondre à ces 17 questions avec l'information existante. Il a fallu, à proprement parler, « créer de l'information ». Or cette démarche n'était pas possible, au niveau national, pour des raisons évidentes de moyens mobilisables. On a donc choisi de travailler sur des « zones rurales », plus ou moins importantes en termes de population, pour lesquelles on a pu mettre en œuvre une analyse beaucoup plus poussée que celle que l'on a pratiqué pour les indicateurs. Cette analyse a été réalisée sur 16 zones dont la liste est fournie ci-dessous.

Pour mieux situer nos questions, On a d'abord fait une analyse des zones choisies pour chaque pays. Cette analyse est restituée dans la partie II de notre étude. On a ensuite voulu tenter une analyse comparée des zones étudiées. Celle-ci a été réalisée en élaborant, pour chacune d'entre elles, un tableau qui résume les réponses aux 17 questions de la problématique. Cela représente une première étape qui devrait permettre d'expliquer en partie les différences qui apparaissent dans la description nationale par indicateurs.

On a élaboré ensuite des tableaux de comparaison autour de chacun des 6 thèmes (regroupés) pays par pays avec une ou deux zones selon le cas. Chacun des thèmes a été commenté avec le contenu des réponses aux questions correspondantes dans la liste des 17 questions, réponses qui figurent en principe dans la partie régionale des analyses nationales, ou de leur groupement

Les réponses région par région ont été tirées à la fois du rapport régional correspondant et des tableaux élaborés au séminaire de Médénine. Elles vont donc inclure les derniers apports collectifs qui contiennent à la fois les questions de l'ensemble des chercheurs du projet et les réponses des chercheurs concernés par chacun des pays.

## Les résultats des analyses régionales

### I – Analyse comparée : régions étudiées et cadre méthodologique

#### A. Les régions étudiées

Pays	Zone 1	Zone 2	commentaire
Algérie	Igllil Ali	Hadj Mécheri	Une zone de montagne littorale, une zone présaharienne
Maroc	Haut Atlas	(Tadla)	Zone de montagne berbère,  Zone de plaine assez désertique ?  Une seule zone traitée
Tunisie	Bénikhedache	Ain Draham	Zone montagneuse présaharienne et zone forestière du nord du pays.
Espagne	Campina sud	Bas Maestrat	Deux zones assez agricoles, Andalousie et Valence, un territoire a émergé l'autre pas.
France	Basse Ardèche	Diois	Un petit territoire très « construit » (Diois) un gd territoire pas encore vraiment constitué (Ardèche).
Grèce	Farsala	Mouzaki	Un territoire qui a du mal à se construire (Farsala) et un autre qui se construit grâce aux actions pertinentes de sa diaspora (Mouzaki).
Albanie	Durrës-Kavaja		Zone agricole côtière avec fort développement du tourisme
Egypte	Tiba	El-Ezab	« nouvelles terres » aménagées dans une zone désertique mais irrigable et village de la vallée à gouvernance associative.
Liban	Balbeck-Hermel	(El Hermel Ouadis)	Nord de la plaine de la Bequaa
Palestine	Vallée du Jourdain		Zone très riche de potentialités à mettre en œuvre.

## B. Le cadre méthodologique

### Les 17 questions de la problématique sont les suivantes <sup>3</sup>:

1. Il existe dans le pays un processus de déconcentration/décentralisation administrative : *Jusqu'où va ce processus et au niveau territorial et au niveau des formes d'activité ?*
2. Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents *s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et/ou par les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?*
3. Il y a un processus d'émergence d'acteurs locaux dans ce territoire. *Est-il basé sur les élus locaux, sur le tissu associatif, sur les deux ?*
4. Cette structuration territoriale locale est-elle, au moins en partie, institutionnalisée ? *Sous quelles formes dans les territoires étudiés ?*
5. Ces acteurs locaux prennent-ils en charge les problèmes et les processus de développement local ?
6. Quelles sont les origines de cette prise en charge par les acteurs locaux ? *Un problème particulier ? L'existence de ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ? Un processus plus large ?*
7. Cette prise en charge s'explique-t-elle par la délimitation, la taille et la logique territoriale (zones homogènes - non homogènes, ethniques - non-ethniques, etc...) des zones concernées ?
8. De quoi dépend cette prise en charge ?  
*Cette prise en charge dépend-elle de l'échelle et du cadre géographique de la territorialisation, qui est plus ou moins favorable à une telle prise en charge. Quelle est l'échelle dans les territoires étudiés ? Quel est aussi le mode de gouvernance mis en place dans le territoire concerné ?*
9. Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t-il par le *contexte national* (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le *contexte local* (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ?
10. Existe-t-il dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités ?
11. L'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est-elle représentative de l'ensemble des territoires du pays ?
12. La territorialisation des activités s'explique-t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ?
13. Le mode de gouvernance des territoires concernant les activités économiques et sociales s'explique-t-il par le *mode d'intervention de la collectivité dans ces activités (aides publiques, règles du jeu, articulation entre secteur public et secteur privé...)* ?
14. Y a-t-il dans la prise en charge des activités par les acteurs locaux : *apparition ou pas de la multisectorialité ? prise en charge des activités économiques ou*

*seulement sociales ou seulement d'infrastructures ? Démarche qualité et de différenciation des biens et services offerts ?*

15. Y-a-t-il une autonomie réelle des associations de développement local, *ou un « noyautage », par exemple par la présence de fonctionnaires détachés dans les associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets ?). Qui initie, qui décide, qui programme, qui finance ?*
16. La mobilisation des populations concernées  *dans le diagnostic, la définition de la stratégie, la détermination des opérations (processus réel et efficacité) est elle effective?*
17. Comment s'opère la « détection » des « porteurs de projets », publics ? privés ? associatifs ?

## **Le cadre d'analyse des zones retenues est construit à partir des 6 thèmes regroupant les 17 questions de la problématique**

Les regroupements des questions posées sont les suivants :

- Institutions administratives (questions 1 et 2)
- Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
- Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
- Processus de développement territorial (10,11, 12)
- Gouvernance spécifique (question 13)
- Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

Ces regroupements ont été réalisés de la façon suivante :

### **Institutions administratives (questions 1 et 2)**

- Il existe dans le pays un processus de déconcentration/décentralisation administrative : *Jusqu'où va ce processus et au niveau territorial et au niveau des formes d'activité ?* question 1

- Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide

*d'indicateurs pertinents s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et/ou les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?* question 2

### **Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)**

- Il y a un processus d'émergence d'acteurs locaux dans ce territoire. *Est-il basé sur les élus locaux, sur le tissu associatif, sur les deux ?* (question 3)

- Cette structuration territoriale locale est-elle au moins en partie institutionnalisée ? *Sous quelles formes dans les territoires étudiés ?* (question 4)

- Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t-il par le *contexte national* (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le *contexte local* (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ? (question 9)

### **Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)**

- Ces acteurs locaux prennent-ils en charge les problèmes et les processus de développement local ? question 5

- Quelles sont les origines de cette prise en charge par les acteurs locaux ? Un problème particulier ? L'existence de ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ? Un processus plus large ? question 6

- Cette prise en charge s'explique-t-elle par la délimitation, la taille et la logique territoriale (zones homogènes - non homogènes, ethniques - non-ethniques, etc...) des zones concernées ? question 7

- De quoi dépend cette prise en charge ? question 8

*Cette prise en charge dépend-elle de l'échelle et du cadre géographique de la territorialisation, qui est plus ou moins favorable à une telle prise en charge. Quelle est l'échelle dans les territoires étudiés ? Quel est aussi le mode de gouvernance mis en place dans le territoire concerné ?*

- Y a-t-il dans la prise en charge des activités par les acteurs locaux : *Apparition ou pas de la multisectorialité ? Prise en charge des activités économiques ou seulement sociales ou seulement d'infrastructures ? Démarche qualité et de différenciation des biens et services offerts ?* Question 14.

### **Processus de développement territorial (10,11, 12)**

- Existe-t-il dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités ? Question 10

- L'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est-elle représentative de l'ensemble des territoires du pays ? (question 11)

- La territorialisation des activités s'explique-t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ? (question 12)

### **Gouvernance spécifique (question 13)**

- Le mode de gouvernance des territoires concernant les activités économiques et sociales s'explique-t-il par le *mode d'intervention de la collectivité dans ces activités (aides publiques, règles du jeu, articulation entre secteur public et secteur privé...)* ? (question 13)

### **Autonomisation des territoires (15, 16, 17)**

- Y-a-t-il une autonomie réelle des associations de développement local, *ou un « noyautage » par exemple par la présence de fonctionnaires détachés dans les Associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets ?). Qui initie, qui décide qui programme qui finance ?* (question 15)

- La mobilisation des populations concernées *dans le diagnostic, la définition de la stratégie, la détermination des opérations (processus réel et efficacité) est-elle effective?* (question 16)

- Comment s'opère la « détection » des « porteurs de projets », publics ? privés ? associatifs ? (question 17)

## **La caractérisation des régions étudiées est élaborée au moyen du cadre ci-après<sup>4</sup>**

Il s'agit de faire une synthèse des informations contenues dans chacune des contributions nationales. On propose la méthode suivante :

A la lecture de la contribution nationale on doit aboutir à une réponse à chacune des 17 questions pour chaque étude régionale. Cette réponse a été résumée et consignée dans un tableau de synthèse pour chaque région qui figure ci-dessous.

Le tableau qui résume cet exercice a été construit, pour chaque pays, de la façon suivante :

Thèmes	Questions n <sup>os</sup>	Réponses
Carte identité territoire		
A. institutions	1	
administratives	2	
B. Emergence	3	
acteurs	4	
locaux	9	
C. Prise en charge des	5	
Activités par	6	
Les acteurs	7	
	8	
	14	
D. Processus	10	
développement	11	
territorial	12	
E. Gouvernance	13	
spécifique		
F. Autonomisation	15	
des	16	
territoires	17	

Il a été rempli pour chacun des pays à partir de la lecture de la contribution nationale (analyse régionale) qui donne des réponses aux questions elles-mêmes. Ces réponses ont été complétées par les tableaux élaborés pendant le séminaire de Médenine. Au cours de ce séminaire un débat a été organisé après chaque exposé de pays sur le ou les zones étudiées<sup>6</sup>.

Certaines des questions posées – et leur réponse – n'ont pas été traitées de fait comme des questions spécifiques à la zone étudiée. C'est le cas notamment des questions concernant le degré de décentralisation-déconcentration et le processus qui l'a accompagné. C'est aussi le cas des questions concernant en général l'institutionnalisation des éléments du développement territorial. Les réponses à ces questions valent en général pour l'ensemble du pays.

On a présenté ci-après les 16 grilles (une par région) selon les mêmes regroupements géographiques : Pays du Maghreb, Pays de l'Union Européenne, Pays de l'Est Méditerranéen.

### ***C. Les régions situées dans les pays du Maghreb :***

**Algérie : IGHIL ALI**

Thèmes	questions	Réponses
Carte identité territoire		Wilaya Bejaia : commune d'Ighil Ali 13.000 habitants
<b>A.</b> institutions administratives	1	Déconcentration : Wilaya, Daïra, Commune Décentralisation sectorielle poussée. Forte dépendance du budget de l'Etat pour les communes
	2	Décentralisation et Déconcentration s'expliquent par le choix politique de l'Etat
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Basée principalement sur élus locaux mais 15 associations dont 3 agricoles et économiques. Importance des associations religieuses qui sont aussi souvent patrimoniales.
	4	Pour les associations. Oui (législation) ; pour la coordination avec l'Etat et les privés : non.
	9	S'explique par le contexte national, le tissu social (Kabylie) et l'histoire récente.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs locaux	5	Oui pour les acteurs économiques : agriculteurs, arboriculteurs. Huileries, sculpture sur bois, valorisation des piments rouges. Oui pour l'infrastructure au travers de l'APC
	6	Ressources mobilisées : tapisserie, patrimoine architectural, eau. Origine : un processus progressif de mobilisation encore timide.
	7	Explication par la délimitation ? non par le fait que ce n'est pas un territoire « construit ». C'est parce que c'est communal (territoire donné). Nouvelles activités : séchage des piments rouges (sans coordination d'acteurs) pomme de terre irriguée.
	8	L'échelle communale et démographique semble favorable; mais il y a beaucoup d'associations « de village ». La prise en charge a l'air très « micro » (villages) et ne semble pas agir à l'échelle de la commune.
	14	Multisectorialité : oui (artisanat, agriculture) intersectorialité pas encore.
<b>D.</b> Processus de	10	Nouvelles activités, financement « croisés » mais pas encore activités croisées

développement territorial	11	<p>Un projet de territoire : le village de Tezla, appuyé par des associations locales et une association étrangère (MPL).</p> <p>Exemple de projet de territoire : village de Tezla , (IA) : déconstruction, reconstruction : piment, eau, mosquées : Aménagement d'un périmètre irrigué, goutte à goutte et irrigation par aspersion) , association locale et association étrangère (Montpellier) : aménagement d'une source, accroissement de ressources, retours de villageois (retour de 5 ménages), projet de mise en place d'une usine de conditionnement du piment.</p>
	12	<p>Projet de mis en œuvre d'une usine de conditionnement du piment.</p> <p>Pas encore de PPDRI. Mais ils sont en projet. Il est sûr que les PPDRI y seront pour beaucoup dans le processus. Mais le problème, c'est l'appropriation des PPDR par la population et les associations.</p>
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Pas encore de gouvernance associant de façon institutionnalisée les 3 acteurs. Mais des coopérations informelles et mêmes formelles pour le financement.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Celle que peut leur donner le fait d'être une commune.
	16	
	17	

## Algérie : HADJ MECHRI

<i>Thèmes</i>	<i>questions</i>	<i>Réponses</i>
Carte identité territoire		Wilaya de Laghouat : commune Hadj Mechri 6.400 habitants
<b>A.</b> institutions administratives	1	Déconcentration : Wilaya, Daira, Commune. Décentralisation sectorielle poussée. Forte dépendance du budget de l'Etat pour les communes.
	2	Décentralisation et Déconcentration s'expliquent par le choix politique de l'Etat.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Basée principalement sur les élus locaux mais 15 associations dont 3 agricoles et économiques. Importance des associations religieuses qui sont aussi « patrimoniales » (mosquées).
	4	Pour les associations, oui (législation); pour la coordination avec l'Etat et les privés : non.
	9	S'explique par le contexte national, le tissu social (la steppe) et l'histoire récente. 3 entreprises bâtiment. Place importante des « services » (familles pluriactives ?)
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Oui pour les acteurs économiques : Agriculteurs, arboriculteurs. Huileries, sculpture sur bois. Oui pour les infrastructures au travers de l'APC et des acteurs « publics » mais « élus ».
	6	Ressources mobilisées : tapisserie, patrimoine architectural, eau. Origine : un processus progressif de mobilisation encore timide. Parcours steppique, haut lieu de culte, fantasia. Acteurs institutionnels financent des acteurs associatifs, avec une relation très ancienne avec le « Tadjemaat ». Acteurs économiques ne participent à aucune forme de coordination.

	7	Explication par la délimitation ? par le fait que c'est « communal » ? oui. Nouvelles activités, pomme de terre irriguée.
	8	L'échelle communale et démographique semble favorable.
	14	Multisectorialité : oui (artisanat, agriculture) intersectorialité pas encore.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Nouvelles activités, financement « croisés » mais pas encore activités croisées.
	11	
	12	PPDRI : seguia, mise en défens, forages. 10 PPDRI qui démarrent ; à la fois infrastructures, services sociaux aménagements agricoles.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Pas encore de gouvernance associant de façon institutionnalisée les 3 acteurs. Mais des coopérations informelles et mêmes formelles pour le financement.
<b>F.</b> Autonomisation	15	Celle que peut leur donner le fait d'être une commune. Hadj Mechri : commune récente, 1987 : avant, ils n'avaient aucune relation avec l'Etat : mais il y a sans doute actuellement perte d'autonomie et dépendance croissante.

## Maroc

N.B. (Dans le cas de ce pays, les observations de terrain n'ont pas été distinguées dans l'analyse régionale, nous traitons donc dans ce tableau, les deux terrains en même temps en ne les distinguant que lorsque cela est possible)

Thèmes	questions <sup>7</sup>	
Carte identité territoire		<p>Haut Atlas : Montagne humide, absence d'Etat : IMLIL : atouts/faiblesses : atouts touristiques (AEP, assainissement) défaut d'infrastructures de base, vulnérabilité (tourisme, eau, identité) : territoire entre la commune et le douar.</p> <p>Tadla : plaine semi-aride à forte potentialité d'irrigation, forte présence de l'Etat : périmètres d'irrigation nouveaux et émigration récente (Italie et Espagne), choix de 3 douars : Ahi Maarba émigration forte Espagne), Nador (émigration faible), Oulal Abd Allah (émigration forte Italie)</p>
<b>A.</b> institutions administratives	1	<p>Mise en place en 1996 de collectivités locales, avec 1547 communes, 16 régions. La commune s'est vue attribuer un certain nombre de compétences propres et de compétences transférées (écoles). Caractère bicéphale de l'autorité : « déconcentration » : délibérations exécutoires après l'avis de l'autorité de tutelle. Importance du Ministère de l'intérieur (jusqu'au Douar).</p> <p>Identification géographique et tribale.</p> <p>Identification du point de vue politico administratif : Province, cercle, caïdat, Khalifat, municipalités.</p> <p>IMLIL : Trans Douar ou interdouar ? problèmes transversaux ou communs à des acteurs. Le douar n'a pas de reconnaissance juridique, ce n'est pas une collectivité territoriale : « j'appartiens au douar, mais je suis dans cette dynamique de la construction de quelque chose qui transcende le douar ».</p>
	2	<p>La décentralisation a été voulue par le pouvoir royal. Caractère bicéphale de l'autorité : « déconcentration » : délibérations exécutoires après l'avis de l'autorité de tutelle. Importance du Ministère de l'intérieur (jusqu'au Douar).</p>
<b>B.</b> Emergence des	3	<p>Emergence d'Agence de développement (Nord, Oriental et Sud) capacités d'impulser des projets de développement. Emergence de la stratégie de</p>

acteurs locaux		développement territorial à 3 niveaux : Développement rural, SNADT, pays d'accueil touristique. Etape de suspicion : 1970, Etape d'ouverture, Etape de reconnaissance : 2000-2007
	4	<b>Associations créés dans le cadre de projets (FIDA) ou à partir d'initiatives locales (érudits locaux, personnes instruites..) : idée de faire quelque chose pour sa localité.</b> <b>Acteurs du tourisme : associations :</b> <b>De douars : Hammam, centres éducatifs, pisciculture, protection de l'environnement : surchauffe associative,</b> <b>Supra Douar : bassin d'Imlil, Tamount.</b> <b>De corporation : guides, muletiers,</b> <b>Tadla : ADD : Associations de développement « Durable » : besoins de base, animation et activités différenciées, création et valorisation de richesses.</b> <b>ADR : Association de Développement rural : Développement, femmes, émigrés (Ecoute, représentation).</b>
	9	Apparition d'une nouvelle élite locale de jeunes leaders soucieux du développement de leur douar.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Exploitation des gisements touristiques, valorisation de l'arganier, valorisation de la viande de mouton, Haut Atlas : cultures de rentes, Tadla : émigration Imlil : tourisme (avec de fortes disparités inter douars), valorisation de l'arboriculture fruitière (cerises, pommier, noyer), amélioration des conditions de vie, Tadla : Oulal : olivier, grenadier (Mousse du grenadier) Nador : élevage laitier.
	6	L'arganier constitue un cas exceptionnel de ressource spécifique valorisée par les acteurs locaux. Cette situation est fortement évolutive (récupération par des entreprises extérieures).
	7	Développement de commerces locaux, importance du contexte international : plus de libertés d'actions : pas d'autorisation pour créer une association.

	8	Le niveau du Douar est le niveau pertinent et crucial de la gouvernance locale d'acteurs et de la prise en charge des activités.
	14	Pas vraiment de multisectorialité constatée (sauf peut-être arganier et tourisme)
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Nombreux projets associatifs au niveau des douars avec le soutien d'ONG internationales
	11	Développement local combinés avec acteurs locaux et décentralisation semble assez représentatif de la situation dans tout le Maroc.
	12	La dynamique observée tient essentiellement à la nécessité de gérer les problèmes engendrés par la pauvreté que le pouvoir central ne peut assumer, en tous cas, seul.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Développement de commerces locaux, importance du contexte international : plus de libertés d'actions : pas d'autorisation pour créer une association
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Forte présence de la tutelle du ministère de l'Intérieur mais foisonnement associatif.
	16	Il n'y a pas de douar sans son association.
	17	Ainsi les porteurs de projets sont-ils majoritairement associatifs.

## Tunisie Béni Khedache

Thèmes	questions <sup>8</sup>	
Carte identité territoire		Délégation de Béni Khedache, gouvernorat de Médenine : Sud Est du pays, zone pré désertique, émigration très ancienne et internationale, infrastructures complètes : zones à forte cohésion sociale, importance du patrimoine.
<b>A.</b> institutions administratives	1	Découpage administratif et structures de développement : niveau central puis Gouvernorat (Gouverneur et Conseil Régional de Développement) puis Délégation (Délégué et Conseil Local de Développement) puis Secteur, échelon de base (Omda et conseil Rural).
	2	Désengagement de l'Etat ou redéploiement de son mode d'intervention, achèvement de la déconcentration, décentralisation, dynamisme associatif et densification du tissu : affirmation du dispositif participatif : territoires de projets, liés à la gestion des ressources naturelles, territorialisation à ancrage ethno lignager, autour d'enjeux économiques, émergence de développement territorial endogène : retour des élites.  Déconcentration : Délégations, administrations techniques, DRAD, PRDI, Imadas (chefs de secteurs).  Décentralisation : Le Conseil régional joue un rôle connexe, comble les défaillances de l'Etat.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Le tissu associatif est à la base du fonctionnement du projet avec les associations locales.
	4	Institutionnalisation par le projet et le réseau autour d'IRZOD.
	9	Organisations de base nombreuses, associations locales.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Appropriation du projet structurant « Jessour et Ksour », IRZOD par les acteurs locaux.

	6	Le projet dans sa globalité contient plusieurs axes : tourisme, artisanat, produits agricoles spécifiques, gestion des ressources naturelles. Il structure et rassemble les acteurs et la prise en charge des diverses activités combinées entre elles.
	7	La cohésion du territoire vient sans doute de l'unité géographique du paysage, de la cohérence de la ressource patrimoniale et aussi de la gouvernance autour d'un projet structurant.
	8	La prise en charge et l'implication des acteurs dépend fortement de l'effet d'exemplarité du projet IRZOD.
	14	La multisectorialité (produits, patrimoine, tourisme, etc.) est une caractéristique majeure de B K.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Projet IRZOD, en 9 <sup>e</sup> année, émergence d'un projet de territoire, qui se prolonge par un projet plus global : Plan de Développement Local, coopération décentralisée.
	11	Le cas de B K est plutôt exceptionnel.
	12	Lien avec les initiatives locales plutôt que des facteurs nationaux ou des effets de politique publique. Effets de personnalités leaders.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Un mode de gouvernance très particulier, qui fonctionne par apprentissage collectif au fur et à mesure de la construction du projet, celui-ci évolue et s'étend.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Forte autonomisation du territoire et existence d'un projet de territoire.
	16	Emergence d'un territoire au sein duquel les acteurs se coordonnent, rôle important des élites, apport des réseaux externes, projets multisectoriels intégrés. Limites du développement : réponse à une situation de crise, dépendance du tourisme balnéaire, réflexion sur les limites d'un développement territorialisé.
	17	Les associations de base qui coordonnent le projet suscitent puis encadrent les initiatives des porteurs de projets.

## Tunisie Ain Draham

Thèmes	questions <sup>9</sup>	
Carte identité territoire		Délégation de Ain Draham, Gouvernorat de Jendouba : Nord-Ouest du pays, émigration récente, infrastructures complètes : faible cohésion sociale : zones de refuge. Zone la plus humide de la Tunisie.
<b>A.</b> Institutions administratives	1	Découpage administratif et structures de développement : niveau central puis Gouvernorat (Gouverneur et Conseil Régional de Développement) puis Délégation (Délégué et Conseil Local de Développement) puis Secteur, échelon de base (Omda et conseil Rural).
	2	Désengagement de l'Etat ou redéploiement de son mode d'intervention, achèvement de la déconcentration, décentralisation, dynamisme associatif et densification du tissu : affirmation du dispositif participatif : territoires de projets, liés à la gestion des ressources naturelles, territorialisation à ancrage ethno lignager, autour d'enjeux économiques, émergence de développement territorial endogène : retour des élites, Déconcentration : Délégations, administrations techniques, DRAD, PRDI, Imadas (chefs de secteurs) Décentralisation : Le Conseil régional joue un rôle connexe, comble les défaillances de l'Etat.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Organisations de base : GDA Dahar, CSA, GIC, eau et conseil de gestion, ONG nationales, émigrés et élite locales actives.
	4	Projet sylvopastoral porté d'abord par un Office national de développement sylvo-pastoral (ODESYANO) puis par des ONG étrangères.
	9	La concertation est prévue mais fonctionne mal du fait d'une faible participation des populations locales peu concernées.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Ressources naturelles : bois liège, eau, savoir faire de la population, artisanat, miel, essences de produits forestiers.  Important potentiel touristique.  Ces ressources sont gérées par des Offices d'Etat notamment dans une perspective de préservation et de durabilité de la ressource.

	6	Malgré les efforts publics, faible participation des acteurs locaux pour le développement de l'activité sylvopastorale. Il existe cependant des groupements de base de type associatif pour la gestion des ressources rares comme l'eau notamment.
	7	non
	8	Le territoire souffre de l'absence d'un projet global qui mobiliserait les acteurs (contraste presque terme à terme avec le cas de Beni Khedache).
	14	L'effet national ou de politique publique joue très peu. Les initiatives, quand elles existent, sont locales.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Essais de différenciation de produits locaux (ex miel) : initiative issue de l'extérieur, qui ne prend pas, GDA sur des territoires très restreints
	11	Non pas clairement
	12	C'est plutôt le découpage politico administratif qui détermine la territorialisation des activités.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Innovation institutionnelle en cours : forme de gouvernance qui associe tous les acteurs locaux, dans une perspective de préservation des ressources naturelles, mais gouvernance globalement faible du fait de l'absence de projet structuré de développement.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Les associations sont dominées par ONG et Offices Nationaux.
	16	Mobilisation faible.
	17	Détection des porteurs de projets passe par les Offices nationaux et les autorités locales plutôt que par l'associatif.

***D. Les régions situées dans les pays de l'Union Européenne :***

**Espagne : Campina Sud**

Thèmes	questions <sup>10</sup>	
Carte identité territoire		<p>Le territoire de Campina Sud est au centre de l'Andalousie, climat méditerranéen continental froid l'hiver et chaud l'été, faibles précipitations. Sols agricoles fertiles.</p> <p>104 000 habitants et densité de 92,47 hbts au km2. exode rural dès 1960 puis stabilisation dans les années 1990 (avec croissance dans les villes, Cordoue, Malaga, Séville).</p>
<b>A.</b> institutions administratives	1	<p>Institutions nationales : anciennes et nouvelles : Les changements de l'organisation territoriale de l'Etat espagnol, à partir de 1978 (nouvelle constitution), Le modèle de développement global (industrialisation/urbanisation) D'un Etat centraliste déconcentré à un Etat décentralisé (presque décentralisé) : 8000 municipalités, 50 provinces, 15 communautés autonomes (CC.AA) dotés d'une quasi constitution, 2 Villes autonomes. Etat = 19% des ressources publiques, le reste c'est les CC AA. Réaménagement de l'espace rural : Environnement, Agricoles (AOC), Développement rural (Leader, Proder) : délimitation par l'administration.</p> <p>Le modèle du développement espagnol des années 60 : naissance de comarcas : territoires composés de plusieurs municipalités.</p> <p>le modèle des années 1970 : bottom up, degré d'interventionnisme élevé des administrations régionales, à des niveaux différents. Transfert de responsabilités et de compétences réelles au niveau central et au niveau local.</p>
	2	<p>Les programmes Leader et Proder, la revalorisation du local, la décentralisation de l'Etat, la valorisation des ressources locales.</p> <p>Acteurs économiques : entreprises, organisations professionnelles.</p> <p>Acteurs socio culturels : associations, syndicats, école</p> <p>Acteurs institutionnels : Autorités locales, entités gouvernementales, responsables administratifs, services.</p> <p>Mancomunidades : intercommunalités.</p> <p>Conseils Comarcales, coopératives.</p> <p>Associations de jeunes et de femmes.</p>

		Commissions.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Création en 1997 d'une Association, groupe d'action locale (GAL) issu de 11 communes.
	4	C'est le programme européen LEADER qui leur a permis d'émerger.
	9	Les différentes instances locales sont intervenues : les 11 mairies et leur groupement : « la Mancomunidad », les entrepreneurs, les organisations de producteurs et les associations (femmes, handicapés, jeunes, écologistes, associations culturelles, etc.). C'est donc une affaire plus locale que nationale.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Oui, vitalité des associations locales.
	6	D'une part, il existe un projet global de développement (Leader-Proder) et d'autre part, plusieurs produits spécifiques dont : huile d'olive et vin (Montilla-Moriles, AOP).
	7	La zone est rendue homogène par la dynamique du projet : le groupe de développement rural de la Campina Sud de Cordoue qui a notamment obtenu l'AOP pour le vin Montilla Moriles.
	8	Les organisations locales nombreuses (agence pour l'égalité des chances, Decora-art et dessin dans le foyer-, Alacena-amélioration de la production et de la transformation des fruits et légumes, observatoire Comarcal, Ingenova Consulting, réseau télématique Wifi, etc .) jouent un rôle important et dynamique pour le mouvement social au-delà des structure étatiques et régionales.
	14	Oui, il y a intersectorialité sur les différentes possibilités locales.
<b>D.</b> Processus développement territorial	10	Processus d'apparition de territoires d'activités. La mondialisation a ouvert de nouvelles opportunités (produits écologiques de qualité,  Territoire marché, territoire de contestation, territoire d'opportunité politique (165 leader + et 162 Proder)  Campina Sud : modernisation de l'agriculture, AOC, périmètre irrigué du canal : Genil-Cabra (40.000 ha). Territorialisation des activités : agence pour l'égalité des chances, projets Decora et Alacena, observatoire socio-économique, Wifi, agence d'appui à la création d'activités : importance des forces exogènes et effet guichet

		des procédures. Coexistence d'un processus d'institutionnalisation et des territoires fonctionnels endogènes.
	11	Oui
	12	La territorialisation est essentiellement liée à l'existence d'un projet de développement, formalisé et institutionnalisé (contractualisation).
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	La Comarca joue un rôle important comme institution régulatrice. Les associations interviennent positivement.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	L'autonomie des associations est réelle dans la mesure où elles contractualisent directement avec les bailleurs de fonds (principalement européens).
	16	Oui, mobilisation des acteurs locaux.
	17	Les GAL assurent le repérage des porteurs de projet

**Espagne : Baix Maestrat**

Thèmes	questions <sup>11</sup>		
Carte identité territoire		Zone située au nord de la communauté de Valence. Dans la province de Castello 12 300 habitants (densité de 21,14 habitants par Km <sup>2</sup> . Une démographie très descendante.	
<b>A.</b> institutions administratives	1	<p>Institutions nationales : anciennes et nouvelles : Les changements de l'organisation territoriale de l'Etat espagnol, à partir de 1978 (nouvelle constitution), Le modèle de développement global (industrialisation/urbanisation). D'un Etat centraliste déconcentré à un Etat décentralisé (presque décentralisé) : 8000 municipalités, 50 provinces, 15 communautés autonomes (CC.AA) dotés d'une quasi constitution), 2 Villes autonomes. Etat = 19% des ressources publiques, le reste c'est les CC AA. Réaménagement de l'espace rural : Environnement, Agricoles (AOC), Développement rural (Leader, Proter) : délimitation par l'administration</p> <p>le modèle du développement espagnol des années 60 : naissance de comarcas : territoires composés de plusieurs municipalités</p> <p>le modèle des années 1970 : bottom up, degré d'interventionnisme élevé des administrations régionales, à des niveaux différents. Transfert de responsabilités et de compétences réelles au niveau central et au niveau local</p>	
	<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	L'émergence des territoires et des acteurs locaux se fait à partir de deux types d'acteurs : les administrations locales fortement impliquées puis les associations davantage liées aux financements extérieurs (Leader, ...).
		4	L'institutionnalisation se fait à travers les entités privées liées au GAL (Groupe d'Action Locale) : syndicats agricoles, coopératives et diverse organisations sociales.
9		La visite des oliviers millénaires et toutes les initiatives touristiques sont le fait d'initiatives privées.	
<b>C.</b> Prise en charge des	5	Oui	
	6	Les associations jouent un rôle important dans la prise en charge.	

activités par les acteurs	7	En fait, on observe plusieurs territoires de projets, il y a donc une forme d'hétérogénéité qui reste à gérer.
	8	On peut parler d'une émergence naissante d'acteurs territoriaux même si le tissu associatif est faible.
	14	Multisectorialité naissante mais non affirmée.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Processus d'apparition de territoires d'activités. La mondialisation a ouvert de nouvelles opportunités (produits écologiques de qualité),  Territoire marché, territoire de contestation, territoire d'opportunité politique (165 leader + et 162 Proder)  Baix Maestrat : Poids de l'histoire Intercoop autour des oliviers millénaires, forte dynamique de la population résidentielle, beaucoup d'activités, beaucoup d'immigrés.
	11	Encore faible
	12	Les programmes européens jouent un rôle très important dans la structuration de l'ensemble.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	La gouvernance reste dans ce cas, dominée par la présence des programmes européens qui dictent l'avenir (cela fait du plus et du moins, à méditer).
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	L'autonomie des associations est réelle dans la mesure où elles contractualisent directement avec les bailleurs de fonds (principalement européens).
	16	Mobilisation assez forte des populations.
	17	Ce sont les programmes qui révèlent les porteurs de projets.

## France - Ardèche Méridionale

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Ardèche méridionale : 125.835 habitants
<b>A.</b> Institutions administratives	1	La décentralisation déconcentration a rejoint en 1982 (Loi Deferre) un fort mouvement de développement local dans toutes les zones « non touchées » par la PAC et par les sociétés d'aménagement.
	2	Les pays peuvent ne pas correspondre aux « territoires » et c'est bien le cas en Ardèche où le pays n'arrive pas à être un territoire, les capacités de « bottom up » étant faibles.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	L'émergence est visiblement basée sur les élus locaux et sur le tissu associatif. Mais la faiblesse et la dispersion de ce dernier fait que la cohérence territoriale n'apparaît pas.
	4	La cohérence territoriale est officiellement institutionnalisée mais pas dans la réalité.
	9	Ca s'explique surtout par le contexte national qui a un peu « imposé » un « pays ».
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs locaux	5	Oui incontestablement.
	6	Il y a une tentative de mobilisation par la ressource avec la grotte Chavet mais qui n'arrive pas à se concrétiser. Un ensemble de problèmes à régler a suscité le « pays » qui a apporté les structures qu'il faut pour le faire mais pas encore la réalisation.
	7	Cette prise en charge se fait MALGRE le peu de cohérence du territoire.
	8	La trop grande taille du pays semble jouer contre l'émergence réelle d'un territoire.
	14	Multisectorialité mais pas intersectorialité.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Plutôt pour des activités sectorielles territorialisées
	11	Oui même si ça n'avance pas tjs à la même vitesse. Les « pays » ont été incontestablement un facteur favorable. Ils vont être relayés par les Communautés de Communes.
	12	La territorialisation des activités quand elle existe s'explique par une nécessité d'organisation de l'activité.

<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Le mode de gouvernance est une application de la structure des pays. Il est régi par une charte et un contrat de développement territorial, géré par un syndicat mixte, qui s'appuie sur des commissions thématiques et un conseil local de développement.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Ni véritable autonomisation ni véritable mobilisation.
	16	
	17	

**France****Diois**

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Sud du Vercors, 10.300 habitants, 51 communes, organisées autour de la ville-centre de Die (4.300 hab.) ville au passé historico-religieux brillant. Devenu Communauté de Communes en 2002.
<b>A.</b> institutions administratives	1	Cf. Ardèche.
	2	
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Forte mobilisation des acteurs locaux dans la structure de « pays » et celle de la communauté de communes.
	4	Surinstitutionnalisation qui correspond bien à la « cohérence » du territoire.
	9	Le degré d'émergence est essentiellement dû aux acteurs locaux et à leur capacité de mobilisation.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Oui certainement.
	6	Origine : il y a toujours eu de la mobilisation des acteurs bien avant la mise en place des structures.
	7	On peut effectivement faire l'hypothèse que la taille du Diois aide les acteurs locaux à prendre en charge.
	8	La taille et la cohérence socio-économique aident, c'est certain.
	14	Multisectorialité, oui, intersectorialité, non.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Deux activités « phares » : les plantes a parfum aromatique et médicinales et l'écoconstruction.
	11	
	12	Il y a bien territorialisation des activités basée sur des ressources spécifiques surtout agricoles. Il y a aussi un danger de voir ces ressources appropriées par d'autres

		notamment à l'occasion d'un « grand projet » encore à l'étude qui intégrerait le Diois dans la vallée de la Drôme.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Voir Ardèche = mêmes structures. Ajouter l'existence du principe de « subsidiarité » entre les financements des différents niveaux territoriaux
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Oui plus forte que pour l'Ardèche parce que pays historique et territoire « porté » par les acteurs locaux. Cogestion et subsidiarité, renaissance rurale amorcée, montée effective des acteurs locaux, processus d'apprentissage de la décision décentralisée depuis la formulation décentralisée, jusqu'à la mise en œuvre : omniprésence du projet/ montée progressive du concept de ressources spécifiques cachées qui sont ensuite révélées. Un double mouvement : mise en cohérence et d'articulation des formes territoriales nationales (1000 feuilles territorial et problème de définition de compétences).
	16	Mobilisation tout à fait effective
	17	On ne les détecte pas, ils viennent candidater !

## Grèce - Mouzaki

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Région de Mouzaki-Argithea (petite ville entre plaine et montagne), forte immigration vers Thessalie et Athènes.  1997 : fusion obligatoire des 10 communes en 4 Dèmes. Diaspora de 15.000 membres.
<b>A.</b> institutions administratives	1	La décentralisation va jusqu'à la commune (Deme) qui a la possibilité de proposer un plan d'aménagement local. Mouzaki réussit de plus en plus effectivement à intervenir auprès de la région, l'échelle déconcentrée, pour revendiquer la mise en œuvre de ces choix politiques et de sa stratégie territoriale. Mais cela a largement été facilité pour Mouzaki par l'existence de l'ANKA, agence de développement local, qui initie et gère les projets de développement du territoire. ANKA contribue dans la consolidation de la coopération entre les deux échelles des collectivités territoriales.
	2	Dèmes et Nomarchies (Départements), 13 Régions, Conseil régional. L'exemple de Mouzaki montre que la présence d'un corps institutionnel local fort et actif opérant dans le cadre d'une stratégie de développement territorial, notamment, avec la présence d'une Agence, contribue effectivement directement et/ou indirectement (avec le soutien du conseil départemental (2 <sup>e</sup> degré de Collectivités Territoriales) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ à rendre le fonctionnement institutionnel entre niveaux déconcentré et décentralisé moins déficient (moins de carences) et</li> <li>✓ à ce que le niveau de mise en œuvre des actions de développement (territoire rural et département) soit à l'origine des choix réalisés.</li> </ul> Création de lieux de débats, d'intégration des intérêts et d'arbitrage par ANKA et la collectivité au deuxième degré (département); permet la connaissance et la prise en compte des besoins, pour une meilleure hiérarchisation et cohérence des actions. Dans ce cadre, un grand nombre des problèmes locaux et la recherche des solutions est prise en charge par les acteurs locaux.
<b>B.</b> Emergence des	3	1990 : retour de la Diaspora : redécouverte des ressources de la montagne, développement d'un marché interne, marché régional et national, 1996, programme

acteurs locaux		leader, avec le soutien de l'Agence régionale de développement ANKA, Réseau hyperlocal de coopération entre branches complémentaires de la diaspora. Diversification du système productif : la petite ville devient le centre de tout ce mouvement.
	4	L'institutionnalisation de la structuration territoriale dépend de l'existence d'un projet de développement territorial. A Mouzaki on assiste à la création d'un GAL pour les Leader II et PIDER, mais aussi des partenariats importants entre par exemple les artisans du bois, les Collectivités Territoriales locales, l'Agence de Développement, l'Institut Technique Départemental spécialisé dans le Bois etc.
	9	Dans le cas de Mouzaki on s'aperçoit que le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique par la capacité de combiner le contexte national et local notamment par la présence des leaders locaux et une cohérence du territoire
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	En général ces acteurs se mobilisent plutôt dans le cadre d'un processus de développement déclenché par des programmes de financement, concernant la solution des problèmes locaux.
	6	A Mouzaki, l'origine de la prise en charge par les acteurs correspond au déclenchement d'un processus plus large entrepris par l'Agence de Développement du Département (ANKA) et favorisé par une série de programmes de financement comme Leader, PIDER et le Cadre Communautaire de Soutien (national et régional).
	7	La prise en charge s'explique plutôt par une logique territoriale qui se réfère à la présence d'une forte identité et d'un fort sentiment d'appartenance. Ce qui explique la mobilisation de la population à Mouzaki et même la participation spontanée et par la suite formelle de la diaspora.
	8	Cette zone a été divisée par la réforme administrative. Mais la forte identité culturelle de Mouzaki contribue au dépassement de cet handicap organisationnel et de coordination avec la présence de l'Agence de Développement et du Maire du principal Deme de Mouzaki qui a pu par son rôle assurer à la zone la fonction politique que le système administratif n'a pas permis.
	14	Il y a eu à la fois prise en charge des infrastructures, des équipements et une diversification des activités économiques.

<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	<p>Dans le cas de Mouzaki il s'agit d'une combinaison des projets territorialisés et des dynamiques locales d'activités.</p> <p>Adoption d'un contrat de qualité pour les produits locaux.</p> <p>Projets individuels et collectifs.</p> <p>Problèmes rencontrés : relations avec marchés externes, départ de JA, avec passage à l'entrepreneuriat.</p>
	11	Oui, en tenant compte que cette articulation dépend dans un certain degré de la région comme l'échelon déconcentré de l'Etat qui a le pouvoir de décision sur l'éligibilité et le financement des projets.
	12	Les facteurs nationaux permettent et favorisent dans une certaine mesure la territorialisation des activités si les acteurs locaux ont la capacité à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales La contractualisation n'existe pas pour les projets de développement territorial d'un territoire. Elle ne concerne que les programmes Leader et PIDER dont le rôle a été important mais leurs poids de point de vue budgétaire faible.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Bien que la collectivité dispose de certaines compétences pour intervenir dans le cadre de la gouvernance locale dans laquelle il est vrai elle joue un rôle décisif, elle n'a pas de tels moyens pour jouer ce rôle et de mobiliser ainsi les acteurs.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Par la législation, il y a une grande autonomie réelle des associations de développement par rapport à l'Etat et son échelon déconcentré la région. Ceci est valable aussi pour l'Agence de développement de Karditsa par rapport au rôle de son Conseil d'Administration. Il y a une bonne collaboration entre les cadres et le Conseil dans la proposition des actions, la prise de décision et la programmation. Le financement de l'Agence se fait via l'élaboration des projets. Sa dépendance de l'Etat s'amointrit à cause de la possibilité de chercher des programmes de financement directement aux appels d'offre de l'U.E.
	16	La mobilisation des populations n'est pas assez effective pour le repérage des ressources locales à valoriser.
	17	Il y a des problèmes d'harmonisation de la détection des porteurs de projet en raison de la forme – et de la rigidité pour certains- des financements.

## Grèce - Pharsala

Thèmes	questions <sup>12</sup>	
Carte identité territoire		Eparchie de Pharsala : ancienne unité administrative de 2 <sup>e</sup> degré qui n'a jamais fonctionné. Elle est caractérisée par une forte cohésion géographique et socio-économique) : ville passage, route pour aller aux Météores et à la mer, 4 Dèmes, coopération intercommunale. 24.000 habitants dont 14.000 dans la petite ville. Une population caractérisée par ses multi-appartenances culturelles. Une économie basée sur une agriculture familiale très modernisée, irriguée et orientée vers les cultures industrielles.
<b>A.</b> Institutions administratives	1	Dèmes et Nomarchies (Départements), 13 Régions, Conseil régional. Maires et autres acteurs représentants des institutions du mode productiviste s'adressent presque exclusivement à l'Etat central via les députés et à l'échelle déconcentrée qui est la région, pour leurs revendications d'assistance aux problèmes qu'ils rencontrent.
	2	Le nouveau Deme a la possibilité de proposer un plan d'aménagement local (zonages etc...) mais il ne peut pas élaborer et appliquer une politique locale incitative (diminution de taxes etc...) par exemple pour accueillir des unités artisanales dans une zone artisanale proposée par le plan. L'expérience montre que le Deme et ses acteurs peuvent mieux intervenir dans des domaines d'activités nouvelles dans le cadre d'un processus de spécification et de valorisation des ressources locales (par ex coopérative de fabrication des cigares). Par contre, lorsqu'il s'agit de produits traditionnels génériques (amandes), on remarque une forte rigidité de la part des services étatiques. Mais le développement se raisonne encore beaucoup à l'échelle nationale et peu à l'échelle régionale. L'exemple de Farsala montre que l'inexistence d'une mobilisation et la non coordination des acteurs institutionnels ainsi que l'absence d'une stratégie de développement territorial et notamment d'une Agence, renforce la carence du fonctionnement institutionnel entre niveaux déconcentré et décentralisé ainsi que l'écart entre le niveau de mise en œuvre des actions de développement (territoire rural et département) et le niveau d'origine des choix réalisés.
<b>B.</b> Emergence des	3	Un processus d'émergence d'acteurs locaux est détecté dans les deux zones et qui est basé beaucoup plus sur le monde associatif (coopératives, associations

acteurs locaux		culturelles que sur les élus locaux). Dans la zone de Pharsala ce processus est beaucoup plus lent du fait de la faible présence des programmes Leader et PIDER et l'incapacité de pouvoir bénéficier des investissements dans le cadre de la mise en œuvre ces dernières années des programmes de développement territorial finances par l'U.E. et l'Etat grec, par manque d'une stratégie territoriale et de structures d'appui. Donc, des acteurs émergent petit à petit, tournés vers la valorisation des ressources locales mais il y a des difficultés pour passer à une gouvernance locale (Problèmes d'entente et de concertation). Il faut bien distinguer les véritables acteurs, des représentants statutaires ou missionnés, des associations locales, des institutions traditionnelles (coopératives) et des groupes socio-culturels, qui sont en réalité sans pouvoir de délégation.
	4	Institutionnalisation : Oui et non parce qu'elle fonctionne beaucoup mieux lorsqu'il y a comme à Mouzaki une Agence de développement.
	9	La multiplication récente des initiatives concernant la création d'institutions sociales a été favorisée par la législation nationale, ce qui permet un certain processus d'émergence de nouveaux acteurs locaux (associations de pâtisseries, coopératives de femmes, associations de femmes, association des citoyens actifs etc.) Mais, de façon générale, à Pharsala et contrairement à ce qu'on observe dans le cas de Mouzaki, le faible degré d'émergence des acteurs locaux s'explique par l'incapacité de combiner le contexte national et local notamment par le manque de leaders locaux et une difficulté de coopération produite par la division administrative du territoire de l'ancienne éparchie.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	En général ces acteurs se mobilisent plutôt dans le cadre d'un processus de développement déclenché par des programmes de financement
	6	L'origine est en partie la crise agricole et à la nécessité de s'orienter vers une pluriactivité familiale plus large.
	7	A Pharsala l'identité locale (cohésion socio-culturelle faible) est peu présente et donc peu explicative.
	8	La prise en charge par les acteurs locaux dépend de la présence des divers groupes socio-culturels. Elle n'a pas facilité le dépassement de l'handicap de la division administrative de la zone. Le mode de gouvernance est basé sur des partenariats entre les secteurs Public, associatif et privé, bénéficiant d'une législation progressiste, des financements etc.

	14	Fort degré de multisectorialité des dynamiques d'activités telles qu'elles relèvent des initiatives en cours portées par des petits partenariats (collectivités, services publics et prive). Mais, les 4 collectivités territoriales se limitent, presque à 95% de leurs projets-actions, aux infrastructures et beaucoup moins aux équipements sociaux.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Dans une première phase, des exemples d'initiatives portées par des acteurs locaux dans le cadre de stratégies familiales: fromagerie de Zacharie d'origine nomade valorisant son savoir-faire traditionnel et les relations interpersonnelles avec les éleveurs et les réseaux de ce groupe d'ex-nomades. L'entreprise Aigli (salle de fêtes, hôtel), l'entreprise de Catering, l'usine de production de sacs en plastics, l'usine de papeterie, la création des nouvelles unités d'élevage ovin, etc. Parallèlement, lors des réunions d'information sur l'entrepreneuriat local, des dizaines de jeunes entrepreneurs potentiels ont présenté leur projet et demandé du soutien pour leur mise en œuvre. Dans une deuxième phase, caractérisée par l'intervention de ANKA, de l'Université de Thessalie et d'autres structures publiques d'appui, apparaissent des initiatives plus collectives prenant la forme de petits partenariats associant le public, l'associatif et le prive (collectivité territoriale, la chambre de commerce et d'artisanat, l'association des producteurs du Halva) avec comme objectif la spécification des ressources locales (le Halva, la mythologie - pays d'Achille, l'ancien chemin de fer métrique etc.).
	11	Oui, en tenant compte que cette articulation dépend dans un certain degré de la région comme l'échelon déconcentré de l'Etat qui a le pouvoir de décision sur l'éligibilité et le financement des projets
	12	Les facteurs nationaux permettent et favorisent dans une certaine mesure la territorialisation des activités si les acteurs locaux ont la capacité à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales. La contractualisation n'existe pas pour les projets de développement territorial d'un territoire. Elle ne concerne que les programmes Leader et PIDER dont le rôle, dans le cas de Pharsala, n'a pas été important à cause du fait que les quelques villages bénéficiaires ont été intégrés dans une zone Leader plus vaste (dépassant les limites de la petite région) sans cohésion ni géographique ni culturelle ni économique.

<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Bien que la collectivité dispose de certaines compétences pour intervenir dans le cadre de la gouvernance locale dans laquelle il est vrai elle joue un rôle décisif, elle n'a pas de tels moyens pour jouer ce rôle et mobiliser ainsi les acteurs.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Par la législation, il y a une grande autonomie réelle des associations de développement par rapport à l'Etat et son échelon déconcentré la région. Mais, le Département de Larissa auquel appartient la petite région de Pharsala, vient juste de créer une Agence, ce qui montre que pendant ces 20 années d'application des programmes Leader et PIDER, la petite région de Pharsala n'a pas pu bénéficier des services de soutien et d'accompagnement d'une telle structure.
	16	La mobilisation des populations n'est pas assez effective pour le repérage des ressources locales à valoriser.
	17	Il y a des problèmes d'harmonisation de la détection des porteurs de projet en raison de la forme – et de la rigidité pour certains- des financements.

### **E. Les régions situées dans l'est méditerranéen :**

#### **Albanie : Durrës - Kavaja**

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Zone littorale comprenant 5 municipalités au milieu de la côte est du pays.
<b>A.</b> Institutions administratives	1	La décentralisation en est à son début. La déconcentration est faible. Elle est palliée par les projets de développement comme ceux de la Banque Mondiale qui assurent à la fois l'appui au développement et la gestion d'un certain nombre de services à l'agriculture.
	2	
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Début d'émergence mais lié aux projets B.M. ou ONG internationales. Pour BM, c'est pour gérer les réseaux d'irrigation.
	4	La seule « structuration locale » est celle des projets ou des territoires pris en charge par des ONG internationales.
	9	Il n'y a pas de cadre institutionnel pour ça.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Les acteurs locaux sont d'une part des agriculteurs locaux qui cherchent à se diversifier avec le tourisme (location de chambres d'hôte). Des promoteurs immobiliers construisent aussi.
	6	Prise en charge des activités nécessaires à la mise en œuvre des projets et impossibles à assurer par le promoteur public (B.M.) ou associatif (ONG internationales).
	7	Pas d'associations « spontanées ».
	8	Elle est suscitée et gérée par le contexte international (BM et ONG).
	14	Ce sont les intervenants dans le tourisme qui gèrent le « mal-développement » du tourisme dans la zone (dégradation forte de l'environnement). Le tourisme apparaît « spontanément » avec les promoteurs extérieurs à la zone.

		En fait c'est de la pluriactivité agro-touristique. Le marché local agricole se développe.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Non
	11	Non
	12	Non
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	En fait ce sont les acteurs extérieurs qui assurent la gouvernance !
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Infrastructures très défailantes. L'Etat ne joue pas son rôle.
	16	Grand problème d'environnement. Grande inquiétude car le marché foncier baisse. Cela est dû au mauvais état de l'environnement (infrastructures et pollution) qui décourage les acheteurs malgré la situation exceptionnelle de la côte.
	17	

## Egypte - Tiba

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		<p>L'agriculture égyptienne est un cas exceptionnel en Méditerranée , pour des raisons d'ordre naturel et géographique et pour des raisons historiques et sociales : désert, 48.000 km<sup>2</sup> habités, 2100 hab./km<sup>2</sup>, 75 Millions d'habitants, absence de pâturage et de parcours. 2 types de zone : les anciennes terres (la vallée) : poids de l'histoire, des liens familiaux, des pouvoirs locaux.</p> <p>Zone dans les nouvelles terres, mise en valeur il y a 15 ou 20 ans : création de nouvelles sociétés, unis par la nécessité de gérer une nouvelle ressource : l'eau : Y aura-t-il ou non création d'un nouveau territoire ? Liens entre acteurs et pouvoir central :</p> <p>Zone d'étude : TIBA : à l'ouest du Delta : 7.404 exploitants travaillant 13.823 ha.</p>
<b>A.</b> Institutions administratives	1	<p>L'Egypte reste fortement centralisée malgré une décentralisation-déconcentration qui semble assez formelle. Le processus est un choix politique mais les règles et les modalités vident le processus de tout sens. 29 gouvernorats et 1145 Unités Villageoises Locales (UVL).</p>
	2	<p>Existence d'un pouvoir central très ancien (depuis 5000 ans), lié à la nécessité de l'irrigation, mode de production asiatique ou sociétés hydrauliques.</p> <p>Rapport très fort entre Etat et agriculture. L'Etat assure les travaux d'aménagement nécessaires. Les terres agricoles ont toujours été la propriété de l'Etat, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.</p> <p>81% des EA : - de 1ha, 0,22% des EA ont plus de 21 ha. 3.200.000 EA + 800.000 EA sans terre. Priorité nationale : intensification (doublement de la surface récoltée : 6.100.000 ha, pour 3.550.000 ha réels) et mise en valeur de nouvelles terres (25% de la SAU, 8% de la population agricole, 80% des investissements privés).</p> <p>Système pyramidal : village mère et villages satellites, district et gouvernorat, avec à chaque niveau des assemblées élues : le chef est nommé et non pas élu. Les collectivités territoriales ne lèvent pas l'impôt, les associations et ONG nationales sont subventionnées.</p> <p>Dans la zone une instance de coordination du ministère de l'agriculture : la « direction</p>

		du contrôle général ».
Emergence des acteurs locaux	3	Associations de développement local : plus de 6.700, plus présentes en zones rurales ; Il y a de plus 1437 « unités sociales » (antennes du Ministère de la Solidarité Sociale) en milieu rural contre 701 en ville: Il y a donc en général un fort contrôle des pouvoirs publics, manque d'autonomie, et de faibles capacités locales.  Importance des pouvoirs locaux traditionnels, nécessité de composer avec les systèmes locaux traditionnels. .  Dans la zone 3 types d'associations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- usagers de l'eau (fonctionnement difficile),</li> <li>- développement local (manque de moyens, dépend des ONG extérieures à la zone),</li> <li>- association des producteurs-exportateurs horticoles.</li> </ul> Pour la zone le problème central est un problème d'identité : la zone n'a que 20 ans !
	4	Dans la zone de TIBA, 2 associations de développement local, l'une liée au projet de mise en valeur et l'autre de « protection de l'environnement ».
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Ponctuellement ça existe. Une thèse récente a montré que dans un village (15.000 hab) ce sont les associations qui assurent appui et accompagnement du développement en articulation avec les pouvoirs publics...Est-ce un cas isolé ?
	6	L'émergence des acteurs locaux serait « sporadique ». Pourtant il y a énormément d'associations...
	7	La prise en charge par les acteurs locaux se ferait souvent de manière ponctuelle et est souvent une réaction à un problème isolé. Permanence ou instabilité du phénomène associatif ?
	8	
	14	
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	L'eau est toujours aux mains de l'Etat, mais il y a une tendance à transférer cette fonction à des associations d'irrigants.  Peut-on parler d'un processus de territorialisation d'un espace donné, en présence de ressources très « territorialisées » (l'eau), mais en l'absence de dynamique

		territoriale ? Il y a territorialisation, à partir du moment où d'autres activités viennent se greffer, mais ce n'est pas encore vraiment le cas dans la zone.
	11	On serait au stade de la préterritorialisation. Il est intéressant d'analyser le phénomène dans les zones de peuplement traditionnel (vallée et delta cf El Ezab) et dans les nouvelles terres.
	12	Dans la zone, difficultés venant d'abord du peu de recul historique (20 ans). Ce n'est pas encore un «territoire » aussi en raison du déficit de capital social. Mais la faiblesse des institutions publiques est aussi une raison de cette absence d'émergence de territoire. Enfin le fait que la production soit entièrement tournée vers l'extérieur freine l'émergence d'une prise en charge par les acteurs locaux d'une meilleure valorisation de la principale ressource territoriale qu'est l'eau.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Très variable d'une zone à l'autre. Pour la zone de TADA, partagée entre la gouvernance « civile et administrative assurée par une « administration du contrôle général » et les deux associations. Elle est en fait entre les mains de certains acteurs privés (grands agriculteurs)
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Oui parce que isolée et « délimitée » mais avec des facteurs de dépendance, administratifs et surtout économiques. Rôle des gds propriétaires ?
	16	
	17	

## Egypte – El Ezab

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		« El-Ézab Bahari », village faisant partie de l'Unité Villageoise Locale (UVL) d'El-Ézab, district d'Esna, Haute-Égypte. Village de 19 000 habitants, d'une surface de 3 252 feddans (1 366 ha) incluant les zones bâties et les terrains agricoles étendus du Nil jusqu'au désert. Le village d'El-Ézab Bahari est lui-même réparti en 3 zones bâties (du nord au sud : El-Nasreya, El-Fawares, Hamrodam).
<b>A.</b> Institutions administratives	1	El-Ézab est une UVL composée de 2 villages : El-Ézab Bahari (village mère, siège de l'administration locale, c'est-à-dire le président nommé par l'État et le Conseil populaire local élu) et El El-Ézab Quebli (seul village satellite).
	2	En 1991, El-Ézab est devenu indépendant avec le statut d'UVL ; il avait auparavant le statut d'un village satellite rattaché à l'UVL d'Asfoun. Cette décision est purement étatique, sans doute dans le but de favoriser le développement par un découpage administratif plus maîtrisable compte tenu de l'augmentation de la population.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	Les acteurs locaux institutionnalisés sont surtout des associations de développement local. Ils collaborent avec les pouvoirs publics locaux que sont l'administration de l'UVL et l'Unité de Solidarité sociale (antenne locale du ministère qui porte le même nom) et aussi avec les élus locaux et d'autres partenaires.
	4	Une dizaine de ces associations existe dans El-Ézab Bahari, dont la moitié est inactive ou presque. Les deux associations étudiées de près dans le cadre de cette recherche sont parmi les plus actives dans le développement local.
	9	Une dynamique liée au contexte local est indéniable, articulée autour de quelques acteurs clés, leaders locaux naturels qui sont particulièrement investis dans les associations étudiées. Cette dynamique rencontre un encouragement des organismes étatiques ou au moins un laissez-faire et sait profiter d'un contexte global favorable par le biais de bailleurs de fonds étatiques comme le Fonds Social pour le Développement ou des bailleurs internationaux.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Oui, en participant avec les organismes étatiques et les élus locaux.

	6	Chaque activité ou projet a son origine particulière, généralement par l'articulation entre un besoin local et une possibilité d'une réponse à ce besoin en collaborant avec des acteurs extérieurs (État ou bailleurs de fonds). La structuration des acteurs en associations de développement permettent un cadre adapté à cette rencontre entre des dynamiques locales et celles venant de l'extérieur.
	7	Le découpage administratif est un élément de référence pour toute intervention faite par les organismes étatiques pour correspondre aux frontières de l'UVL. Les dynamiques associatives jouissent d'une plus grande flexibilité spatiale qui se traduira par un territoire à géométrie variable.
	8	Les acteurs associatifs sont en train de définir et redéfinir constamment des limites spatiales qui leur semblent pertinentes en fonction de leurs attentes, de leurs besoins, des opportunités qui se présentent devant eux, et surtout des dynamiques sociales qui sont à l'œuvre. Ce jeu d'interaction sociale permet à chaque projet ou activité de constituer une variante spatiale : parfois le territoire d'action est indéfinissable traversant les frontières administratives, parfois il correspond à l'UVL, à l'ensemble du village d'El-Ézab Bahari et parfois même il se limite à la zone bâtie d'El-Fawares à laquelle la majorité des responsables des deux associations étudiées appartiennent.
	14	Ils participent à cette prise en charge dans différents domaines : infrastructure (projet de l'eau potable et projet de collecte des eaux usées), services (jardin d'enfants) et production locale (agriculture raisonnée, agriculture pour l'exportation, production de compost). À cela s'ajoutent différents projets de micro crédit en faveur des femmes. Chaque activité ou projet est indépendant même si ce sont les mêmes associations qui les prennent en charge.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Les appartenances territoriales des acteurs associatifs expliquent en partie les choix de délimitation spatiale des activités et des projets. La nature de chaque activité ou projet explique le reste. Le découpage administratif sert de base de négociation ; résultat : flexibilité spatiale et territoire à géométrie variable.
	11	Sans prétention de représentativité statistique, on peut dire que le cas d'El-Ézab Bahari n'est pas un cas isolé dans le milieu rural égyptien traditionnel (les villages de la vallée et du delta du Nil).
	12	Le cas étudié montre bien l'articulation entre les différents échelons et les différents

		types d'acteurs qui collaborent souvent au-delà des cadres institutionnels prescrits et parfois même dans des relations informelles.
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Il y a un nouveau mode de gouvernance qui commence à voir le jour mais qui reste difficile à définir. La montée en puissance des associations, l'apparente prédominance des organismes étatiques et les intérêts des acteurs privés représentés par les grands exploitants agricoles font que la gouvernance réelle ne correspond pas à ce qui se laisse généralement apparaître. Il faut vérifier ultérieurement si ce nouveau mode de gouvernance pourra s'exprimer moins timidement.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Oui, l'autonomie est réelle. Bien sûr elle s'inscrit dans le contexte local et aussi dans un contexte plus large. Les relations entre les associations et les organismes étatiques et aussi avec d'autres structures notamment les bailleurs de fonds sont des facteurs qui relativisent cette autonomie sans la mettre en doute.
	16	Oui, on peut parler d'un processus réel et efficace. Il faut toutefois prendre en compte les appartenances des acteurs à une famille et à une zone bâtie, leurs intérêts économiques, les rapports hommes femmes, les tendances religieuses et les sensibilités politiques : autant de facteurs qui ont une influence sur les décisions liées aux activités et projets associatifs.
	17	Il n'y a pas de mécanisme précis de détection de porteurs de projets. Les facteurs cités dans les points 15 et 16 sont des éléments d'explication.

**Liban - Balbeck Hermel, Hermel Ouadis.**

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Région de Balbeck Hermel 299.775 habitants. Hermel Ouadis, extrême nord –ouest du Liban (37.767 habitants). L'ensemble situé au Nord de la plaine de la Beqaa. Ancienne zone des cultures « illicites » actuellement reconvertie. C'est une région qui présente les deux formes sociales « clans et familles ». En effet, la région comporte des clans qui proviennent d'origines externes différentes, qui sont connues par leur nom de familles. La région comporte aussi des familles dont certaines sont puissantes comme les clans, bien que n'ayant pas les caractéristiques des clans.
<b>A.</b> Institutions administratives	1	<p>La décentralisation va jusqu'à la commune.</p> <p>Les montagnes sont un territoire de refuge des minorités. Territoire = notion ambiguë issue d'un découpage religieux. Avant l'indépendance on avait un double « Caïmacamat » : 1 gouverneur chrétien français et un gouverneur druze. L'Etat du « grand Liban » dont les frontières actuelles datent de 1920 a pour capitale Beyrouth. C'est 1 pays avec des territoires religieux : (Druze, chrétiens, sunnites + Chiïtes). Le Liban est divisé en 6 Mohafazats (régions) et 24 cazas (départements). L'Etat pratique de fait la « Politique du laisser faire » : commerce dans les grandes villes, agriculture délaissée. Beyrouth abrite 50% de la population et 80% de l'activité industrielle et des services. Après 1950, on a assisté à une montée en puissance du mouvement coopératif. Les associations émergent pendant la guerre 1975-1991.</p> <p>Après la guerre: décentralisation, et en 2000 : déconfessionnalisation c'est-à-dire arrêt de la « répartition des fonctions entre chrétiens et musulmans » telle qu'elle avait été fixée en 1930. En 2009 : reprise de la loi électorale de 1960. Des consultants ont élaboré le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire Libanais, sans consulter les municipalités. L'Etat laisse aux ONG le soin d'accompagner des projets locaux.</p>
	2	Le degré de décentralisation-déconcentration est un choix politique de l'Etat. La structure spatiale de la population (famille et clans) s'explique par l'histoire. Au Liban, la centralisation effective est encore dominante. On attend l'an 2010 pour commencer la décentralisation.
<b>B.</b> Emergence des	3	Forte structuration fondée sur les « clans » :

acteurs locaux		4 clans à Baalbeck et 20 grandes familles, tandis que sur Hermel il y a 8 clans et 16 grandes familles.
	4	L'institutionnalisation de la structure territoriale est socialement existante. Le clan et la famille sont des structures réelles solides mais elles n'ont pas de reconnaissance institutionnelle officielle.  Il y a 12 clans, qui se définissent par des liens de parenté et qui ont un territoire et 36 grandes familles. Ça existe au Liban, mais aussi en Irak, en Syrie et en Jordanie.
	9	Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique donc par le contexte local.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs locaux	5	Forte structuration associative locale, 20 associations de nature « économique », dont 17 coopératives.  Forte présence des ONG étrangères et locales qui ont pris en charge de fait des territoires.  Domination par une réalité clanique et familiale. Tous les clans et familles qui se sont installés depuis de longues périodes, se sont installés sur les villages et montagnes du Mont Liban. Un clan dispose d'un domaine géographique défini, une activité économique. Il se tient éloigné du pouvoir central. Dans les zones étudiées, on a trouvé 2979 agriculteurs, 11045 ha cultivés, 137 stations piscicoles, 3 hôtels, 2 gîtes ruraux, 1 projets d'agro tourisme, et... des personnes qui font du commerce de produits alimentaires, de pétrole, etc... de façon illégale.  Emergence d'acteurs associatifs : elle est effective dans tous les domaines, par des gens originaires du territoire
	6	Les problèmes à résoudre, tels qu'ils se sont posés, sont relatifs à la « reconversion » progressive de l'agriculture après l'interdiction des cultures illicites.
	7	La prise en charge territoriale est calquée sur cette délimitation territoriale du clan et/ou de la famille. Activités principales : Elevage et parcours, oliviers, truites, Tourisme vert, berges de rivière « bucoliques ».
	8	La prise en charge dépend de la structure clanique.
	14	L'activité reste plutôt sectorielle : à chaque activité, une structure correspondante. Trois secteurs d'avenir : agricole, tourisme, activités sportives et surtout nautiques.

<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Oui, toutes ces activités sont «territoralisées » du fait qu'elles sont gérées exclusivement par des acteurs appartenant au même clan et donc au même territoire.
	11	Il y a le problème des gens n'appartenant pas au clan...mais est-ce qu'on sait s'il est résolu et comment ?
	12	Plusieurs projets dans la zone : Projet public : petit barrage. Projet ONG par ONG italienne : pisciculture, activité et organisation des femmes. Projet de l'UE : moulins à huile, du PNUD : infrastructure ...
<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	La gouvernance générale du territoire est assurée par le clan. La gouvernance du projet par l'ONG responsable qui va alors susciter la création d'associations et gérer avec elle le processus de développement. Les associations agiront alors en relation avec leur clan ou leur famille d'appartenance.
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Territoire très autonome depuis toujours et renforcé dans ce sens par la guerre et les cultures illicites. Il y a même dans certains domaines affranchissement des règles édictées par le pouvoir central.
	16	Le clan et/ou la famille sont donc souvent un acteur « englobant » du processus de développement car rien ne peut se faire sans l'accord de leurs responsables.
	17	

### Palestine - Vallée du Jourdain

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		<p>Cisjordanie occupée, fragmentation du territoire, présence de colonies juives avec corridors d'accès, points de passage et murs : situation kafkaïenne d'équilibre instable. Il y a aussi des zones militaires dont l'accès est interdit aux palestiniens = parcours. Les autorités israéliennes contrôlent la ressource hydrique, en particulier le long du Jourdain.</p> <p>Territoire entre montagne et vallée du Jourdain, englobant Jéricho, zone rurale, 10.000 km<sup>2</sup>, 80.000 hab. (9.000 colons juifs), SAU = 45.000 ha et 14.000 ha de terres cultivées; maraîchage = 6500 ha, grandes cultures = 5000 ha, accès aux ressources en eau.</p>
<b>A.</b> Institutions administratives	1	Création de l'autorité palestinienne. Mise ne place d'un conseil législatif, structuration administrative sous forme de gouvernorats : 16 + 5 : pouvoir des gouverneurs très réduit, et le personnel administratif a des compétences très réduites. Fortes difficultés pour les institutions centrales à travailler avec les institutions locales. Selon l'accessibilité aux territoires, les compétences locales sont plus ou moins importantes. Dès que l'Etat est en retrait, on voit apparaître les processus de territorialisation. Budget = 3% du budget de l'autorité palestinienne.
	2	Une décentralisation est nécessaire pour mobiliser les acteurs locaux mais n'est pas possible aujourd'hui compte tenu de la tutelle israélienne et du manque de moyens des collectivités territoriales.
<b>B.</b> Emergence des acteurs locaux	3	<p>Acteurs publics : gouvernorat, nommé par le Président, joue un rôle de coordinateur, sans avoir de moyens considérables.</p> <p>Conseils de villages (élus ?), dans des zones difficiles d'accès, permettent d'organiser les agriculteurs.</p> <p>Acteurs privés : ONG et entreprises. ONG = ONG palestiniennes apparues après la première Intifada (PARC : volontaires palestiniens issus de la diaspora), et ONG internationales : JAICA (Japon, vallée du Jourdain, oléiculture, parc agro industriel), NICOD : zone de Tubas, amélioration de la qualité de l'huile, FAO, palmiers dattiers, Coopération espagnole : palmiers dattiers,</p> <p>Syndicats agricoles : Union des agriculteurs palestiniens,</p>

		Secteur privé non agricole.
	4	La structuration locale est peu organisée institutionnellement, les ONG sont pilotées de l'extérieur et les organisations des agriculteurs restent très sectorielles. Les coopératives sont dynamiques mais peu coordonnées entre elles.
	9	L'émergence des acteurs locaux est strictement liée au contexte politique et à la dégradation de la gouvernance des autorités centrales, nécessitant une prise en charge locale de la survie.
<b>C.</b> Prise en charge des activités par les acteurs	5	Foisonnement associatif pour prise en charge des carences centrales.
	6	Héritage historique et patrimonial considérable : carrefour de 3 religions monothéistes, donc énorme potentiel touristique (sous réserve de la paix). Puits, accès aux ressources en eau. On a donc deux types de prise en charge : la ressource spécifique et le quotidien (eau).
	7	La délimitation est évidemment au cœur de la problématique palestinienne et du voisinage avec les israéliens.
	8	Cette prise en charge dépend d'une stabilité institutionnelle et politique globale
	14	La multisectorialité reste encore un potentiel.
<b>D.</b> Processus de développement territorial	10	Conditions défavorables : Difficultés d'accès au marché, difficultés d'exportation, difficultés d'accès aux parcours,  conditions favorables : Ancrage historique du Territoire, présence d'ONG internationales.  Mobilisation autour de la filière de l'olivier, mais baisse du prix de l'huile d'olive : 50 %, concurrence internationale très forte.
	11	La question n'est pas pertinente pour le cas de la Palestine.
	12	Existence d'obstacles massifs.  Présence d'ONG internationales : ne s'agit-il pas d'une forme de dépendance qu'il faut mettre en avant ? A discuter : la coopération japonaise semble très intégrée, les ONG sont présentes dans une perspective d'aide et non de développement.

<b>E.</b> Gouvernance spécifique	13	Mode de gouvernance complexe du fait des contraintes de la situation. La Palestine ne saurait en l'état actuel « faire modèle ».
<b>F.</b> Autonomisation des territoires	15	Dépendance absolue : risque de grignotage du territoire palestinien au fur et à mesure des avancées de la territorialisation : territorialisation sous occupation israélienne.
	16	Mobilisation réelle sur le volet vie quotidienne mais seulement possible sur le volet ressources spécifiques.
	17	Aujourd'hui ce sont plutôt les filières qui révèlent les porteurs de projets lorsque ceux-ci ne proviennent pas des ONG étrangères.

## II. Analyse comparée entre les régions : invariants et différences

Dans le paragraphe précédent, on a formulé, d'après les analyses régionales, les réponses aux 17 questions de la problématique pour chaque région étudiée.

Cette première étape permet d'élaborer une analyse comparée qui prend pour cadre les 6 thèmes regroupant les 17 questions de la problématique déjà précisés à savoir :

- \* Institutions administratives (questions 1 et 2)
- \* Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
- \* Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
- \* Processus de développement territorial (10,11, 12)
- \* Gouvernance spécifique (question13)
- \* Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

Cette deuxième démarche est intéressante. Elle est du même genre que celle que nous avons faite pour les indicateurs en classant les pays non pas par groupe prédéterminés (Maghreb, Union Européenne, Est Méditerranéen) mais simplement par leur performance dans chacun des six thèmes. Il suffira, pour le faire, de s'inspirer étroitement ce qui aura été fait dans les tableaux ci-dessus.

On a tenté d'en tirer des tableaux par pays à partir des questions regroupées par thème mais cette représentation assez délicate n'apportait pas d'éclairage comparatif supplémentaire. On a préféré transformer d'abord les six thèmes utilisés ci-dessus en 6 questions centrales qui sont celles des 6 thèmes ci-dessus :

- Quel est le niveau de décentralisation-déconcentration administrative dans le pays ?
- Quel est le degré d'émergence des acteurs locaux dans les régions étudiées ?
- Y-a-t-il ou non et à quel degré prise en charge des activités par les acteurs locaux dans ces régions ?
- Est-ce que l'on voit émerger un processus de développement territorial ?
- Y-a-t-il une gouvernance spécifique qui se met en place ?
- Quel est le degré d'autonomisation des territoires ?

Dès lors on peut tenter une présentation plus synthétique des réponses à ces 6 questions telles qu'elles apparaissent dans les 16 fiches.

Cette présentation consiste pour chacun des 6 thèmes à classer les 16 régions en 3 groupes de réponses :

- niveau, degré, émergence du phénomène représenté par le thème, fort ou important,
- niveau, degré, émergence du phénomène représenté par le thème, moyen ou dans une phase de mise en place,
- niveau, degré, émergence du phénomène représenté par le thème faible ou inexistant.

Cette démarche a permis de rapprocher – et donc de comparer – les zones de façon plus précise et surtout de façon plus synthétique qu'avec les tableaux par pays.

## **Thème I : Quel est le niveau de décentralisation-déconcentration administrative dans le pays ?**

Ce premier thème a déjà été traité dans le chapitre I. Il montre bien que les pays étudiés se sont effectivement tous engagés dans le processus de décentralisation-déconcentration. Tout au plus peut-on partager les 10 pays en deux groupes :

- décentralisation-déconcentration achevée : Maroc, Espagne, France, Grèce.
- Décentralisation en cours ou seulement formelle : Albanie, Algérie, Egypte, Liban, Tunisie.
- Décentralisation qui pose problème... : Palestine.

Concernant ce premier thème, on ne peut que rappeler les remarques déjà énoncées :

- Il y a partout un processus de décentralisation-déconcentration qui a été opéré. Il est important dans certains pays : en Algérie, jusqu'aux communes, ainsi qu'au Maroc.
- Mais ce processus est plus ou moins effectif selon les moyens dont vont disposer les échelons décentralisés pour le mettre en œuvre. Ainsi, en Tunisie, la décentralisation est inachevée (problème des communes rurales). Il y a un début de fiscalité locale mais pas pour le monde rural.
- C'est ce dernier point qui handicape sérieusement des pays comme l'Albanie, l'Egypte et le Liban où pourtant une décentralisation formelle existe. Mais le Liban a aussi la superposition de la territorialisation administrative, clanique et religieuse. En Egypte, il existe une déconcentration limitée, pas de décentralisation : collectivités sans budget propre, ni autonome financière.
- Quant à la Palestine, on comprend bien que ce processus demanderait un minimum d'autonomie des échelons décentralisés, ce qui n'est pas possible avec l'occupation israélienne.
- La décentralisation-déconcentration joue aussi un rôle politique : Ainsi, en Espagne, c'est un instrument politique de régulation des conflits territoriaux. L'institutionnalisation formelle de l'État démocratique est une réponse à la nécessité d'un consensus entre les forces « autonomisatrices » et les forces centralisatrices.  
On note aussi une demande de plus d'autonomie fiscale et d'un renforcement des transferts de l'État
- En France, il y a hyperdécentralisation et hyperdéconcentration, mais cela fait émerger des conflits de compétences, régulés par le cumul des mandats, et par des modes de compensation des déficits de l'État. Forte pression des collectivités locales au départ, contre une hyper centralisation antérieure.
- En Grèce, il y a ce qu'ils appellent « Décentri-concentration ». C'est une recentralisation après décentralisation, décentralisation inachevée, du fait du défaut d'élection du Conseil régional, clef de voûte de cette structuration.

## **Thème II : Quel est le degré d'émergence des acteurs locaux dans les régions étudiées ?**

Pour ce deuxième thème on peut classer les pays en trois groupes :

- Degré d'émergence important : Maroc, Espagne (les 2 régions) France Diois, Grèce Mouzaki, Tunisie BéniKhedache, Egypte El Ezab.
- Degré d'émergence en cours et/ou moyen : Algérie (les 2 régions, compte tenu des PPDR) Tunisie Ain Draham, Palestine Jourdain, Liban, Egypte Tiba , Grèce Farsala, France Ardèche.
- Degré d'émergence faible : Albanie,

Pour ce qui est de ce deuxième thème, on a déjà indiqué que l'on pouvait analyser cette émergence au travers de trois indicateurs :

- Importance de l'autonomie des acteurs publics locaux dans la décision de prendre en charge tel ou tel projet nouveau émergeant de la population.
- Présence effective d'associations locales
- Mobilisation des acteurs privés sur des activités nouvelles touchant au développement territorial

Il faut donc signaler que la situation des 16 régions est de ce point de vue-là assez positive. On voit bien en effet que le « tout Etat » est terminé et que du point de vue de l'activité économique tout au moins, l'initiative revient de plus en plus aux acteurs locaux, associatifs, privés et à un moindre degré cadres de l'administration locale.

On a souvent entendu dire qu'il faut se méfier de l'engagement des fonctionnaires locaux dans des activités initiées ou promues par des associations ou des privés parce qu'il représentait un danger important de « récupération » de la part de l'Etat. Ce n'est pas toujours le cas et il existe de plus en plus souvent des fonctionnaires locaux qui s'engagent dans le secteur associatif local pour prendre en charge des domaines que l'Etat ne peut pas ou ne sait pas prendre en charge (la biodiversité en Tunisie par exemple).

Sans être un phénomène aussi achevé que la décentralisation, on voit bien en effet que, dans les régions étudiées, cette émergence est, au mieux importante et le plus souvent au moins en marche. Seule l'Albanie, victime d'un quasi abandon de l'Etat dans la zone concernée, ne voit pas venir cette émergence car le laisser faire et l'absence de programmation dans les activités touristiques ont abouti à une dégradation sérieuse de l'environnement qui remet en cause les possibilités d'une démarche agro-touristique.

### **Thème III : Y-a-t-il ou non et à quel degré prise en charge des activités par les acteurs locaux dans ces régions ?**

- Prise en charge importante : Maroc, Espagne (les 2), Grèce Mouzaki, Egypte El Ezab, France Diois.
- Prise en charge moyenne : Palestine Jourdain, Liban, Egypte Tiba, Grèce Farsala, France Ardèche, Tunisie Béni Khedache, Algérie (les 2).
- Prise en charge faible : Albanie, Tunisie Ain Draham,

La « prise en charge » suppose une certaine « délégation » de pouvoir d'action et de pouvoir « financier ». Elle existe depuis longtemps pour un certain nombre d'associations, au Nord avec la mise en place du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC et au Sud avec le « désengagement de l'Etat » d'un certain nombre d'activités qui s'est traduit par une délégation aux associations, de la responsabilité de certains projets. Dans ce domaine, l'innovation ne réside pas seulement dans la délégation que font les Etats ou les institutions de financement, à des associations. Elle commence à être intéressante pour répondre à nos questions, non pas si cette prise en charge est uniquement le fait d'un acteur local, quel qu'il soit, mais plutôt si au contraire elle devient « plurielle » et intéresse donc des acteurs locaux de plusieurs statuts (privé, public, associatif). Ce processus est important car il prépare une autre étape du développement territorial en mettant en place ce qui pourra devenir une « gouvernance spécifique ».

On voit bien ainsi se dessiner trois comportements collectifs dans les régions étudiées :

- Le premier des trois est dû essentiellement à la forte implication des acteurs associatifs et privés dans un contexte où l'Etat lui-même veut jouer le jeu d'une prise en charge « plurielle » des activités et des projets. C'est le cas au Maroc notamment.

Mais c'est aussi le cas en Grèce (Mouzaki) où on assiste à l'émergence des agences de développement, des GAL et des ONG. On a là de fait une modification structurelle, mais un fonctionnement plus conjoncturel. D'autres phénomènes vont dans le même sens : groupements de producteurs, nouvelles associations à but non lucratif, associations culturelles, nouveaux investisseurs (diaspora), nouveaux bureaux de conseils privés, initiatives citoyennes informelles (environnement, culture). C'est aussi le cas en France surtout dans le Diois.

C'est enfin le cas de l'Espagne où l'on remarque l'existence d'acteurs traditionnels, coopératives, syndicats, qui ont modifié leurs comportements. Mais il y a aussi des acteurs nouveaux : GAL, associations de femmes et jeunes, communautés de communes.

Le Mouvement devient alors structurel : loi de développement régional, avec une très forte institutionnalisation, par les programmes ou par les lois.

- Dans le deuxième comportement, il y a prise en charge, mais elle est en quelque sorte freinée par un élément important : un « territoire » qui n'en est pas encore vraiment un, malgré les apparences (Egypte Tiba, France Ardèche, Grèce Farsala), une contrainte politique pour la vallée du Jourdain (forte restriction de circulation par exemple...) une prise en charge par les acteurs locaux seulement en cours en Tunisie (Béni Khedache), ou la nature même des programmes (PPDRI en Algérie)
- Dans le troisième cas, c'est sans doute au moins en partie une trop forte présence de l'Etat qui freine la prise en charge par les acteurs locaux (une agence de développement en Tunisie Ain Draham, une délégation aux acteurs locaux pas achevée dans les PPDR en Algérie. Mais cela peut être aussi le contraire avec une prise en charge parfois destructrice et non contrôlée par les pouvoirs publics (en Albanie).

#### **Thème IV : Y-a-t-il une gouvernance spécifique qui se met en place ?**

- Gouvernance spécifique avec coordination institutionnalisée de la programmation et de la mise en œuvre : Tunisie BK, Espagne les 2, France Diois, Grèce Mouzaki.
- Gouvernance spécifique pas encore institutionnalisée : Maroc, Egypte El Ezab, Palestine Jourdain, Liban, Grèce Farsala, France Ardèche.
- Gouvernance spécifique pas encore mise en place : Algérie les 2, Albanie, Egypte Tiba

Dans le domaine de la gouvernance, on voit bien que l'institutionnalisation est un palier capital. Celle-ci traduit en effet deux phénomènes complémentaires : la volonté de l'Etat de changer les structures de décision et d'action en rendant les trois types d'acteurs locaux responsables de ces structures. Mais aussi la volonté des acteurs locaux, associatifs et privés, de saisir cette opportunité pour prendre en charge effectivement leur propre développement.

Cette prise de responsabilité ne se fait pas facilement. Ainsi, pour les programmes LEADER, PRODER et PIDER, il a fallu qu'elle soit inscrite par l'Union Européenne dans le règlement intérieur de ces programmes (exemple : 50 % de privés présents dans les comités de programmation de chaque programme LEADER !). Idem pour le programme Béni Khedache en Tunisie. Mais le dynamisme des acteurs locaux privés et associatifs peut aussi accélérer le processus comme cela a été le cas dans le Diois et la région de Mouzaki en Grèce.

C'est ce qui explique qu'en Tunisie, en Grèce et en France, on puisse avoir, avec la même possibilité d'institutionnalisation instaurée par des règlements d'Etat, des exemples de gouvernance très divers...qui dépendent de la volonté d'implication des acteurs locaux.

En France, on est en présence d'une gouvernance évolutive selon les phases du projet : diagnostic : forte participation, prospective : idem, contractualisation : reprise en main par les élus. Capacité variable à peser sur les politiques publiques : grande capacité à diffuser les réussites. Rapports de force difficiles : recours aux assemblées élues.

On voit bien alors comment les 6 régions ou la gouvernance spécifique n'est pas encore totalement institutionnalisée (groupe 2) possèdent les ingrédients pour que cela se fasse mais qu'il existe des freins qui empêchent que cela se fasse totalement. Ainsi on note au Liban, une coordination certaine dans certains domaines, malgré la place dominante de l'initiative privée. On remarque, a contrario, une faible capacité à peser sur les politiques publiques dans un contexte de globalisation, mais il existe une capacité de coordination entre élus sur des politiques nationales.

En Grèce, on note une faible autonomie financière. Il y a par contre une certaine capacité à peser sur la politique (exemple : des manifestations agricoles ou des mises en place de structures comme le conseil de politique agricole).

Ainsi au Maroc, on a un début de changement, mais on ne peut pas parler encore de plateforme de coordination. Les administrations continuent à travailler de façon verticale, sans coordination. C'est un processus d'apprentissage, qui renforce progressivement les capacités des organisations.

Par contre, on note aussi que de petites associations de femmes qui sont arrivées à changer la loi sur la famille : les associations deviennent partenaires de l'État.

Pour le troisième groupe, on peut avancer que le problème de l'institutionnalisation ne s'est pas encore posé de telle manière qu'il puisse déboucher sur une gouvernance spécifique. En Algérie par exemple, la gouvernance est « verticale » plus qu'horizontale,

Il y a une certaine coordination entre acteurs associatifs et institutionnels, mais les associations ont des marges de manœuvre très faibles.

L'État reste au centre : initiation, financement et contrôle. On a là une très faible autonomie, voire un « noyautage » de fait des organisations.

On note aussi dans ce dernier groupe un faible impact des gouvernances naissantes sur les politiques publiques ; leur reconnaissance est en cours, mais dans certains cas cela prendra du temps.

## **Thème V : Quel est le degré d'autonomisation des territoires ?**

- Forte autonomisation : Liban, France Diois, Tunisie BK, Egypte El Ezab, Espagne les 2, Grèce Mouzaki., Albanie, Maroc.
- Autonomisation moyenne : France Ardèche, Grèce Farsala, Egypte Tiba, Algérie les 2,
- Faible autonomisation : Palestine Jourdain.

Dans ce dernier point on change fortement de système de référence. En effet, les 9 régions que l'on peut dire fortement autonomisée le sont pour des raisons assez différentes :

- Par déficit de la présence de l'Etat et forte « poussée » de la société civile (Liban, Diois, Egypte EL Ezab, Albanie et Maroc)
- Par forte institutionnalisation du développement territorial (Tunisie B.K., Espagne les 2, Grèce Mouzaki)

Par ailleurs les régions en autonomisation moyenne sont dans cette situation soit parce qu'elles ne sont pas encore vraiment des « territoires » (France Ardèche, Grèce Farsala Egypte Tiba)

soit parce que leurs programmes de développement « territorial » ne sont pas encore assez autonomes par rapport à l'Etat.

Enfin, on comprend bien les multiples raisons qui font que la Palestine, vallée du Jourdain, ne jouisse pas d'autonomie !

Nous aurions souhaité pouvoir comparer le degré d'autonomie financière de chaque zone étudiée. On a remarqué en effet, ponctuellement, que, par exemple, la capacité d'une zone de pouvoir répondre en tant que zone à des appels d'offres nationaux ou internationaux lui permet de franchir une étape importante dans ce processus d'autonomisation. Les informations n'étant pas disponibles systématiquement pour toutes les zones, il a été décidé de ne pas faire porter l'analyse comparée sur ce point-là. Signalons cependant les faits suivants :

En Algérie par exemple, on a une très faible autonomie financière, voire un « noyautage » par l'Etat et un faible impact sur les politiques publiques : ça ne « remonte » pas malgré les élus locaux.

En Tunisie, faible autonomie financière également, attitude de « captation de rente ».

Capacité très faible à peser sur les politiques publiques sauf les GDA, ou encore à Beni Khedache, où l'on note un changement en profondeur de la nature des rapports entre pouvoir local et pouvoir central. Par ailleurs, à Béni Khedache, on voit apparaître des financements d'opérations qui sont attribués directement aux associations, même s'il s'agit d'opérations décidées et gérées par les structures de développement territorial mises en place.

## Conclusion

Ce chapitre II avait un double objectif :

Après avoir « décrit » le processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs que l'on a utilisé dans nos analyses au niveau national de chaque pays, nous souhaitions d'abord tenter d'expliquer les formes que prend cette émergence.

Pour y parvenir, nous avons décidé de créer d'abord l'information nécessaire puisqu'elle n'était pas disponible dans les documents et études existants. Cette création d'information a été effectuée en analysant une ou deux zones rurales dans chacun des 10 pays. L'analyse ainsi réalisée dans 16 zones a consisté à tenter d'approcher le processus de développement territorial tel qu'il se met en œuvre dans ces 16 zones. L'étude qui a été conduite a consisté d'abord à restituer le processus de développement territorial mis en œuvre dans la zone et à l'analyser ensuite au moyen d'une batterie de 17 questions regroupées en 6 thèmes.

Ce travail est présenté sous la forme de 16 tableaux (un par région) dont le contenu résume les réponses aux 17 questions.

Mais, expliquer, c'était aussi comparer et se poser la question de savoir pourquoi tel processus existe de cette façon-là dans tel pays, et différemment dans un autre, et n'existe pas du tout dans un troisième cas de figure. Ce travail d'analyse comparée a été conduit en utilisant comme cadre les 6 thèmes qui regroupaient les 17 questions posées.

Il va nous permettre de passer à une analyse plus synthétique. Celle-ci consiste à revenir sur la définition du développement territorial telle que nous la proposons dans le chapitre I à partir de nos travaux antérieurs.

On va alors pouvoir appliquer à chaque zone cette définition du développement territorial de manière à pouvoir mesurer l'implication de la zone dans ce type de processus.

## Notes

<sup>1</sup> Se référer à la première partie, et à l'introduction de la partie III.

<sup>2</sup> Référence à partie I ch. II

<sup>3</sup> cf Projet MSH/FSP « Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » : Note méthodologique sur les études régionales

<sup>4</sup> Les tableaux ci-après contiennent des résumés des réponses aux 17 questions. Ils ne reformulent pas en général ces questions. Il faudra donc se reporter, chaque fois que cela sera nécessaire, aux questions telles qu'elles sont formulées ci-dessus (§ ch II A.)

<sup>5</sup> Cf la liste des questions au § précédent.

<sup>6</sup> Chaque fois que cela est nécessaire on peut donc se reporter aux analyses nationales et régionales qui constituent la deuxième partie.

<sup>7</sup> Cf la liste des questions au § précédent.

<sup>8</sup> Cf la liste des questions au § précédent.

<sup>9</sup> Cf la liste des questions au § précédent.

<sup>10</sup> Cf la liste des questions au § précédent.

<sup>11</sup> Cf la liste des questions au § précédent.

<sup>12</sup> Cf la liste des questions au § précédent.



# Chapitre III

## La situation des pays devant le développement territorial

Les différentes analyses réalisées dans le cadre de ce projet de recherche sur l'émergence des territoires ruraux nous ont placé au cœur de la question du processus de développement territorial. La question qui était implicite au démarrage de nos travaux et qui est devenue explicite par la suite est bien celle de savoir si, dans certaines zones rurales méditerranéennes, on assiste ou non, actuellement, à un *processus de changement de modèle de développement*.

Un colloque récent<sup>1</sup> a été pour certains d'entre nous l'occasion de mieux définir ce que pouvait être le développement territorial dans le cas des zones difficiles (Campagne, Pecqueur, 2009). Il ressort de cette analyse, qui s'inspire largement des travaux effectués dans le cadre de notre programme de recherche et sur des travaux initiés auparavant (Pecqueur, 2002) (Courlet, 2008), qu'un processus de développement territorial ne peut se mettre en place, dans un espace rural donné et pour et par la société rurale qui y vit, qu'à deux conditions que nous allons ci-après rappeler rapidement, une gouvernance spécifique et des activités spécifiques :

- **La première condition concerne donc la « gouvernance »**. Les observations faites dans le cadre de notre projet et dans le cadre d'études antérieures prouvent que la valorisation locale des ressources territoriales (cf. ci-dessous) ne peut être mise en œuvre que si le territoire concerné est géré selon une « gouvernance » particulière. Celle-ci tient essentiellement au fait que le processus de développement mis en place doit changer de logique fondamentale. Comme nous l'avons formulé dans notre hypothèse de base<sup>2</sup> : « le binôme acteurs publics-acteurs privés qui gérait jusqu'à maintenant les processus de « développement » au niveau local a vu arriver un troisième acteur, les associations. La mise en synergie de ce trio pour la valorisation locale des ressources territoriales doit être considérée comme une condition préalable à l'émergence du processus de territorialisation ».

Plusieurs travaux ont déjà été élaborés sur la signification de cette « mise en synergie » en termes de changement de logique et d'initiation de nouvelles structures (Campagne, Pecqueur 2009).

Ce constat nous a amenés à élaborer des hypothèses corollaires dont certaines se rapportent effectivement à la nouvelle gouvernance du territoire de développement<sup>3</sup> :

« Le fait de travailler ensemble modifie les finalités et les fonctions de chacun de ces acteurs et crée de ce fait une mixité dans le processus de décision et d'action c'est à dire dans la gouvernance du développement de ce territoire :

- **Les acteurs publics** deviennent mixtes ou hybrides, en assurant certaines fonctions qui ne sont pas de leur ressort et en abandonnant des fonctions qui sont les leurs à des associations ou même à des acteurs privés.
- **Les acteurs privés** sont amenés à changer de logique :
  - la contribution à la production de biens collectifs locaux remplace progressivement l'élaboration de biens standardisés destinés à être confrontés au marché mondial sur la base de la seule « compétitivité » de leur processus de production.
  - Ces biens collectifs vont permettre aux entreprises de conforter la transformation de leur logique qui va progressivement se fonder sur la fabrication de biens « spécifiques » au territoire.
  - Ces biens spécifiques échappent à la rente différentielle puisqu'ils sont en principe « uniques » et peuvent donc être valorisés comme tels.

- les entreprises se rendent ainsi dépendantes de leur territoire en cherchant à spécifier les ressources qu'elles vont utiliser.

- **Les associations** qui au départ se spécialisent souvent dans la construction et le fonctionnement de « services à la population » vont maintenant participer à part entière et gérer dans certains cas le développement économique du territoire<sup>4</sup> ».

- **La deuxième condition concerne les activités.** Celles qui vont se développer sur la zone doivent viser à changer la « nature de la rente ». Jusque-là en effet le développement d'une zone rurale était fondé sur la recherche des productions qui vont représenter des « avantages comparatifs » qui permettent de produire plus avec un coût équivalent ou la même chose avec un coût moindre. C'est ce que les économistes appellent la *rente « ricardienne »*. Or ce processus est impossible dans toutes les zones qui ne bénéficient pas justement des conditions naturelles ou économiques ou encore sociales ou politiques leur permettant de bénéficier de ces avantages comparatifs avec les productions dominantes dans cette zone. Par contre un certain nombre d'entre elles possèdent des ressources territoriales qui sont uniques car elles sont constituées de biens et de services identitaires que l'on ne retrouve pas ailleurs. Elles peuvent donc valoriser ces ressources à un prix plus élevé qui provient de leur caractère unique et identitaire. Elles bénéficient ainsi d'une rente que nous avons appelée la *rente territoriale*.

Cette rente va permettre aux populations concernées de se reproduire et de se développer.

Comme nous allons le voir, un certain nombre des 16 zones étudiées dans cette recherche pratiquent ce genre d'activité et sont donc en train de construire cette rente territoriale. D'autres n'en sont pas encore là. Il a donc paru utile d'utiliser les réponses à certaines des 17 questions de la problématique pour situer chacune des zones par rapport à cette *deuxième question qui est celle de la valorisation locale des ressources territoriales*.

Globalement, on a donc décidé de tenter une évaluation des processus mis en place dans ces 16 zones pour déterminer, pour chaque d'entre elles, le degré d'intensité ou d'importance de chacune des composantes de la gouvernance d'une part et de celles de la valorisation locale des ressources territoriales d'autre part.

## I – Cadre d'analyse et de représentation et explicitation du graphique ci-après :

**a. Pour ce qui est de la gouvernance,** on a utilisé 4 segments (ceux qui sont à gauche dans les graphiques ci-dessous) permettant de représenter en utilisant une note de 1 à 5 chacune des composantes de la gouvernance dans la région concernée. Les analyses effectuées permettent en effet d'identifier ces composantes au travers de quatre clefs de lecture principales :

- Degré de présence ou de force ou d'implication de l'Etat dans le processus de développement du territoire, notamment avec les processus de décentralisation et de déconcentration réels mis en place.

- Rôle fonctions et pouvoir des associations dans ce processus.

- Rôle et insertion des acteurs privés.

- Degré de construction et de mise en place d'une structure locale de coordination de l'action, entre les 3 groupes d'acteurs.

On va ainsi trouver des « combinaisons » différentes entre les trois types d'acteurs qui expriment les modes de gouvernance territoriale dans les zones étudiées.

On pourra, chaque fois que ce sera possible, proposer des explications sur les différences observées entre les pays concernant ces « combinaisons ».

L'existence et le degré de construction d'une *structure locale de coordination* permettront de mieux définir la « combinaison » mise en place en indiquant notamment son degré d'institutionnalisation. La « structure locale de coordination », est donc bien du domaine de la gouvernance car elle exprime le mode de combinaison mis en œuvre entre les acteurs au niveau local.

**b. Pour ce qui est de l'activité**, on a également utilisé quatre clefs de lecture qui nous renvoient à la deuxième caractéristique fondamentale du développement territorial qui est constituée par la valorisation locale des ressources territoriales. Ces clefs sont les suivantes :

- Importance de la valorisation des ressources territoriales locales dans l'activité économique actuelle.
- Degré d'une valorisation croisée (intersecteur ou interproduit).
- Degré de mise en place d'une structure et/ou d'un système de décision et de programmation<sup>5</sup>.
- Degré d'endogénéisation de la valorisation de la ressource (en terme par exemple de lieu de la valorisation et des acteurs qui s'en chargent).

Ces 4 éléments expriment en effet que le développement territorial d'un territoire réclame qu'il soit d'abord basé sur des ressources territoriales identitaires qui spécifient leur origine et permettent donc leur valorisation.

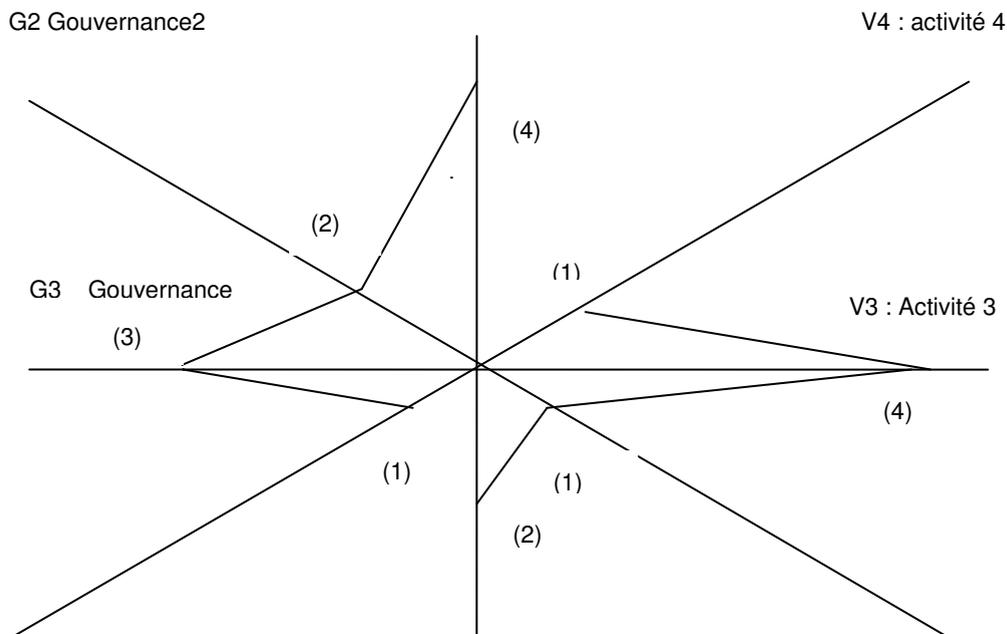
Mais celle-ci peut être aussi élargie s'il y a valorisation croisée (panier de biens).

Elle doit être également protégée au maximum d'une extraversion de la valeur qu'elle représente, en « endogénéisant » cette valorisation au niveau de la zone.

Enfin la « garantie » de cette orientation identitaire et endogène de la valorisation des ressources est bien l'existence d'une structure de programmation qui va en permanence en mesurer l'existence et la pertinence. En effet, le « système de décision et de programmation » que nous avons proposé ci-dessus est chargé de programmer la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et d'approuver le financement des opérations. C'est une structure de concertation qui garantit l'accord entre les 3 types d'acteurs (publics, privés et associatifs) entre eux et avec leurs partenaires. Elle relève donc bien, à ce titre, de l'analyse des activités, de leur orientation et de leur contenu. Elle est également bien distincte de la structure locale de coordination qui est une structure de mise en œuvre (cf ci-dessus : la gouvernance).

**c. On a tiré de ces deux approches une schématisation** de chaque pays que nous avons appelé « profil ». Cette schématisation porte donc sur la gouvernance des territoires d'une part et sur l'activité qui y est mise en œuvre. On en a fait une représentation graphique commentée selon les modalités suivantes. A titre d'exemple, ci-dessous le graphe d'une zone « théorique » qui n'a rien à voir avec les 16 zones étudiées :

G1 : Gouvernance 1



G 4 Gouvernance 4

A1 : Activité 1

V 2 : Activité 2

Le schéma fait donc apparaître 4 axes pour la gouvernance (G1, G2, G3, G4) et 4 axes pour la valorisation (V1, V2, V3, V4). Sur chacun de ces axes, la variable concernée (G1... et V1...) est notée de 1 à 5. En réunissant chacune des deux notations graphiques, on obtient 2 (profils) qui schématisent le niveau de gouvernance et de valorisation de chacune des zones.

La lecture du graphe permet de noter :

G1 : Forte implication de l'Etat dans la Gouvernance (4)

G2 : Faible implication des associations (2)

G3 : Assez forte implication des privés (3)

G4 : Démarrage d'une structure de coordination (non institutionnalisée) (1)

(on a noté chaque variable de 0 [au centre] à 5 [à l'extrémité])

Un Commentaire explicatif sur la Gouvernance est réalisé ci-dessous pour les 16 zones.

V1 : Valorisation des ressources territoriales Moyenne (2)

V2 : Valorisation croisée faible (1)

V 3 : Structure de programmation en place (4)

V4 : Degré d'endogénéisation faible. (1)

(on a noté chaque variable de 0 [au centre] à 5 [à l'extrémité])

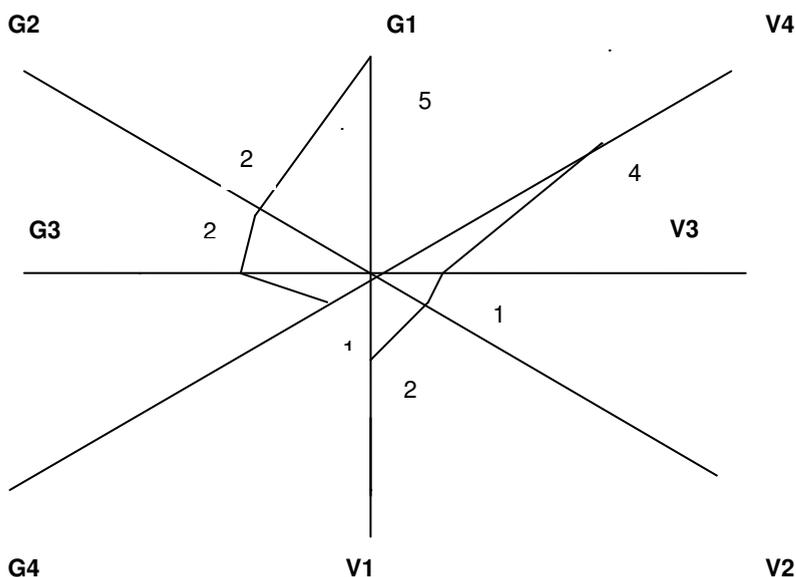
Un Commentaire explicatif sur la Valorisation est réalisé ci-dessous pour chacune des 16 zones.

**d. Ces 16 profils** (il y a seize régions ou zones) sont fondés exclusivement sur les analyses régionales.

Le commentaire qui a été élaboré s'accompagne bien entendu des précautions d'usage dues au fait que les analyses régionales ne portent donc que sur des régions (une à deux par pays). **Elles ne peuvent donc que prouver que ce qui est avancé existe bien dans le pays mais sans prétendre nullement à une généralisation que l'on sait impossible avec l'information disponible.**

## II – Les profils de chaque zone

### Algérie Iglil Ali



G1 : 5

Une gouvernance qui reste entre les mains de l'Etat avec une présence relativement forte des acteurs privés dont on sait peu de choses sur la façon dont ils participent à la gouvernance du développement de la zone.

G2 : 2

Beaucoup d'associations mais relativement peu dans les activités économiques. Elles ne semblent donc pas beaucoup peser dans la gouvernance du développement de la zone. Il faut d'ailleurs poser le problème de l'existence ou non d'une gouvernance du développement de la zone. Il y a certes des initiatives, surtout privées mais elles ne sont en rien insérées dans une gouvernance collective et publique de la zone.

G3 : 2

Le secteur privé prend des initiatives économiques comme le conditionnement et la transformation du piment rouge. Mais il n'y a aucune coordination entre les acteurs privés entre eux et entre les acteurs privés et les autres acteurs pour les actions de développement.

G4 : 1

Pas de structure explicite de coordination. Le peu de coordination existante semble être initiée par l'APC mais elle n'est, en tant que gouvernance, absolument pas institutionnalisée. On peut espérer que cela arrive s'il y a effectivement un PPDR.

V1 : 2

Des ressources territoriales agricoles (piment) et patrimoniales (architecture, mosquées) commencent à émerger. La valorisation des premières semble être individuelle mais la valorisation des secondes est sans doute plus collective. L'APC joue-t-elle un rôle dans cette valorisation ?

V2 : 1

Il n'y a pas encore de valorisation croisée entre les ressources valorisées.

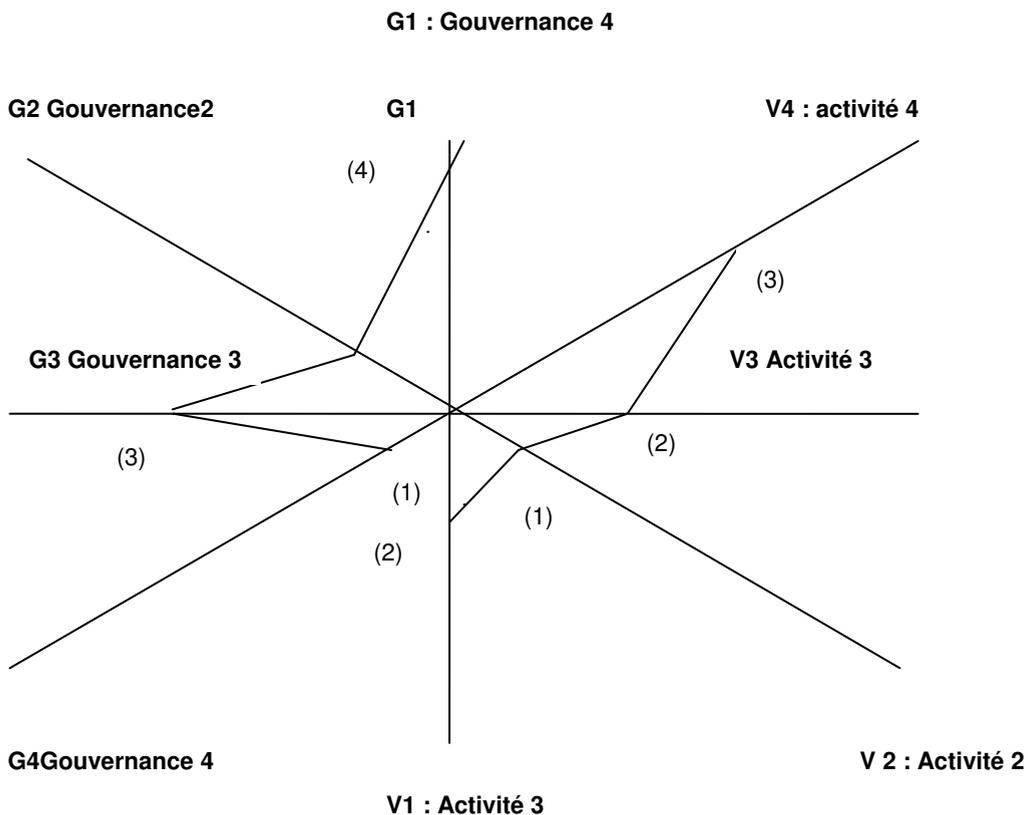
V3 : 1

Il n'y a pas encore de structure de programmation mais peut-être sera-t-elle initiée avec les PPDR quand ils seront nombreux dans la zone. On ne sait pas à quel niveau territorial elle sera : Daïra ? Willaya ?

V4 : 4

Jusqu'à maintenant la valorisation des ressources – même si elle est faible compte tenu des ressources qui sont valorisées – est endogénéisée. Cependant, quand on parle d'usine de conditionnement du piment rouge, on peut se poser les questions de savoir qui va en être le promoteur et où sera-t-elle implantée.

## Algérie : Hadj Mécheri



G 1 : 4 : L'Etat est très présent et il vient de renforcer sa présence en promouvant un PPDR

G2 : 2 : Il y a à peu près le même type de présence associative qu'à Igilil Ali.

G3 : 3 Les privés semblent avoir davantage de pouvoir au travers des grands éleveurs de la steppe. On ne connaît pas les conséquences que cela va avoir sur l'orientation de l'élevage, notamment pour les troupeaux petits et moyens.

G4 : 1. Pas de structure locale de coordination autre que l'APC. Le problème va se poser avec l'installation du PPDR.

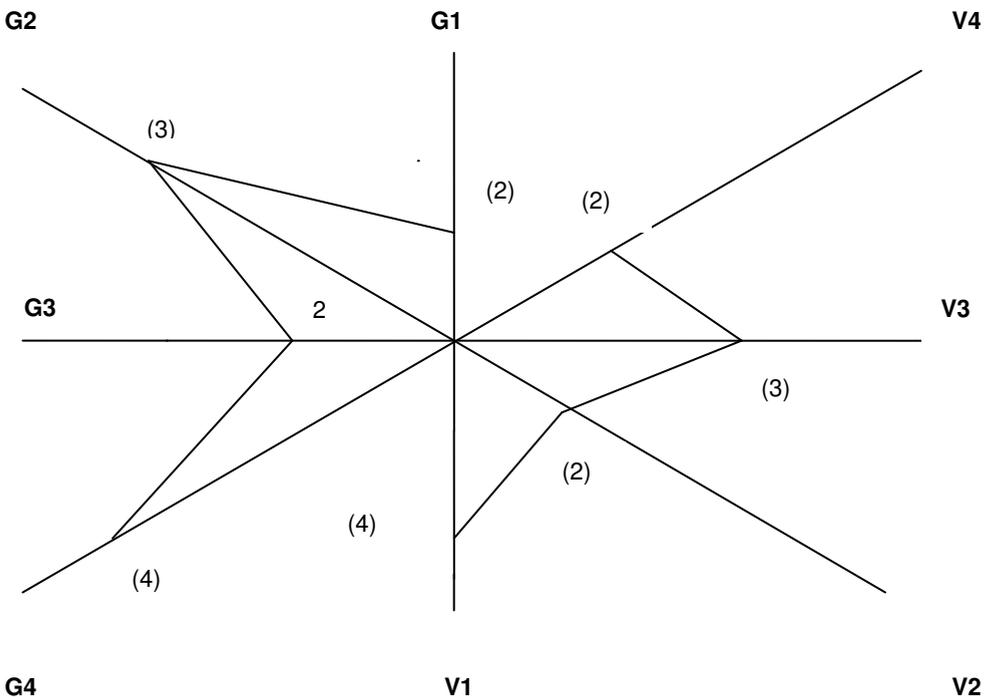
V 1 : 2 : Des débuts de valorisation de produits qui ne sont pas encore ni perçus, ni promus comme identitaires (pommes de terre, élevage, mais aussi des produits culturels)

V2 : 1 pas encore de valorisation croisée.

V3 : 2. On ignore le rôle effectif de programmation que jouent les échelons régionaux. Y-a-t-il lien direct entre le ministère et l'APC ? ou l'échelon régional joue-t-il un rôle qui pourra devenir important lorsque se posera le problème de la coordination ?

V4 : 3 : Pour le moment endogénéisation mais l'inconnue est la stratégie à venir des grands éleveurs sur l'éventuelle construction d'une identité locale, appuyée sur l'image culturelle de la zone.

## Maroc



Dans le cas du Maroc, on traitera ensemble les deux terrains Kasba Tadla et Timilil qui ne sont pas suffisamment différenciés pour être significativement distingués.

G1 : 2

L'Etat reste peu présent malgré des avancées dans la décentralisation. Cela laisse des marges de manœuvre aux autres acteurs notamment associatifs

G2 : 3

Le secteur associatif est bien développé notamment avec les ONG. Le rapport n'a pas permis de distinguer les proportions d'associations locales par rapport aux ONG internationales (gouvernances différentes puisque le projet est alors conçu et piloté hors du territoire d'application.

G3 : 2

L'organisation du secteur privé est encore embryonnaire sur les ressources proprement territoriales. Celui-ci concerne essentiellement les commerçants et les petits agriculteurs à la marge de leurs activités (miel, fruitiers). Début d'organisation privée dans le tourisme (association de muletiers à IMLIL)

G4 : 4

Le « Douar » constitue une unité spatiale, d'organisation et de coordination qui est non institutionnelle et qui constitue une forme très originale et très solide de lien économique-social entre acteurs.

### **Commentaire explicatif sur la Gouvernance :**

Au total, la structuration de la gouvernance est assez complète bien que peu développée (on parlera de potentiel). Elle se construit autour des Douars, avec participation des associatifs (par exemple rôle important des associations d'immigrés comme investisseurs sur des projets productifs ou immobiliers). L'Etat est en retrait et en position de « laisser faire » les initiatives territoriales.

V1 : 4

La valorisation des ressources est réelle et variée sur les deux terrains.

V2 : 2

Pas ou peu de croisement mais des **potentiels** pour le faire autour de l'activité « opératrice » qu'est le tourisme rural et montagnard qui combine paysages, patrimoine et produits agroalimentaires locaux de qualité.

V3 : 3

Il existe de nombreux programmes nationaux et internationaux qui sont bien intégrés et utilisés.

V4 : 2

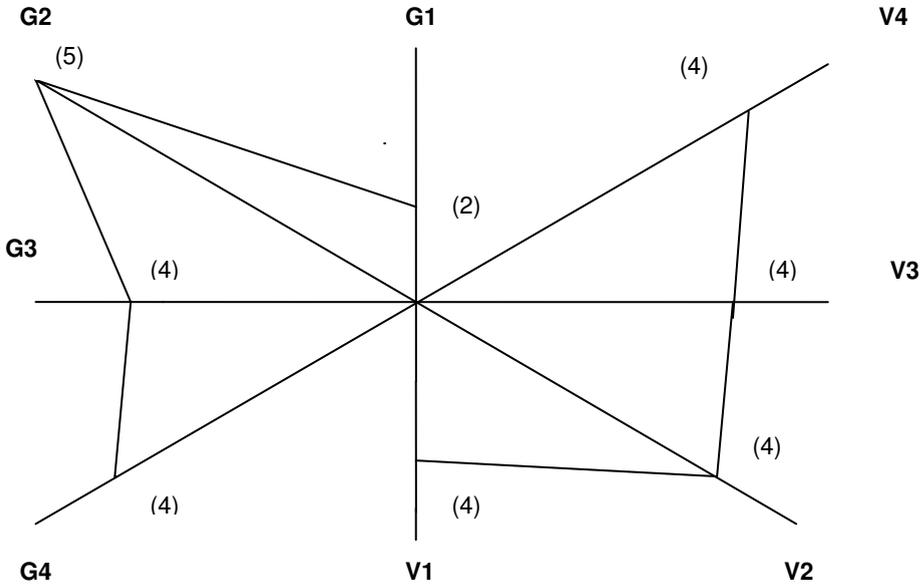
L'endogénéisation reste encore faible. C'est dans les zones faiblement productives que l'on trouve les tentatives de produire des produits spécifiques.

### **Commentaire sur la Valorisation de l'activité :**

La valorisation territoriale est possible au Maroc mais encore embryonnaire.

Les deux zones sont proches (montagne et conditions productives difficiles) donc significatives de tous les territoires du pays susceptibles de développer leurs ressources territoriales.

## Tunisie Beni Khedache



**G1 : 2**

L'Etat est largement désengagé dans les initiatives territoriales tout en exerçant un contrôle sur les initiatives qui sont « sous surveillance ».

**G2 : 5**

Forte structuration associative (voir supra le développement sur ce terrain)

**G3 : 4**

Les acteurs privés s'impliquent petit à petit (gîtes ruraux par exemple). La valorisation économique privée est une valeur partagée sur le terrain.

**G4 : 4**

L'association liée au patrimoine local joue un rôle puissant de coordination non institutionnelle.

### **Commentaire explicatif sur la Gouvernance :**

Une gouvernance territoriale très structurée pour un cas assez exceptionnel.

**V1 : 4**

Une large gamme de biens et services est présente et valorisée.

**V2 : 4**

On trouve des croisements de produits valorisés ensemble (produits, service touristique, gîtes, etc.). On trouve également une recherche de qualité/spécificité pour ces produits et services.

**V3 : 4**

L'association au cœur du dispositif joue puissamment ce rôle

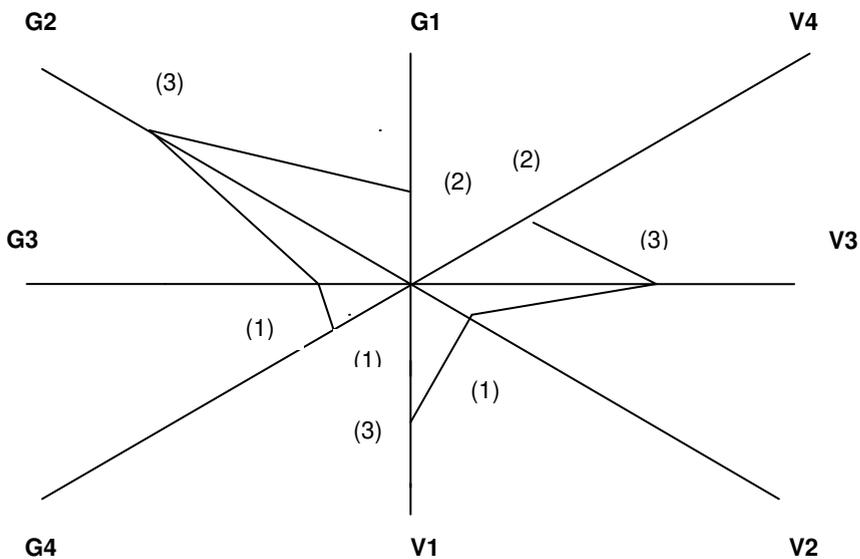
**V4 : 4**

Endogénéisation recherchée et croissante

Commentaire sur la Valorisation de l'activité :

Il s'agit d'une valorisation proche d'une situation de « panier de biens » (au sens d'A. Mollard et B. Pecqueur, voir bibliographie).

### Tunisie Ain Draham



**G1 : 2**

L'Etat est largement désengagé des initiatives territoriales tout en exerçant un contrôle sur les initiatives qui sont « sous surveillance ».

**G2 : 3**

Il existe des organisations non gouvernementales et des associations. Dans ce cas, elles sont surtout orientées vers la gestion des ressources génériques indispensables (gestion de l'eau et de l'irrigation, forêts, etc.)

**G3 : 1**

Les acteurs privés n'investissent pas particulièrement les projets locaux.

**G4 : 1**

Pas de structure apparente de coordination hors institution, signe d'une faiblesse dans la gouvernance spontanée d'acteurs.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance :

La gouvernance est limitée du fait de l'absence d'un projet explicite de développement économique qui dépasse la seule préservation des ressources naturelles.

**V1 : 3**

Quelques produits (osier, rotin, poterie, tissage, plantes aromatiques ou encore miel) mais qui restent traditionnels et plutôt « génériques ». Il reste que des potentiels de spécification existent pour ces divers produits.

**V2 : 1**

Pas à ce jour de dispositifs de croisement clairement explicités sauf, peut être dans les divers produits d'artisanat où les artisans se regroupent. Essai de valorisation concertée du miel mais échec.

**V3 : 3**

Les structures de programmation existent mais sont encore assez extérieures au territoire.

**V4 : 2**

Il n'y a d'endogène que l'origine des produits mais ceux-ci, en l'état, se présentent en concurrence avec d'autres produits d'autres régions du pays. Il y a donc faible différenciation en direction du marché touristique, donc faible endogénéisation.

Commentaire sur la Valorisation de l'activité :

L'insuffisante valorisation tient sans doute à la faiblesse de la gouvernance territoriale qui, elle-même, n'est pas stimulée par un projet cohérent et concerté.

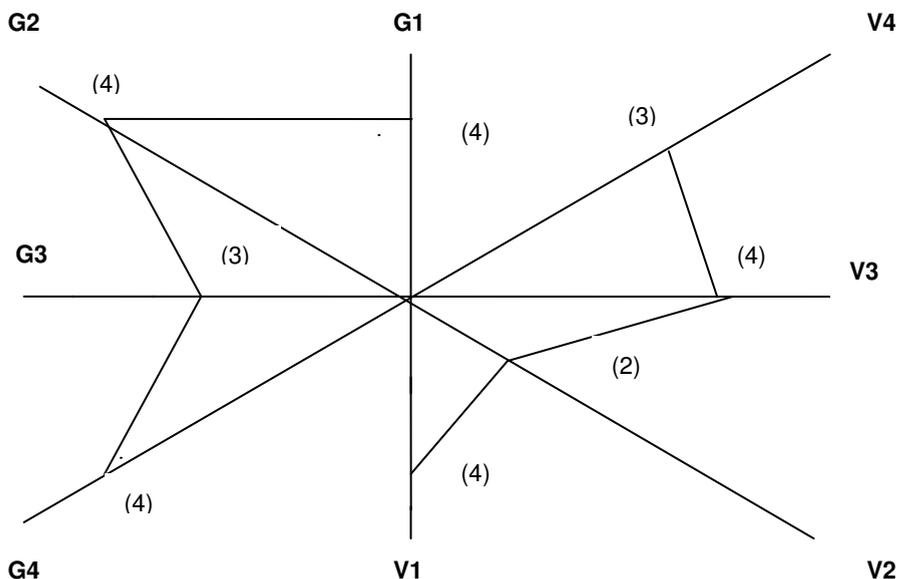
On voit dans le cas de la Tunisie, un fort contraste entre les deux zones. L'une est structurée par un projet de développement, l'autre pas. Il faudrait aller plus loin dans l'analyse, notamment au plan historique pour comprendre les deux vitesses.

La caractéristique commune est un Etat très circonspect sur ces dynamiques mais un très fort potentiel de développement dans le domaine

## **Espagne**

Commentaire général sur le cas espagnol. Les deux terrains sont situés dans des zones et des contextes différents de l'Espagne. On verra cependant qu'ils ont en commun quelques caractéristiques : une revalorisation et une reconnaissance du « local » comme niveau efficient de l'action collective; l'Etat a approfondi le mouvement de décentralisation et relancé une politique d'aménagement du territoire; les produits spécifiques du terroir sont beaucoup plus qu'autrefois, mis en valeur et reconnus pour leur qualité de moteur économique ; les programmes européen (LEADER et PRODER) sont fortement utilisés dans les régions du pays.

## Campina Sud



**G1 : 4**

Plus que l'Etat, c'est le gouvernement régional qui est présent et interventionniste.

**G2 : 4**

Il existe de nombreuses organisations de la « société civile » économiques, culturelles, sociales, etc.

**G3 : 3**

L'engagement des acteurs privés au sein des procédures de coordination est encore timide.

**G4 : 4**

Il existe des structures non institutionnelles de débat et de coordination. Au premier rang de celles-ci, on trouve le GAL (Groupement d'Action Locale). De plus, il existe un (ou plutôt des) projet(s), ancrés dans les programmes européens.

### **Commentaire explicatif sur la Gouvernance :**

Une gouvernance solide, construite dans le temps long avec des relais institutionnels ou non. On peut parler de l'élaboration d'une culture du développement local.

**V1 : 4**

Une véritable gamme de produits spécifiques et notamment une valorisation du vin en AOC.

**V2 : 2**

La valorisation croisée est très faible. Les pratiques restent encore très sectorielles.

### V3 : 4

Le territoire maîtrise bien les programmes notamment européens. On notera des initiatives complémentaires comme un observatoire économique.

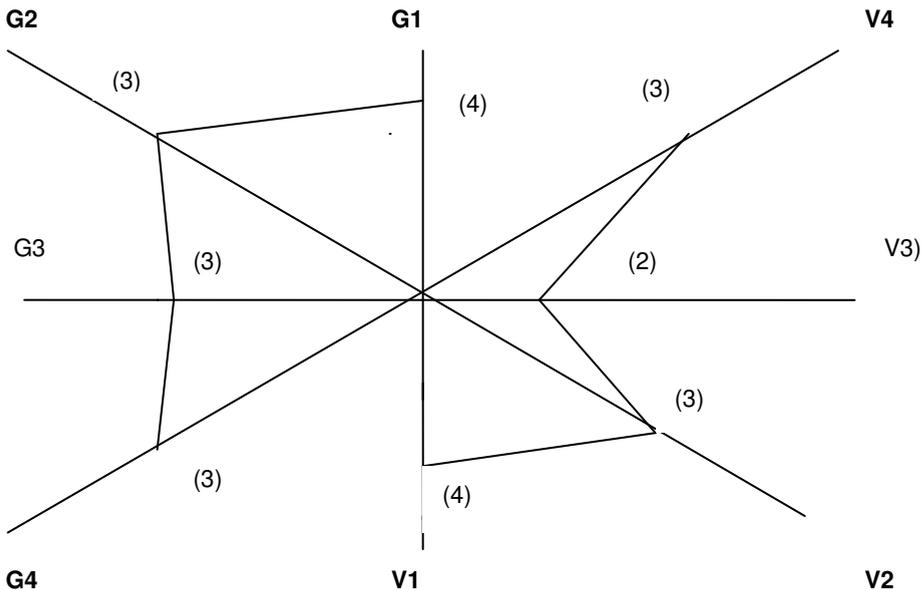
### V4 : 3

Une endogénéisation « post productiviste », c'est-à-dire qui cherche à valoriser les produits spécifiques comme solution à l'échec des productions génériques confrontées au marché mondial et ses bas prix (c'est le cas de la recherche de montée en qualité de l'huile d'olive).

### Commentaire sur la Valorisation de l'activité ;

Des formes modernes de valorisation territoriale auxquelles il ne manque que le croisement des produits et des services.

### Espagne Bas Maestrat



### G1 : 4

Plus que l'Etat, c'est la région qui est présente et interventionniste.

### G2 : 3

Forte structure associative, qui s'organise.

### G3 : 3

Quelques acteurs privés s'impliquent, surtout en milieu rural. Au sein des coopératives et unions d'agriculteurs et d'éleveurs, on trouve les gestionnaires des programmes européens.

**G4 : 3**

Processus d'endogénéisation en cours de consolidation mais il manque une organisation du type GAL.

**Commentaire explicatif sur la Gouvernance :**

Une gouvernance territoriale solide, un peu moins structurée que pour Campina Sud.

Une difficulté de stabilisation du périmètre (plusieurs processus de territorialisation superposés)

**V1 : 4**

Bonne gamme de produits

**V2 : 3**

Quelques tentatives de marier plusieurs produits et services (voir les efforts sur le tourisme coopératif autour d'une « route des Oliviers »).

**V3 : 2**

Problème sur la ou les structures de programmation. En effet, les périmètres des programmes LEADER et PRODER ne sont pas les mêmes. Cela pose une difficulté de cohérence pour la gestion des projets de développement.

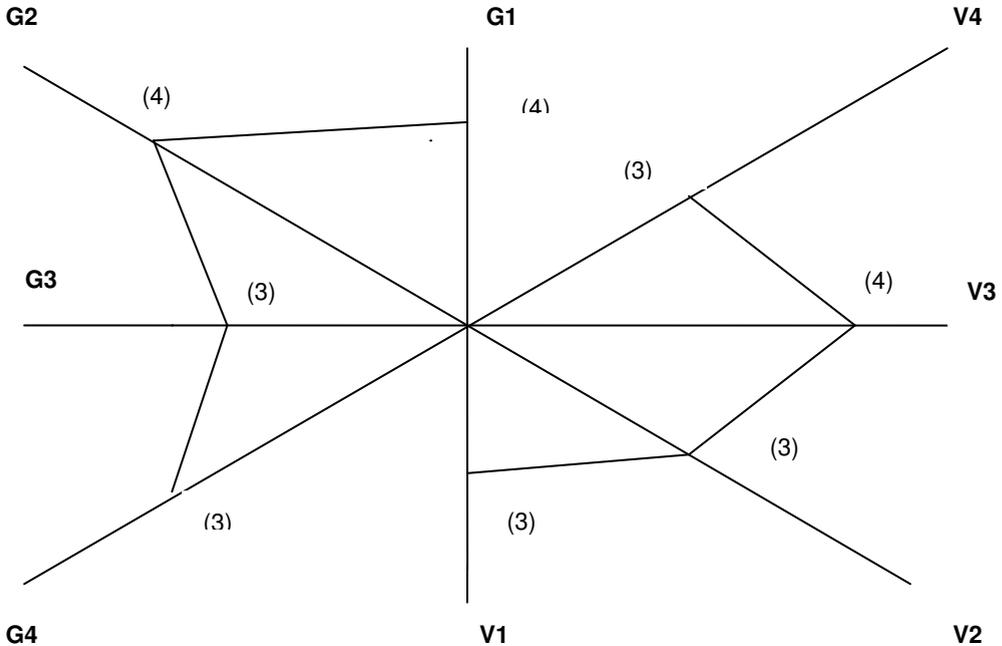
**V4 : 3**

Le potentiel d'endogénéité malgré les difficultés ci-dessus, reste important et il existe des dynamiques de définition de ces dynamiques.

**Commentaire sur la Valorisation de l'activité :**

La phase de valorisation est moins avancée que pour Campina Sud dans la mesure où les stratégies pour les produits spécifiques de qualité sont moins avancées. Les potentiels de chacun des deux territoires restent très proches.

## France Basse Ardèche



### **G1 : 4**

L'Etat a vraiment tout prévu dans cette structure de pays, y compris ses limites géographiques et même les modalités de la concertation avec les acteurs. Mais cela ne veut pas nécessairement dire que la population est « mobilisée ». Par ailleurs c'est un bel exemple de superposition des projets et des structures.

### **G2 : 4**

Oui beaucoup de structures mobilisées

### **G3 : 3**

On voit mal le rôle des privés et on ne peut donc savoir s'il est vraiment important.

### **G4 : 3**

Il n'y a rien à redire dans l'organigramme. Pourtant le commentaire fait par le chercheur est que cette zone n'arrive pas à être un territoire. Est-ce à cause d'un déficit de gouvernance ou de manque d'activité « mobilisatrice » ?

### **V1 : 3**

Il y a une volonté certaine de construire des projets « fédérateurs » mais cela semble difficile, et pour le tourisme vert déjà très développé et pour la grotte Chavet.

**V2 : 3**

On ne discerne pas beaucoup de projets « croisés ». Mais il y en aurait sûrement de possibles.

**V3 :4**

La structure de coordination a l'air de bien fonctionner mais la coordination met du temps à être effective.

**V4 3**

Certaines activités ont l'air très endogénéisées, d'autres le sont moins.

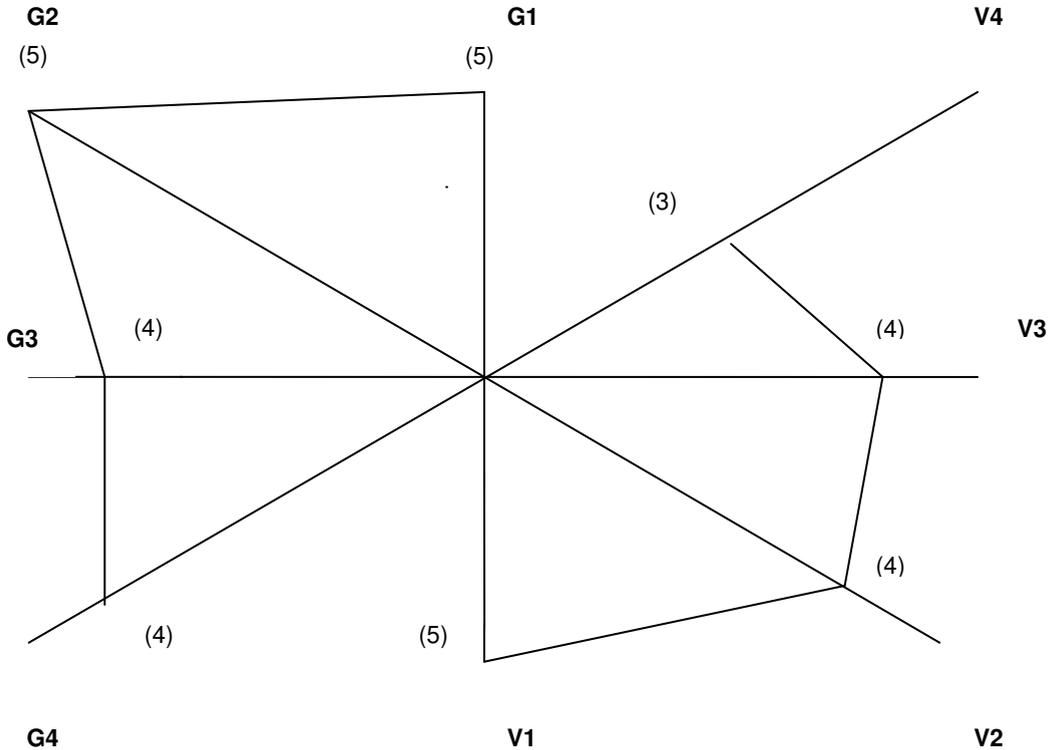
**Commentaire général**

Il semble bien y avoir dans le pays de l'Ardèche Méridionale plusieurs problèmes qui l'empêchent de devenir un véritable territoire de développement :

- sa taille tout d'abord : 125.000 habitants c'est trop pour que les acteurs puissent appréhender un territoire, ses problèmes et les voies de solution.
- Son absence de cohérence et de complémentarité entre les sous-espaces.
- La difficulté à construire le projet « fédérateur » prévu avec la grotte Chavet.
- Le fait que l'on a appliqué telle qu'elle la structure des pays alors que cet espace et cette société aurait peut-être dû se doter d'autres structures.

Il faut souhaiter que si la structure de base devient la Communauté de Communes les choses seront plus faciles.

## France Diois



### **G1 : 5**

Le Diois bénéficie des avantages que n'a pas l'Ardèche Méridionale : Une taille raisonnable pour un « territoire » (10.300 habitants) et deux structures publiques ayant les mêmes limites, le « pays » et la communauté de communes. Par ailleurs on a un territoire « cohérent » et qui a des bases historiques importantes. L'Etat est en mesure de jouer le rôle qui lui est dû et il le fait sans dépasser les limites qu'il s'est lui-même donné. Il est aidé en cela par la forte mobilisation de la société civile.

### **G2 : 5**

Les acteurs associatifs sont nombreux, efficaces chacun dans leur domaine mais ont des problèmes évidents de coordination qui ne sont pas que techniques mais tiennent aussi à de nombreux « clivages » (politiques, religieux, sociaux, provenant de leur origine ou de leur implantation actuelle). Mais ils savent faire taire leurs différences lorsqu'il s'agit de construire des éléments qui semblent à tous importants pour leur territoire.

### **G3 : 4**

Nombreux acteurs privés, fortement intégrés à la dynamique locale parce que beaucoup d'entre eux sont aussi des acteurs associatifs, ou politiques (élus)

**G4 : 4**

La structure de coordination existe avec le « conseil local de développement » et la structure de gestion qui est la Communauté de Communes assure la cohérence financière et organisationnelle.

**V1 : 5**

L'agriculture et l'élevage sont au centre des ressources valorisées et valorisables. Les acteurs locaux cherchent à optimiser leur « identité » au travers de systèmes d'élevage ovin originaux, d'une agriculture biologique vivante et d'un processus permanent de type agro-environnemental.

**V2 : 4**

Pour le moment les systèmes croisés entre agriculture élevage et tourisme se mettent en route lentement. Mais il y a aussi le projet de « biovallée ». Mais ce projet pose d'autres problèmes d'extension territoriale qui sont actuellement en débat.

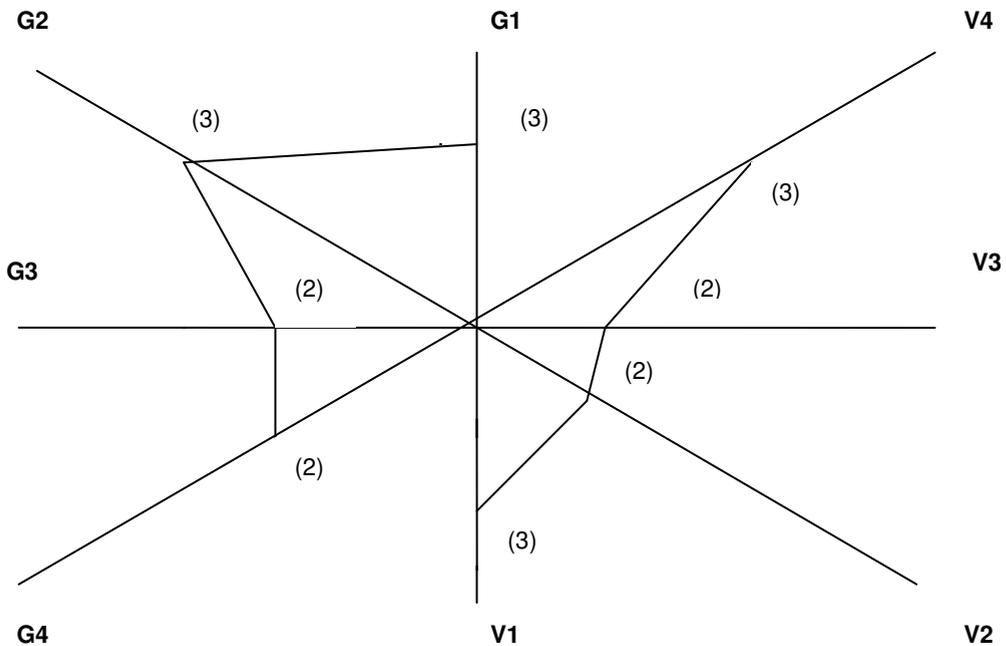
**V3 : 4**

La structure de programmation est celle du pays et elle est donc au même niveau que la structure de coordination des actions.

**V4 : 3**

Peu d'informations sur le degré d'endogénéisation. Celle-ci ayant pour objet des produits agricoles et d'élevage est certainement difficile à mettre en place.

## Grèce Pharsala



### G1 : 3

Les choix de l'Etat sont clairs, mais, dans le cas de Farsala, il manque la structure d'action que l'on va retrouver avec Mouzaki avec l'Agence de développement de Karditsa qui fournit l'ensemble des moyens d'ingénierie et d'appui aux projets.

### G2 : 3

Le tissu associatif est plus efficace dans la mobilisation pour les projets que les élus locaux. Par ailleurs, Pharsala est sujet à un phénomène « centrifuge » qui fait que les forces vives locales (individus, entreprises) ont tendance à déployer leur activité à l'extérieur en s'appuyant notamment sur des réseaux familiaux. Peu de leaders locaux disposés à prendre en charge les problèmes du territoire.

### G3 : 2

Dynamisme des acteurs privés locaux mais qui a du mal à avoir des effets locaux de développement.

**G4 : 2.** Pas de structure locale de coordination. Des partenariats non permanents en fonction des tâches à accomplir.

### V1 : 3

Peu de programmes de « valorisation » des ressources locales qui arrivent vraiment à émerger. L'agriculture est « modernisée » irriguée et orientée vers des cultures industrielles donc peu préparée à devenir « identitaire ». Il y a des projets de fabrication de « cigares » avec le tabac local.

## **V2 : 2**

Il y a semble-t-il un gros retard concernant les infrastructures et les équipements sociaux qui tend à pousser les pouvoirs publics à s'occuper de ces problèmes là et à être moins attentif au soutien aux projets économiques.

Par conséquent, peu de projets « croisés ».

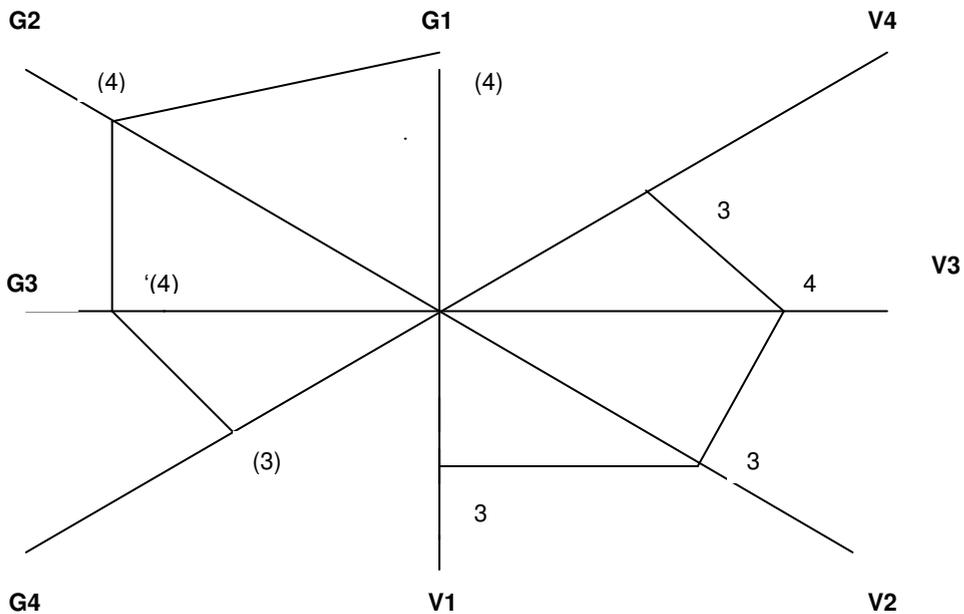
## **V3 : 2**

Pas de structure de « programmation » en raison notamment des difficultés provenant de la façon dont a été mise en œuvre la réforme administrative.

## **V4 : 3**

Le problème de l'endogénéité ne s'est pas encore posé puisque l'agriculture produit surtout des produits « génériques ». Il faudra attendre ce que seront les projets de transformation de produits identitaires comme le tabac pour savoir si ces projets pourront éviter que la valeur économique des produits concernés ne soit extravertie.

## Grèce Mouzaki



### G1 : 4

Forte présence de l'Etat avec l'Agence locale de Karditsa qui entraîne d'autres mobilisations étatiques et permet de capter des financements publics.

### G2 : 4

Forte organisation associative basée sur la diaspora qui a énormément appuyé l'élaboration d'un « projet de développement territorial » porté par l'Agence mais aussi « démultiplié » par les projets LEADER, PIDER et le Cadre Communautaire de Soutien.

### G3 : 4

La dynamique privée est largement constituée par les éléments provenant du retour de la diaspora (15.000 personnes depuis 1990 !)

**G4 : 3**

Il y a effectivement une structure de coordination mais elle est largement dominée par l'Agence de développement qui semble jouer de façon très pertinente l'équilibre nécessaire entre les différents types d'acteurs locaux. Mais cela pose évidemment le problème de la dépendance forte des opérations vis-à-vis de l'Agence.

**V1 : 3**

Le « contrat de qualité » pour les produits locaux est une initiative intéressante mais qui ne suffit pas. Ce contrat est largement soutenu par la forte identité culturelle de la zone avec la création d'outils permettant à cette identité de se consolider.

**V2 : 3**

Encore peu de projets croisés mais il y en a en projet.

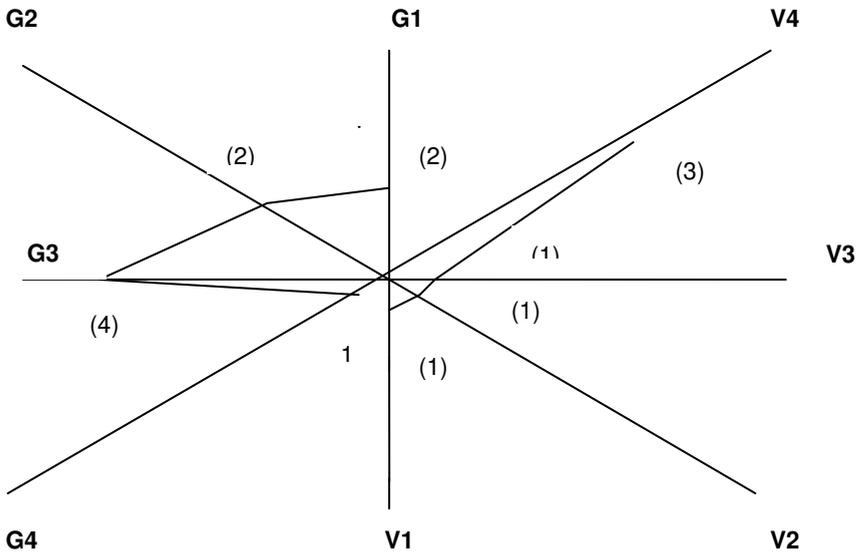
**V3 : 4**

La structure de coordination est en fait un partenariat multiple entre l'ANKA et de multiples acteurs locaux, individuels et collectifs. Il semble qu'elle assume bien son rôle de coordination de la mise en œuvre.

**V4 : 3**

Un souci explicite d'endogénéisation mais qui n'est pas encore totalement mis en œuvre.

## Albanie : Durrës-Kavaja



### G1 : 2

Faible déconcentration effective. Faible présence de l'Etat dans les fonctions qu'il devrait assurer à la fois du point de vue des investissements (infrastructures) et du point de vue de la gouvernance des activités immobilières liées au tourisme dans la zone étudiée.

### G2 : 2

Les associations sont peu présentes dans la zone car souvent en Albanie elles « accompagnent » les projets de développement de la Banque Mondiale ou d'ONG internationales qui sont en général des projets liés à l'agriculture. L'activité touristique **de la zone et ses liens à l'activité de construction d'une part et à l'activité agricole d'autre part** ne sont pas pris en charge par les associations. De même le secteur associatif ne semble pas s'être intéressé dans la zone aux importants problèmes d'environnement que pose le type de développement touristique pratiqué.

### G3 : 4.

Les acteurs privés représentent donc la seule « dynamique » de la zone mais elle n'est absolument pas « encadrée ». D'où notamment les problèmes d'environnement.

### G4 : 0-1 :

Aucune structure de coordination.

**V1 : 1**

Il n'y a pas à proprement parler de « valorisation » de cette ressource territoriale essentielle qu'est le paysage de bord de mer. Au contraire l'étude nous apprend que le niveau de dégradation de l'environnement est tel (pollution et paysage) que le marché immobilier déprime dans cette zone qui est pourtant potentiellement une zone touristique de qualité.

**V2 : 1**

Idem.

**V3 : 1**

Aucune structure de programmation qui pourrait « encadrer » ce développement agro-touristique !

**V4 : 3**

Le caractère « endogène » de cette activité est fort puisqu'il profite essentiellement aux agriculteurs propriétaires des espaces qui se construisent. Cependant, il faut noter que les entreprises de bâtiment qui réalisent les aménagements n'ont pas l'air d'avoir des liens avec la zone.



**G3 : 3**

Les privés sont le moteur principal de la zone mais la structure socio-professionnelle (petits, moyens et gros agriculteurs) ne facilite pas la résolution d'intérêts souvent divergents entre ces trois groupes.

**G4 : 2**

La structure de coordination est en train de se construire entre le représentant de l'Etat (direction du contrôle général), les associations et les privés. Mais elle est pour le moment assez peu opérationnelle en raison notamment de la différenciation sociale.

**V1 : 3**

Il y a valorisation de la production locale mais il ne semble pas qu'il y ait encore un début de volonté de marquer le caractère identitaire de cette production. La stratégie des grands agriculteurs qui domine la stratégie actuelle de valorisation est davantage tournée vers des produits standardisés vendus sur les marchés d'exportation. Les autres agriculteurs (petits et moyens) ne semblent pas s'être encore organisés pour construire ce qui pourrait être une démarche « identitaire ».

**V2 : 1**

Pas de valorisation « croisée ».

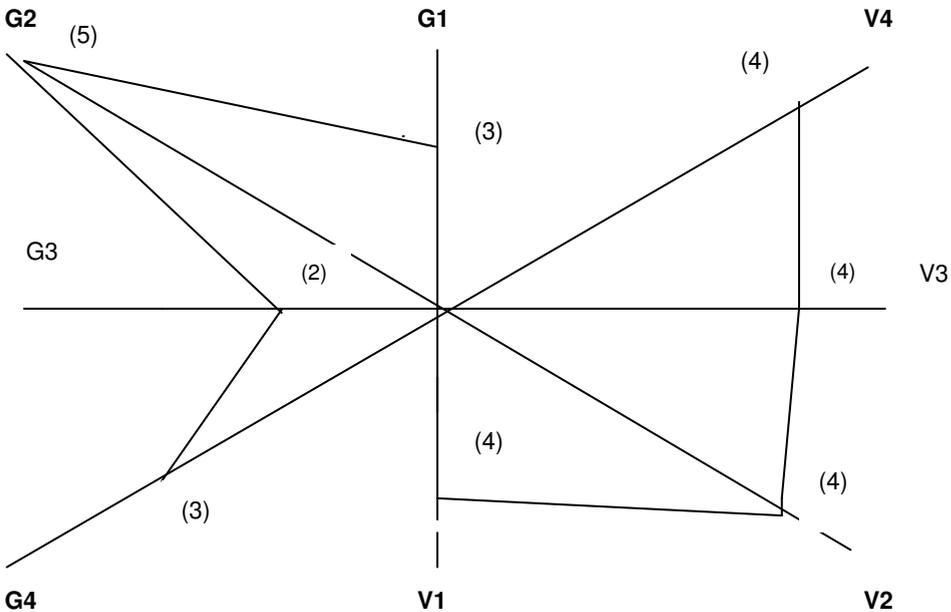
**V3 : 2.**

Pas de structure de programmation. On ne sait pas en effet quels sont les projets de l'Etat dans ce domaine et quel est le rôle que devrait tenir la « direction du contrôle général ».

**V4 : 2**

L'endogénéisation pose problème. On ne connaît pas du tout en effet quel est le rôle des acteurs de la filière qui sont extérieurs à la zone ni des conditions qu'ils imposent aux producteurs horticoles. C'est pourtant, dans ce type de production, une des clefs de mesure de l'endogénéisation.

## Egypte El Ezab



### G1 : 3

L'Etat est présent mais ce n'est plus lui qui a l'initiative économique. Il encourage les projets et les activités des associations qui, elles, sont très dynamiques.

**G2 : 5.** La zone pourrait être un prototype de l'initiative locale de développement initiée et gérée par les associations locales

### G3 : 2

Le secteur privé est moins présent. Mais il semble bien qu'il y ait deux secteurs privés : celui de la majorité de la population dont les activités sont mises en œuvre dans des structures familiales et en s'appuyant de façon importante sur les associations. Celui des grandes exploitations qui coopèrent avec les associations et l'Etat quand il le faut mais n'ont pas du tout la même attitude vis-à-vis des associations.

### G4 : 3

Il n'y a pas de structure formelle de coordination locale Etat-Association-acteurs privés mais un certain nombre de « configurations sociales » apparaissent qui mettent à jour des coopérations et des partenariats formels et informels efficaces.

**V1 : 4**

Il y a une volonté réelle de production de qualité. Elle se manifeste notamment par une pratique très fréquente de l'agriculture raisonnée, d'orientation de la commercialisation vers des « niches » d'exportation spécifiques et de pratiques agricoles respectant l'environnement comme la collecte des eaux usées et la production de compost. On n'en est pas encore à de la production identitaire mais les pratiques actuelles laissent à penser qu'elle sera possible quand l'occasion se présentera.

**V2 : 4**

Les activités actuelles agricoles ou d'environnement font état de « croisements » multiples qui témoignent du fait que les animateurs locaux des associations recherchent ce type de lien entre les produits et les activités.

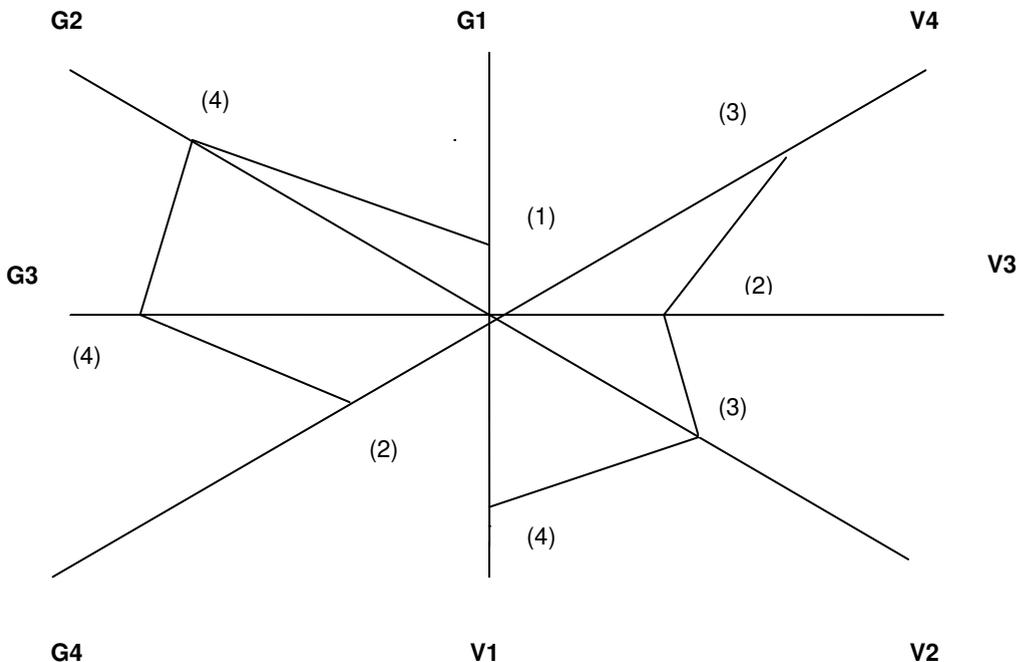
**V3 : 4**

Pas de structure de « programmation ». Dans le cas d'El Ezab, elle apparaîtrait presque comme contradictoire à l'autonomie qu'a construite la zone. Il y a programmation bien entendu mais elle est locale et se fait entre les acteurs principaux de la zone. Elle n'est certes pas institutionnalisée mais on peut imaginer à la lecture de l'étude que c'est presque volontaire de la part de tous les acteurs qui ne voient pas l'utilité de s'engager dans un processus institutionnel qui prendrait sans doute beaucoup de temps et aboutirait peut-être à des solutions moins bonnes que leur pratique actuelle.

**V4 : 4**

Forte endogénéisation qui pratique le principe de subsidiarité : pour faire quelque chose on commence par regarder si on ne peut pas le faire dans la zone et avec les ressources de la zone.

## Liban Baalbeck Hermel



### G1 :1

L'étude est sans ambiguïté sur ce premier point. L'Etat est absent et semble s'accommoder des rôles de substitution que tiennent les organisations internationales et les ONG.

### G2 : 4

Forte présence associative initiée animée et gérée par des acteurs locaux originaire de la zone.

### G3 : 4

Les acteurs privés sont eux aussi très présents. Beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs un rôle d'acteur privé et un rôle d'acteur associatif.

**G4 : 2** Il n'y a pas de structure formelle de coordination mais des processus de coordination informels qui en tiennent lieu. Apparemment ils fonctionnent correctement.

### V1 : 4

La recherche de ressources identitaires est commencée et dans le cadre d'activités mixtes tourisme-sport-hébergement un processus se met en place dans la zone d'activités « identitaires » et « croisées » qui vont utiliser aussi les richesses patrimoniales importantes dans la zone.

### V2 : 3

voir ci-dessus.

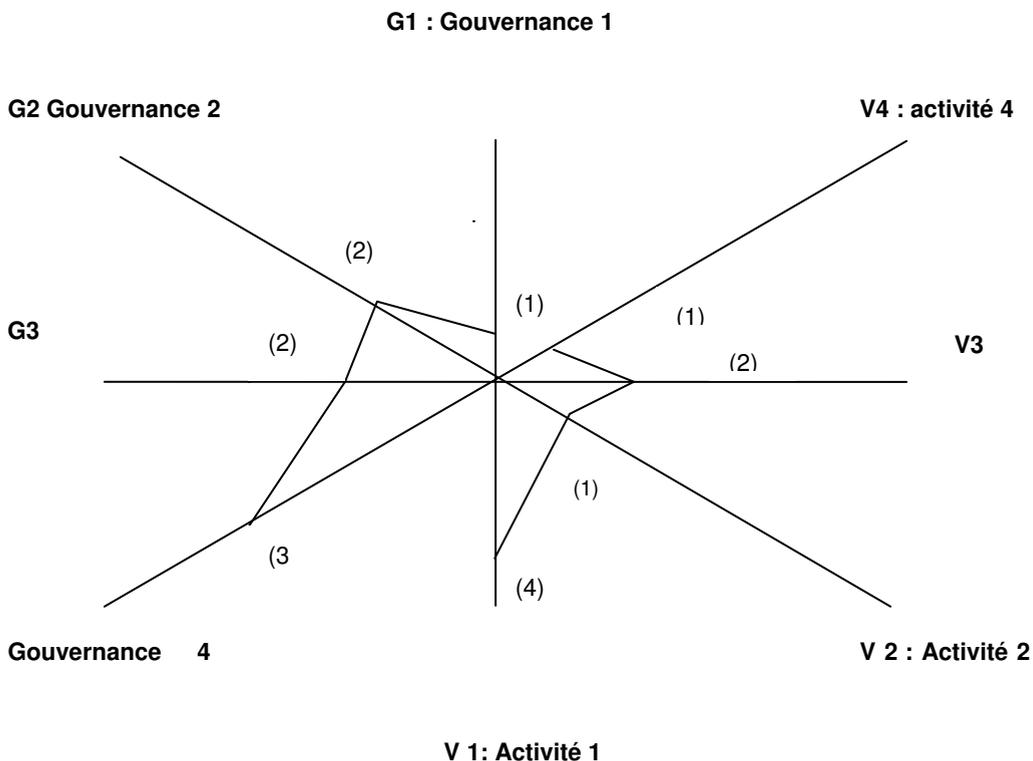
### V3 : 2

Pas de structure de programmation. La coordination est informelle bien que réelle.

### V4 : 3

Les activités prévues représentent une valorisation locale des ressources. Elles sont donc au moins en partie endogénéisées.

## Palestine Vallée du Jourdain



Ici nous n'avons qu'un seul terrain, représentatif de la situation en Cisjordanie. Nous n'avons pas pu prendre un territoire dans la bande de Gaza pour des raisons de circonstance.

#### **G1 : 1**

La situation des territoires palestiniens vis-à-vis de l'Etat est très particulière puisqu'il n'y a pas d'Etat. Il y a cependant une « autorité » mais sa marge de manœuvre est très limitée.

#### **G2 : 2**

Le poids des associations est important et s'investit au quotidien de la vie des habitants. Les associations d'obédiences politiques et/ou religieuses dominent aux côtés des ONG internationales. Ainsi, la capacité à construire un projet de l'ensemble n'est pas très évidente.

#### **G3 : 2**

Les acteurs privés sont peu présents. Le poids de la dépendance vis-à-vis de la politique économique israélienne reste dominant. Il reste quelques organisations privées présentes sur le terrain (union des fermiers palestiniens, association palestinienne pour l'industrie agroalimentaire, etc.).

#### **G4 : 3**

L'absence de coordination non institutionnelle formalisée dans des organisations est compensée par un très puissant sentiment d'appartenance qui soude les habitants.

### **Commentaire explicatif sur la Gouvernance**

Il est difficile de déterminer la gouvernance territoriale du territoire de la vallée du Jourdain car la gouvernance est gauchie par l'absence d'indépendance de ce territoire.

On peut cependant penser que l'unité culturelle retrouvée du lieu pourrait permettre d'élaborer une gouvernance territoriale.

#### **V1 : 4**

Il existe un énorme potentiel de ressources spécifiques : patrimoine religieux et historique unique au monde, huile d'olive, camomille, réserves naturelles, etc. encore insuffisamment exploité et entravé par la situation politique.

#### **V2 : 1**

Pas encore de croisement des produits et des services.

#### **V3 : 2**

Pas de structure polaire pour catalyser les énergies, mais des initiatives pour organiser la qualité dans certains produits comme l'huile d'olive par exemple. L'organisation d'une véritable programmation est encore balbutiante.

## V4 : 1

Endogénéisation faible voire actuellement impossible,...

### Commentaire sur la valorisation de l'activité

L'agriculture palestinienne était jusqu'ici plutôt tournée vers le productivisme et l'exportation. La possibilité de territorialiser l'agriculture reste une hypothèse que nous jugeons crédible compte tenu de la qualité des produits existants et de la possibilité de les spécifier (voir en bibliographie, la thèse de N. Abou Shammalah, université de Grenoble, 2009).

## III – Analyse comparée

### 1. Analyse comparée des profils de gouvernance

Dans toutes les zones, il y a à des degrés d'implication de l'Etat dans la gouvernance du développement de la zone.

Dans toutes les zones on trouve, là aussi à des degrés divers, des acteurs privés dont l'activité profite au développement de la zone.

Les associations sont également présentes partout sauf en Albanie et encore peu opérationnelles dans la zone de TIBA en Egypte.

On ne trouve de structure de coordination locale institutionnalisée au sens où elle est avalisée que dans les zones suivantes :

Tunisie Béni Khedache

Maroc Haut Atlas

France Basse Ardèche,

France Diois,

Espagne Campina sud

Espagne Bas Maestrat

Grèce Mouzaki.

Cela confirme bien nos hypothèses de départ qui peuvent être résumées dans les idées suivantes :

- Il y a deux conditions nécessaires à la mise en place progressive d'une gouvernance du développement territorial :

- Que les pouvoirs publics expriment clairement la volonté politique de cette mise en place et élaborent les conditions institutionnelles pour que ce soit effectif.
- Que les acteurs locaux se soient effectivement organisés et aient assez institutionnalisé leur organisation pour qu'il y ait effectivement une gouvernance allant dans ce sens.

- Dans les 16 cas de figure étudiés, les acteurs privés suivent et s'intègrent dans le mouvement avec plus ou moins d'enthousiasme ou lui résistent (Albanie). On ne rencontre qu'exceptionnellement une dynamique venant d'abord des acteurs privés. On la rencontre cependant en Grèce à Mouzaki et en France dans le Diois.

## 2. Analyse comparée des profils d'activité

Pour ce qui est de l'activité, on peut résumer les tendances de fonds de la façon suivante :

- La « poussée » des produits identitaires est le fait de la majorité des zones sauf de Tiba (Egypte) et Durres Kavaja (Albanie).
- Par contre la volonté de mettre en place une valorisation « croisée » n'existe explicitement que dans les zones espagnoles et françaises, à Mouzaki, à Béni Khedache (Tunisie) et potentiellement dans le Haut Atlas (Maroc)
- La prise de conscience de la nécessité d'endogénéiser la « valeur » créée par les produits identitaires est encore très faible. Pour simplifier, on peut dire que dès qu'il s'agit de conditionner ou de transformer un produit identitaire pour le vendre, on imagine immédiatement un système artisanal-industriel. Or ce dernier, pour des raisons d'économies d'échelle, va le plus souvent devoir atteindre une taille qui nécessite qu'il soit délocalisé par rapport à la zone et confié à des acteurs dont l'origine et le statut ne permettent pas d'espérer un degré d'endogénéisation suffisant.
- Enfin, l'existence d'un comité de programmation n'apparaît nécessaire que lorsque les Etats ou la législation l'impose (dans les groupes LEADER par exemple) ou lorsqu'il est jugé par les pouvoirs publics comme nécessaire en raison du caractère expérimental du projet (Béni Khedache).

## IV – Y a-t-il un lien entre profil de gouvernance et profil d'activité ?

Les deux questions formulées alors de façon un peu triviale et simplificatrice seraient alors les suivantes :

- Quelles sont les conditions pour qu'un processus d'émergence et de valorisation de ressources locales – souvent cachées ou peu connues en tant que telles - se mettent en place dans une zone ? Qui en a l'idée ? Qui va faire en sorte que ce processus va effectivement se mettre en œuvre ?
- Ce processus va-t-il apparaître une fois que la « nouvelle » gouvernance se met en place ou est-ce ce processus d'émergence qui va provoquer cette mise en place ?

Pour le savoir il faudrait d'abord connaître comment les ressources territoriales sont « révélées » (Pecqueur, 2000) comme telles. On peut avancer là-dessus plusieurs hypothèses en s'appuyant sur les zones étudiées :

Dans certaines zones, le rôle de la population émigrée de la zone qui se trouve dans un processus de « retour au pays » est sans doute très important. Cela est vrai notamment pour la zone de Mouzaki en Grèce, pour le Haut Atlas, et pour Béni Khedache (Tunisie).

Dans d'autres zones – les zones espagnoles par exemple, le Diois en France, la zone de Balbeck Hermel au Liban, la zone d'Ig'il Ali en Algérie – le processus semble démarrer à partir d'une dynamique locale des acteurs locaux privés qui vont alors s'organiser pour mettre en œuvre leurs idées et leurs projets de valorisation. Cela peut aussi émerger d'une dynamique associative locale comme à El Ezab en Egypte

Dans d'autres zones encore la dynamique vient à la fois de l'extérieur et de l'intérieur comme dans la vallée du Jourdain ou encore de l'Etat lui-même, les PPDR en Algérie et la Basse Ardèche en France.

Par ailleurs on est bien obligé de constater, en analysant les « profils » ci-dessus, que la dynamique territoriale peut ne pas encore exister. Dans ce cas alors, il s'agit d'une déficience « conjointe » pourrait-on dire de la gouvernance et de l'activité. C'est bien le cas de Tiba en Egypte de Hadj Mecheri en Algérie, de Pharsala en Grèce, de Ain Draham en Tunisie et de Durrës-Kavaja en Albanie.

On peut donc avancer que dans les zones étudiées le lien entre nouvelle gouvernance et changement d'activité apparaît assez nettement. Mais la façon dont ce lien se met en œuvre est sans doute assez multiforme.

### **Notes**

<sup>1</sup> « Sociétés en transition et développement local en zones difficiles DELZOD » IRA Médenine avril 2009.

<sup>2</sup> Cf. I° Partie Chapitre II : Problématique hypothèses et méthode.

<sup>3</sup> Cf. I° Partie Chapitre II op.cit.

<sup>4</sup> Cf. à titre d'exemple l'histoire des activités de l'association ADRAR au Maroc qui débutent par la construction d'équipements sociaux pour s'orienter ensuite vers des activités plus économiques.

<sup>5</sup> On peut distinguer 3 degrés dans cette mise en place : pas de démarrage d'un comité de programmation, existence mais encore sommaire, existence qui fonctionne effectivement avec un peu d'antériorité.



# Chapitre IV

## Synthèse

Les 6 « thèmes » de la problématique sont donc restés le fil conducteur de notre travail de recherche.

Ces thèmes ont constitué la trame des études régionales.

Mais ils ont fait naître aussi des questions – et des réponses, mais pas toujours - dans les équipes de recherche qui étaient le plus souvent des « déclinaisons » des 6 thèmes et parfois des interrogations nées de l'observation de la réalité.

Il nous a paru utile de restituer ces questions ne serait-ce que pour rester fidèle, comme nous en avons exprimé plusieurs fois l'intention, à la démarche de chacune des équipes de recherche. Mais comme ces questions sont le plus souvent reliées étroitement aux questions initiales de la problématique, on a préféré regrouper l'ensemble des questions initiales et des questions qui sont apparues tout au long du travail de recherche.

Nous avons donc regroupé ci-dessous ces questions en trois groupes :

- Les questions auxquelles nous considérons avoir apporté une réponse satisfaisante
- Celles auxquelles on a apporté seulement une réponse partielle
- Les autres questions qui se sont posées et se posent encore...

### I – Les questions auxquelles on a apporté une réponse satisfaisante

En utilisant le qualificatif de « réponse satisfaisante » on veut seulement dire que, pour chaque pays, on sait à quoi s'en tenir sur ces questions-là et sur les sous-questions qui leur sont liées. On indique alors que par rapport à la question posée, la réponse pour tel pays est claire, qu'elle soit positive ou négative. C'est pour cette raison qu'on a donc pensé utile dans les tableaux ci-dessus de préciser succinctement ces réponses pays par pays.

Trois d'entre elles nous semblent avoir reçu une réponse satisfaisante :

#### **A. Quelle décentralisation-déconcentration ?**

Cette question se décline dans une autre qui est sous-jacente et que l'on peut formuler de cette façon :

« A des degrés divers, ces mutations font-elles apparaître un changement du rapport Etat/populations rurales ou encore Etat/local ? » La réponse est évidemment affirmative et elle a été longuement déclinée dans les chapitres précédents. Mais elle renvoie aussi à d'autres questions et ...à d'autres réponses.

Quel est le poids du contexte macroéconomique (globalisation) dans ces mutations ? La réponse n'est que rarement explicite. En effet, s'il est certain que la mondialisation provoque des mises en marché assez impitoyables pour les « avantages comparatifs » des zones de production, elle a aussi obligé les Etats à modifier leur rôle public et à se rapprocher des zones rurales qu'ils étaient chargés d'administrer. On peut dire aussi que les conditions économiques imposées par la mondialisation exigeaient un mode d'organisation administrative local permettant tout le reste c'est-à-dire notamment le développement des territoires.

Il faut noter que les processus de décentralisation-déconcentration avaient aussi pour objectif de promouvoir des avancées dans la démocratie locale permettant à la société civile de prendre davantage son destin en main par l'intermédiaire de ses élus.

De ce point de vue là on note les difficultés du passage d'une décentralisation formelle à une décentralisation réelle qui inclue justement la démocratie locale. C'est une question à laquelle nous avons répondu au moins pour les 16 zones étudiées.

### ***B. Quels sont ces nouveaux acteurs locaux ?***

Les acteurs privés étaient là, mais ils n'étaient en aucun cas inclus dans la gouvernance du développement du territoire.

Les associations sont arrivées récemment et elles se sont impliquées dans le processus de développement, puisque c'est pour cela qu'elles se sont créées.

Dès lors, des questions se posent qui devraient jaloner toutes les études dans ce domaine et dont les principales sont les suivantes :

- Ces acteurs sont-ils nouveaux?
- Ont-ils émergé de façon conjoncturelle ou structurelle?
- Dans quel type d'institutionnalisation se sont-ils insérés?
- La prise en charge par les nouveaux acteurs est-elle réelle ?

On peut avancer que l'on a répondu à ces 4 questions pour les 16 zones étudiées. Mais l'intérêt de ce travail réside justement dans la diversité des réponses obtenues :

Dans certaines zones les nouveaux acteurs se sont, de fait, rassemblés dans les associations qui se sont créées à l'occasion du démarrage du processus de développement territorial. Ils ont alors constitué la « troisième force » du développement local qui – nous l'avons répété- était auparavant constitué essentiellement des pouvoirs publics et, à un moindre degré et selon une logique différente, des acteurs privés.

Dans d'autres zones, les « nouveaux acteurs » ne sont pas si nouveaux que cela et représentent soit des anciens notables, soit des personnes issues des hiérarchies sociales ou religieuses comme au Liban.

Dans d'autres zones encore, les nouveaux acteurs sont des personnes issues de la « diaspora » d'un territoire ou encore (mais nous ne l'avons sans doute pas assez étudié) des personnes qui ont durablement émigré vers des zones d'emploi urbaines nationales ou à l'étranger.

Quant à la « réalité » de la prise en charge, la réponse est doublement ambiguë : d'une part cela est très variable d'une zone à l'autre et d'autre part cela dépend du degré de « territorialisation » du développement de la zone concernée.

Le degré d'émergence des acteurs dépend-il alors du contexte national ou du contexte local ? Cela voudrait dire qu'il y a eu – et donc qu'il pourra y avoir -, parallèlement à l'évolution du contexte (législation, institutionnalisation du développement territorial, qui n'est effective que dans l'UE), une « poussée » spontanée associative. Quand on voit le foisonnement des associations dans les régions étudiées même si beaucoup sont « culturelles » et « religieuses » (pour les pays du Maghreb par exemple), on peut répondre qu'il y a effectivement émergence spontanée dans les régions étudiées.

### **C. Quel modèle de territorialisation est-il en train de naître ?**

Comme on l'a déjà souligné et comme cela apparaît clairement dans le chapitre III, le développement territorial comprend deux groupes d'éléments, une nouvelle gouvernance et un nouveau type d'activité qui consiste essentiellement à valoriser localement les ressources spécifiques du territoire. Il fallait donc répondre aux deux questions suivantes :

- Comment caractériser la gouvernance dans les différents pays?
- Les nouveaux types de gouvernance représentent-ils une *autonomie réelle* notamment par rapport à l'Etat ou y-a-t-il un « noyautage » des nouvelles structures notamment par les acteurs publics (qui initie, qui programme, qui finance)?

Certes il n'y a pas de modèle unique et c'est déjà une réponse importante. Ce qui est unique c'est que la réponse porte toujours sur les deux éléments, la gouvernance et le caractère identitaire de l'activité.

Ce qui est clair dans nos résultats, c'est que ces deux processus existent, qu'ils se combinent entre eux, mais que le rythme de mise en place est extrêmement différent d'une zone à l'autre.

L'analyse de ces 16 zones semble en effet nous montrer que d'une part il y a une prise de conscience, de la part d'acteurs locaux de plus en plus nombreux, que seule l'identité des produits et des services élaborés par leur territoire pourra constituer pour eux une économie durable.

D'autre part, les modes de gouvernance observés nous montrent bien – certes à des degrés très divers – que le partage traditionnel de l'activité entre l'Etat qui assure la création et l'entretien des biens publics et l'acteur économique qui crée la richesse, va disparaître petit à petit. La « poussée » associative semble bien inéluctable en ce sens qu'elle apparaît le plus souvent presque spontanément, maintenant qu'elle n'est plus soupçonnée de n'être qu'une façon plus intelligente de vivre l'individualisme et/ou de courir le risque du collectivisme...

Nous n'avons que peu d'exemples d'évolution « achevée » dans les 16 zones. Mais nous n'avons pas non plus d'exemples de retour en arrière. Par contre nous avons hélas, avec l'Albanie un exemple prouvant bien que la coexistence entre l'absence de l'Etat et le libre jeu des initiatives purement individuelles aboutit à une régression économique qui se traduit dans ce cas par une baisse sensible de la valeur de la seule chose qui reste aux populations locales, à savoir le foncier !

## **II – Les questions auxquelles on a apporté une réponse seulement partielle :**

### **A. Quels territoires ?**

Est-ce que « territoire » est un label ? ou encore un outil de lecture d'un certain nombre de processus...qui se développent dans un espace donné ?

Est-il plutôt une construction, à travers leur propre histoire, de « territoires » à partir de communautés identitaires et religieuses mais qui se transforment et se « modernisent » ?...

La question pourrait se formuler de la façon suivante: si on dit que le territoire est une construction des acteurs locaux dont l'objectif est de résoudre ensemble des problèmes communs, cela veut dire que les limites du territoire sont tracées par les limites du problème à résoudre. Les limites des problèmes posés sont-elles toujours les mêmes ?

Les exemples que l'on a dans nos études régionales montrent que le « territoire » donné, s'il est historique, est bel et bien délimité par les problèmes ou les contraintes ou les projets tels qu'ils se sont déroulés dans le passé.

Mais il y a le plus souvent des territoires qui sont « donnés » pour des raisons de limites administratives et donc de commodité pour l'action. Ces limites peuvent avoir ou ne pas avoir de fondement historique. Peut-on dire alors que le territoire « passé » fondé sur les communautés historiques doit se superposer **nécessairement** au territoire construit ? On a dans les zones étudiées des réponses par défaut avec des territoires « donnés » récents (par exemple le « pays » d'Ardèche méridionale) qui n'arrivent pas à être un territoire « construit », c'est-à-dire un territoire dans lequel actions et acteurs peuvent être coordonnés autrement que mécaniquement. On peut avancer aussi que le territoire construit va être déterminant et dominant par rapport au territoire passé. Il devrait permettre en effet de souder des gens autour des problèmes à résoudre au lieu de les souder autour du passé. Nous n'en avons pas d'exemples dans les régions étudiées.

La relation entre territoire donné (découpage politico administratif, zone ethnique) et territoire construit (de projet) est aussi une question d'échelle, seulement dans certains pays où il existe une véritable institutionnalisation des territoires. On a surtout affaire finalement à des territoires donnés qui sont devenus des territoires de développement. On n'a pas beaucoup d'exemples de territoires réellement construits dans nos études régionales, mais là aussi sans doute faut-il aller chercher plus loin dans les pays, notre échantillon n'étant pas, on le sait, « représentatif » ?

### ***B. quelles priorités d'action ?***

La réponse à cette question peut-elle toujours être : celle que les populations considèrent comme prioritaires ?

Le problème n'est pas que théorique ou abstrait. Il se pose le plus souvent entre la priorité à l'amélioration des conditions de vie (équipements socio-culturels, de communication, d'infrastructures, eau, électricité) ou l'appui aux initiatives économiques (opérations de développement). On connaît aussi des zones rurales qui se sont construites comme territoires à partir de la mise en place d'équipements ou de services.

### ***C. Quelles ressources territoriales ?***

- **Les ressources** : Le problème posé dans la plupart des zones étudiées est le suivant : quelles activités identitaires ? à partir de quelles ressources ? Les produits spécifiques, quelle est leur nature ? Quelle est la place des ressources culturelles dans ces produits spécifiques ? Sur ce point on a des réponses positives dans les études régionales : une ressource identitaire arrive à créer un processus de développement en Algérie, Maroc, Tunisie, Espagne, France, Grèce, Egypte, Liban, Palestine. Il est intéressant de noter que dans les 9 pays où ça existe, on a un processus de gouvernance assez territorialisé, là où cette valorisation est assez avancée. Par contre dans les deux pays où il n'y a pas de ressource valorisée pour le développement territorial, c'est bien là qu'il n'y a pas de gouvernance territorialisée (Albanie, Egypte Tiba par exemple). Or ce n'est pas un problème de pays puisque en Egypte et en Tunisie on a des zones avec gouvernance et ressource territorialisée et des zones où il n'y a ni l'un ni l'autre.

- **L'ancrage historique** est certainement important pour l'émergence des ressources. On a vu la re-découverte de formes anciennes et/ou de nouvelles émergences...Ca vaut pour la Tunisie (la zone pastorale de BK), pour le Maroc (l'organisation tribale de la zone choisie), la Grèce avec le rôle de la diaspora mais ce n'est pas aussi net dans les autres zones.

## **D. Quelle durabilité ?**

- La mobilisation des populations est-elle effective ? On n'a peu de choses là-dessus et on ne s'est pas donné d'indicateurs pour avoir les réponses appropriées.

- Le cadre spatial (homogénéité spatiale, géographique et paysagère) est parfois facteur de concurrences entre les acteurs économiques mais l'hétérogénéité spatiale peut aussi être facteur de complémentarité entre les acteurs et les initiatives. Ce cadre est-il un élément de durabilité ? Il faudrait rapprocher cette interrogation de celles que nous avons formulées sur le territoire « construit ». A-t-on beaucoup d'exemples de territoires « construits » sans tenir compte du territoire donné ? Dans notre étude, nous n'en avons pas.

- Mais la durabilité, c'est aussi celle des acteurs locaux. La « pérennisation des acteurs » est un problème important.

- La durabilité est elle aussi celle des ressources. Comment leur garder leur « identité » ? Quelles sont les conditions pour qu'un produit reste identitaire ? C'est une des clefs de la durabilité.

- Comment ce que l'on sait maintenant du développement territorial permet-il aux territoires « riches » et « identitaires » de le rester ? (cf les questions de l'huile d'olive, du vin, des dattes, des chaussures, des figues sèches ?)

- Un produit identitaire « garantit-il durablement le « développement » d'un territoire en terme d'accès au « niveau social de satisfaction des besoins », en tant qu'indicateur fondamental du processus de développement

Il y a des réponses à ces questions qui figurent dans les études régionales. Nous devons cependant reconnaître que nous les avons peu utilisées dans notre démarche.

## **III – Les autres problèmes qui se posent à partir des analyses régionales**

Ces problèmes n'ont été que très partiellement abordés. Pour la plupart d'entre eux, on n'a pas eu de réponse, même partielle sauf sur un trop petit nombre de cas pour que cela soit utilisable. Nous les signalons ci-dessous :

- L'expérience locale est-elle représentative du pays ou exceptionnelle et spécifique (poids du facteur national), quand le nombre des expériences de développement territorial fait-il « basculer » le pays ?
- Quelle capacité les acteurs locaux ont-ils à peser sur les politiques publiques ?
- Quelle capacité ont-ils à se situer par rapport aux nouvelles régulations consécutives à la nouvelle situation dans le monde (mondialisation) ?
- Quelles sont les différentes « Genèses » de la prise en charge progressive des activités par les acteurs locaux (histoire, éducation, appétence culturelle, etc.) Y-a-t-il des parcours-types ?
- Comment se détectent les porteurs de projet ?
- Existe-t-il des processus de développement territorialisés indépendamment de tout projet ?



## Conclusion de la 3<sup>ème</sup> partie

Au terme de cette troisième partie, et au-delà des analyses comparées qui en constituent l'aspect principal et sans doute le plus original, il est utile de revenir sur quelques idées-force qui traversent horizontalement nos démonstrations. Quatre d'entre elles nous semblent devoir être retenues en priorité.

Il faut d'abord souligner que la comparaison méditerranéenne s'est avérée pertinente car elle a fait ressortir **de grands invariants et de grandes différences** :

### - Les grands invariants entre les pays qui sont globalement les suivants :

- Les phénomènes de décentralisation-déconcentration existent dans tous les pays même s'ils sont mis en œuvre avec des degrés et des modalités fort différents.
- Le phénomène associatif s'est développé partout même dans des pays où on ne l'attendait pas encore. Il est parfois provoqué par l'Etat, les institutions internationales ou les ONG. Il est aussi spontané, lorsque les populations prennent conscience que seule une autoorganisation pourra leur permettre d'agir.
- Il en est résulté une modification de la gouvernance qui, partout, lorsqu'elle s'organise au niveau local, se voit obligée de prendre en compte les trois acteurs, publics, associatifs et privés et leur mode de coordination.
- Enfin, on voit bien que l'« identitaire » n'était pas une construction de l'esprit d'une part et qu'il n'était pas non plus réservé aux zones célèbres d'Appellation d'Origine Contrôlée. Du piment rouge d'Iglil Ali aux produits biologiques d'Elezab en passant par les cigares de Mouzaki ou les figues de Béni Khedache, on voit bien qu'il y a là une prise de conscience que, dans chacun de ces « territoires », il y a des ressources qui n'existent comme telles nulle part ailleurs et qu'elles peuvent être valorisées.

### - Mais il y a aussi **de grandes différences** qui tiennent principalement :

- Aux différences importantes constatées en matière de démocratie locale.
- Au niveau d'avancée de l'institutionnalisation des processus liés au développement territorial et notamment à la nécessité d'inventer une nouvelle gouvernance locale. Ces différences tiennent largement à la volonté politique des Etats dans ce domaine. Celle-ci va en effet d'une décision claire d'organiser les choses (comme dans les pays de l'UE ou encore à Béni Khedache), à une attitude qui va du laisser faire (Liban) à la construction d'espaces de liberté organisationnelle (Maroc), en passant par des combinaisons dans lesquelles l'Etat se réserve en quelque sorte le choix de légiférer, lorsque les choses deviendront plus claires.
- Au « poids du passé territorial » et ses réminiscences actuelles (les « réseaux » grecs, les liens des anciens émigrés avec leur territoire).
- Au poids actuel des structures sociales (Liban).
- Et enfin, au poids du passé « politique » avec par exemple l'étatisme qu'ont connu pendant un espace de temps plus ou moins long, l'Algérie et l'Albanie.

- On voit bien ressortir également qu'il y a aussi des « **dominantes** » qui apparaissent dans chaque pays comme celles que l'on peut regarder ci-dessus et qui sont au centre de la territorialisation et un certain nombre de choses qui sont autour. L'idée de base est bien

alors que chaque pays est « entré » dans le développement territorial par des voies différentes qui sont celles que son passé – récent ou ancien – lui commandait.

- Par ailleurs on a peu analysé les problèmes de **financement du développement territorial**. A plusieurs reprises, en traitant du développement local, certains d'entre nous (Campagne, Dababi, Pecqueur, 2009), ont avancé que lorsque l'Union Européenne avait créé le « deuxième pilier » de la Politique Agricole Commune au nom de la « cohésion sociale » et de la « cohésion territoriale » de l'Union, elle indiquait par là que les zones « difficiles » ne pourraient jamais « rattraper » seules les « zones favorables ». Des transferts seraient nécessaires, des Etats, de la collectivité internationale mais aussi des particuliers...Or, lorsque l'on étudie certaines zones méditerranéennes, qualifiées de « difficiles », on s'aperçoit qu'elles n'ont pu se « reproduire », pendant plusieurs décennies, que grâce aux transferts des émigrés vers les familles qui étaient restées sur place. Pourquoi ne pas avancer alors que leur nouvelle phase historique, qui sera sans doute en partie celle du développement territorial, devra s'appuyer aussi sur les ressources financières mais aussi humaines qu'apporteront dans leurs zones d'origine les anciens émigrés ? (Campagne, Pecqueur, 2009). De la diaspora grecque revenue au pays à partir de 1990, aux familles maghrébines qui reviennent chez elles avec des ressources financières techniques et humaines importantes et souvent une envie d'entreprendre, il y a sûrement là une « ressource territoriale » supplémentaire dont il faudra tenir compte.

- Enfin, il faut souligner ce qui est peut-être le plus important, à savoir que **l'Etat, pour des raisons diverses, ne met plus en œuvre son rôle traditionnel** (celui de l'époque du « tout Etat »). Souvent d'autres prennent le relais ; ces « autres » ce sont souvent les associations mais aussi les « privés » qui « suivent » quand ils voient qu'il y ont intérêt. Mais cette nouvelle gouvernance a aussi des incidences financières. Comme nous l'avons déjà signalé, l'époque où l'essentiel du financement du fonctionnement des zones rurales venait de l'Etat est révolue. Désormais, dans beaucoup de zones, on décide « ensemble » c'est-à-dire entre acteurs locaux, publics, associatifs et privés et on recherche « ensemble » le financement. Il y a dans les 16 zones étudiées des exemples qui montrent que chacun des trois acteurs locaux peut être impliqué dans la recherche du financement de beaucoup d'activités locales, même si ce n'est pas nécessairement lui qui mettra seul en œuvre l'activité pour laquelle il a été trouvé !

Ce sont sans doute les messages principaux que nous pouvons trouver dans cette troisième partie que nous avons voulu construire comme un complément plus synthétique que les « dossiers » très « analytiques » de la deuxième partie.